

**L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTE**

MAAG

Éducation nationale

Poursuivre l'action en novembre

Dossier

**Un nouveau profil
enseignant ?**

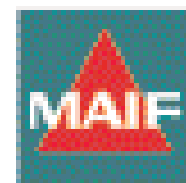
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Ça y est, c'est le grand jour. Ma première rentrée, mes premiers élèves... Tout est nouveau, alors je vais avoir besoin d'être accompagné. C'est sans doute pour cela que j'ai choisi une assurance qui a toujours été aux côtés des enseignants. Avec l'offre « Première Rentrée » de la MAIF, j'avoue que je me sens soutenu.

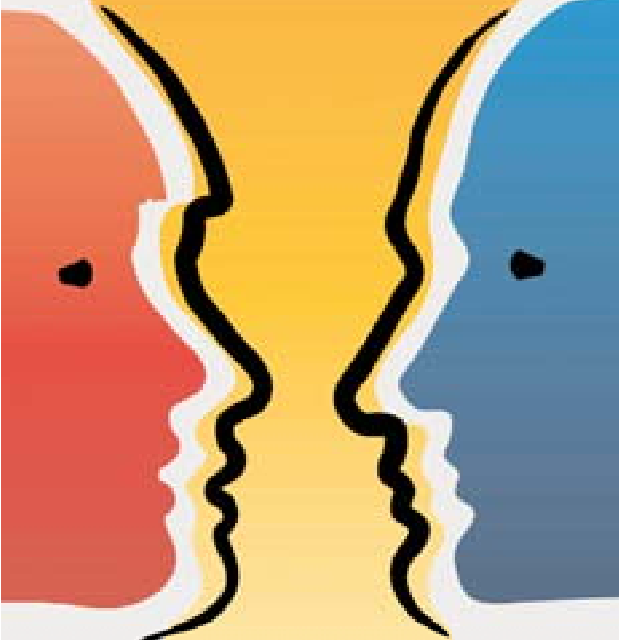


Benjamin
Professeur stagiaire à Lille.

POUR DÉCOUVRIR L'OFFRE «PREMIÈRE RENTRÉE», RÉSERVÉE AUX PROFESSEURS STAGIAIRES, APPELEZ LE 0800 129 001* CODE « RENTRÉE ».



ASSURANCE MILITANT



34 Fenêtre sur Marseille : pas toujours plus belle la vie !



44 Entretien avec René Habert et Éric Fassin

21 Dossier Un nouveau profil enseignant ?

SOMMAIRE

30 jours

Sur le Net

Actualité

- Bilan des élections professionnelles
- Action Éducation nationale
- Budget 2012
- Après Béziers
- Retraites

Droits et libertés

- Étudiants étrangers
- Mineurs isolés

Éco/social

- Banques
- Mutuelles
- Crise

Dossier

- Un nouveau profil enseignant ?

Métier

- CLAIR
- Baccalauréat
- STG, ST2i
- Salon d'Ivry

4

6

8

16

18

21

28

Portrait

- André Comte-Sponville

Catégories

- Mouvement inter 2012
- AED
- Question/réponse
- Non-titulaires

Fenêtre sur

- Marseille : pas toujours plus belle la vie !

International

- Espagne : une mobilisation exemplaire
- Grèce : nous sommes tous des enseignants grecs
- Chili : crise du modèle éducatif néolibéral
- Turquie

Culture

- Livres-revues
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions
- Multimédia

Entretien

- Devenir femme ou homme

30

32

34

36

38

44

Édito

À travers les conditions de vote, tout a été fait pour obtenir une baisse importante de la représentativité de la FSU et de ses syndicats nationaux. Luc Chatel, en choisissant d'imposer un vote électronique généralisé avec des conditions de mise en œuvre qui ont entraîné de graves dysfonctionnements, n'avait pas d'autre objectif. Il en est pour ses frais comme tous ceux qui, dans le même esprit, ont soutenu cette aventure. Le SNES sort renforcé de ces élections avec plus de 50 % des voix dans son secteur. La FSU, avec 40,6 % des voix, est de très loin la première fédération de l'Éducation nationale, la seconde (UNSA) obtenant moitié moins de voix. Le message est donc clair et tous les responsables politiques actuels ou en devenir ne peuvent l'ignorer. Mais ce succès ne doit pas nous faire oublier l'autre constat : celui de l'effondrement du taux de participation qui fragilise la démocratie sociale et minimise la place de la FSU dans la Fonction publique d'État. Effondrement dont le ministère porte l'entière responsabilité. Les conditions de ces scrutins ont été inacceptables et indéfendables. Il serait inconcevable de renouveler l'expérience. L'engagement des adhérents du SNES, leur détermination à voter et à faire voter malgré les difficultés ont permis ce succès. Qu'ils en soient tous remerciés. Nous serons plus forts pour continuer à défendre et à promouvoir le système éducatif, ainsi que

nos métiers,
et assurer
l'avenir
du second
degré.



Daniel Robin
cosecrétaire général



© Thierry Nectoux

Euro(pe) en crise

Les dix-sept chefs d'État et de gouvernement de la zone euro sont parvenus à un accord jeudi 26 octobre sur la question de la crise de la dette grecque. Celle-ci sera effacée à hauteur de 50 %, soit un coût de 100 milliards d'euros pour les banques. Elles devront se recapitaliser, au prix d'une réduction de leurs dividendes et bonus. Les États apportent à la Grèce 130 milliards d'euros via le Fond européen de stabilité financière (FESF). La Grèce, dont la dette serait ainsi ramenée à 120 % de son PIB en 2020, se voit contrainte à une politique drastique de désendettement, via suppression de dépenses publiques et privatisations, sous contrôle étroit de ses créanciers européens. Les dix-sept, pour financer l'accord, doivent obtenir dans les prochains mois des aides des pays émergents, et d'abord de la Chine, du FMI lors du G20 de Cannes en novembre, et de la BCE où Mario Draghi aura remplacé J.-Cl. Trichet. Certes la faillite de la Grèce et l'éclatement de la zone euro sont pour le moment évités, mais les risques de contagion demeurent. Au-delà des habituelles rodomontades du Président français, l'idée d'une plus forte intégration économique et financière – une « fédéralisation » – des pays membres de la zone euro semble progresser. Mais le prix social à payer en est-il acceptable pour les peuples ? La révolte populaire grecque apporte une réponse sans équivoque.

11
sept.

« Robert, fais les valises... on rentre à Paris. »

Robert Bourgi, un proche de plusieurs chefs d'État africains, reconnaît avoir remis des valises pleines de billets à quelques hommes politiques français notamment à l'Élysée.

14
sept.

My Taylor is pas si riche ! La pauvreté a atteint un pic aux États-Unis, depuis que des chiffres existent pour la mesurer. Le phénomène touche désormais 46,2 millions de personnes.

16
sept.

Quiero dinero. L'Espagne avait suspendu son impôt sur la fortune en 2008 mais, eu égard à la situation économique du pays, elle a décidé de le relancer « exclusivement pour 2011 et 2012 ».

21
sept.

Lutte à mort

Troy Davis, devenu un symbole de la lutte contre la peine capitale, a été exécuté après avoir clamé son innocence jusqu'au bout.

29
sept.

Grèce

Le gouvernement grec a adopté des mesures d'austérité renforcées. Le peuple grec manifeste son aust...ilité.

4
oct.

À l'écoute

Deux journalistes qui enquêtaient sur l'affaire Bettencourt ont été espionnés. Le procureur tentait d'identifier leurs sources.

5
oct.

Real politik. Veto de la Russie et de la Chine, au Conseil de sécurité, à une résolution condamnant la répression en Syrie. Depuis mars la répression de la contestation a fait 2 600 morts.

13
oct.

Ça fait pschitt ! La « taxe sodas », doublée et élargie aux boissons « light », rapportera 250 millions d'euros. Une paille dans la réduction de la dette !

15
oct.

Oh my god ! Aux États-Unis, les intempéries font flamber le prix de la citrouille avant Halloween.

17
oct.

Bad Mood...y's

L'agence de notation financière Moody's a annoncé qu'elle allait évaluer la pertinence du maintien de la note AAA de la France.

18
oct.

Échange

Israël et le Hamas s'entendent pour procéder à l'échange du militaire Gilad Shalit contre près de 500 détenus palestiniens.

19
oct.

Mayotte

Un homme est mort lors d'une manifestation. Cela fait plus de trois semaines que Mayotte lutte contre la « vie chère ».

20
oct.

Kadhafi. Après 42 ans passés à la tête de la Libye, le leader déchu Mouammar Kadhafi, en fuite depuis la chute de Tripoli en août, a été tué.

21
oct.

Le vote du combattant. Malgré une participation en baisse due à des conditions de vote dignes d'un parcours du combattant dressé par le ministère, les personnels ont accordé une très large confiance à la FSU et au SNES.

23
oct.

Black is black...

Les Français s'inclinent face aux Blacks en finale de la coupe du monde de rugby.

24
oct.

Un doigt de ciel bleu. Premier vote pour beaucoup, la démocratie tunisienne est en marche. Les Tunisiens brandissent fièrement leur index bleu, preuve de leur participation aux premières élections libres.

BILLET D'HUMEUR

Indigne

Comme si l'émoi de toute une profession devant un tel drame n'incitait pas au plus grand respect. Comme si les collègues du lycée Jean Moulin de Béziers, accablés, touchés au plus profond d'eux-mêmes pouvaient encore accepter l'insoutenable. Dans un article du *Nouvel Observateur* paru le 27 octobre, intitulé « Mourir d'enseigner », la journaliste Carole Brizard, fait

incomber en partie au SNES la responsabilité de cet acte tragique en insistant sur le fait « qu'il est intervenu le jour des élections professionnelles ». Outre le fait qu'elle semble confondre élections professionnelles et élections au conseil d'administration, ses insinuations sont indignes et inacceptables. Qu'a-t-elle donc à gagner à instrumentaliser ainsi une telle tragédie ? ■

La rédaction





Santé et travail

L'actualité, à travers le drame de Béziers, met de façon violente les questions de santé et de souffrance au travail sur le devant de la scène dans l'Éducation nationale (voir nos analyses p. 14). Elles ont cependant toujours été au cœur des préoccupations du SNES et de la FSU (voir le site du SNES : <http://www.snes.edu/-hygiene-et-securite-.html>), qui a notamment obtenu la mise en place de CHSCT dans la Fonction publique de l'État : ces derniers, où siègeront les représentants des personnels désignés par les organisations syndicales suite aux élections professionnelles, auront désormais compétence sur les conditions de travail.

La toile propose un certain nombre de sites qui méritent d'être consultés, et qui permettent soit de se familiariser, soit d'approfondir cette question, qui devient un véritable enjeu de société.



La revue **Santé et Travail** et son site :
<http://www.sante-et-travail.fr>

Pour présenter cette revue qui vient de fêter ses 20 ans, le plus simple est encore de laisser la parole à François Desriaux, son Rédacteur en chef :

« Depuis deux décennies, en effet, nous décortiquons l'information et les connaissances sur les risques professionnels, enquêtons sur des sujets souvent controversés, donnons la parole à des professionnels et des militants, organisons des débats, valorisons des savoirs scientifiques pour qu'ils soient accessibles aux non-spécialistes... Tout cela avec un double objectif : défendre la santé des travailleurs malgré les contraintes économiques, transformer le travail pour qu'il cesse d'être un lieu d'expositions à risque et d'aliénation ». Cette revue dispose également d'un site internet bien fourni : articles, vidéos. On y trouve une rubrique agenda qui recueille l'ensemble des réunions, colloques, symposiums sur les questions de la santé au travail. On peut notamment lire un article intéressant sur les atouts des CHSCT dans la Fonction publique (http://www.sante-et-travail.fr/les-atouts-des-chsct-de-la-fonction-publique_fr_art_1098_54985.html), qui développe l'idée selon laquelle, « la mise en place de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans la



fonction publique va renforcer les moyens d'action des représentants du personnel, malgré une autonomie plus limitée que dans le privé ».

À consulter et à lire de toute urgence, après ces élections professionnelles qui verront les nouveaux CHSCT se mettre en place !



Souffrance et travail, le site de Marie Pezé :
<http://www.souffrance-et-travail.com>

Marie Pezé, psychanalyste et spécialiste des questions de souffrance et de maltraitance au travail dans l'entreprise, est l'une des premières professionnelles à avoir mis sur le devant de la scène et popularisé les questions de souffrance au travail, en ouvrant notamment sa consultation spécialisée *Souffrance et travail* du Centre d'accueil et de soins hospitaliers (Cash) de Nanterre (dont elle a été licenciée l'an dernier) à de nombreux documentaristes (*Ils ne mouraient pas tous mais tous étaient frappés* de Sophie Bruneau et Marc-Antoine Roudil, *J'ai très mal au travail* de Jean-Michel Carré et *La mise à mort du travail* de Jean-Robert Viallet). Elle vient de créer un site, *Souffrance et travail*, destiné à donner des outils juridiques et pratiques, à ceux qui luttent contre la souffrance au travail et ceux qui la génèrent.

Ce site propose des guides pratiques, des vidéos, des dossiers (sur l'entretien individualisé notamment), des recueils de textes juridiques, une rubrique magazine comprenant plusieurs entrées : les femmes au travail, le suicide... Un site très complet, bien fait, accessible à tous, et surtout passionnant.



Une mine de ressources :
le site de l'**Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle** :
<http://www.institut-formation.travail.gouv.fr/indexn.htm>

Ce site, plus austère que les précédents, propose sur sa page d'accueil un lien « *Nouvel accès direct textes SST Fonction publique* » qui permet d'accéder à l'ensemble des textes concernant la santé et la sécurité au travail dans toute la fonction publique. On trouve par exemple, à l'adresse <http://www.intefp-sstfp.travail.gouv.fr/docs.asp?rub=878&kwrd=prevention>, l'ensemble des textes relatifs à la santé et à la sécurité au travail, propres au ministère de l'Éducation nationale.

On trouve aussi, en cliquant sur le mot *décret* dans le nuage de mots clés de la page d'accueil, le texte du décret qui prévoit la mise en place des CHSCT dans la Fonction publique.

Une mine d'informations, qui ne manqueront pas d'être utiles aux militants et aux collègues qui investiront les questions de santé au travail.

Réalisation Nicolas Morvan

**À la MGEN, nous protégeons
chaque jour 3,5 millions de personnes.
Pour nous, la solidarité est essentielle.
Ainsi, quand les dépenses de santé
des uns sont peu élevées, tous ceux
qui en ont le plus besoin peuvent bénéficier
d'une meilleure prise en charge.
C'est cela, être la référence solidaire !**



**“
L'essentiel
pour nous ?
Être bien protégés
tout en concourant
à la santé des autres.
Bien plus qu'une
mutuelle
la référence
solidaire !
”**



MUTUELLE SANTÉ • PRÉVOYANCE • DÉPENDANCE • RETRAITE

MGEN est une mutuelle d'assurance maladie, d'assurance dépendance, d'assurance retraite et d'assurance prévoyance. Elle est agréée par l'État et le Conseil d'État. Elle est membre de la Fédération Française des Mutuelles (FFM) et de la Fédération Française des Associations de Mutuelles (FFAM). Elle est également membre de la Fédération Française des Associations de Mutuelles (FFAM) et de la Fédération Française des Associations de Mutuelles (FFAM).

CAPN : LE SNES AU-DESSUS DES 50 %

Avec 43 % de votants, le vote pour élire les différentes CAPN⁽¹⁾ (agrégés, chaires sup, certifiés, CPE, CO-Psy) est marqué par une baisse importante de la participation (plus de 20 points par rapport au vote à l'urne de 2008). Le SNES-FSU recueille 50,57 % des voix et conforte ainsi sa position majoritaire dans le second degré, très loin devant la seconde organisation syndicale, qui ne totalise que près de cinq fois moins de suffrages (le SGEN-CFDT avec 10,73 %).

Les listes du SNES-FSU, en progrès dans toutes les catégories sauf à la CAPN des CPE pour laquelle la liste SNES enregistre un léger

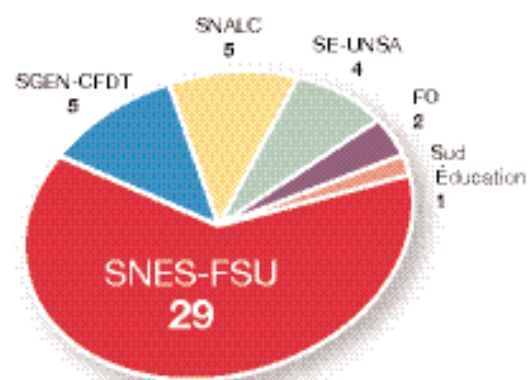
recul de 0,04 point, remportent ainsi 29 sièges sur les 46 qui étaient à pourvoir, gagnant un siège à la CAPN des agrégés.

L'enjeu de ces élections était d'importance face aux attaques dans les établissements contre nos statuts et aux projets ministériels sur l'évaluation des enseignants. Le ministère, qui pensait avoir tout mis en place pour minimiser la place du SNES, doit tirer les leçons de ce scrutin et enfin entendre ce que les personnels lui disent depuis deux ans. ■

(1) Commission administrative paritaire nationale

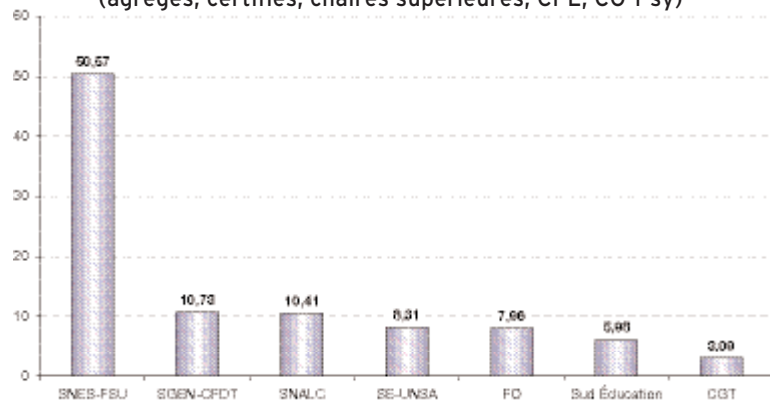
Répartition des sièges aux CAPN 2011

(agrégés, certifiés, chaires supérieures, CPE, CO-Psy)



Répartition des voix (en pourcentage), résultats agrégés des CAPN

(agrégés, certifiés, chaires supérieures, CPE, CO-Psy)



Répartition des sièges aux CAPN par organisations syndicales 2011

	SNES-FSU	SGEN-CFDT	SE-UNSA	SNALC-CSEN	FO	SUD Éducation
Agrégés	7	1		2		
Certifiés	11	2	2	2	1	1
Chaires sup.	3			1		
CPE	4	1	2		1	
CO-Psy	4	1				

CAPA ET CPC : LE SNES PREMIER DANS TOUTES LES CATÉGORIES

Au niveau académique, les résultats aux CAPA sont plus divers mais le SNES reste, à quelques exceptions près, la première force syndicale dans toutes les catégories. Fort de ses 750 sièges, le SNES continuera à être le premier défenseur du paritarisme et des intérêts individuels et collectifs des personnels enseignants, de vie scolaire et d'orientation. À l'heure où le ministère renvoie de plus en plus de pouvoir aux recteurs et aux chefs d'établissement, et où les rapports avec les collectivités locales prennent de plus en plus d'importance, ces résultats donnent au SNES une responsabilité première qu'il entend assumer.

En ce qui concerne les CPC des non-titulaires (20,5 % de votants) et celles des AED (7,2 % de votants), les taux de participation catastrophiques posent un véritable problème. Il est aussi dû pour une part importante aux modalités de vote et au calendrier, tant il était illusoire d'imaginer pouvoir stabiliser les listes électorales en septembre et être en capacité de fournir à tous ces personnels les éléments pour participer au scrutin. Les listes présentées par le SNES-FSU obtiennent 38,38 % pour les CPC non-titulaires et 40,4 % pour les CPC AED. Là encore, le SNES est loin devant les autres organisations (FO avec 13,2 % chez les AED et 15,9 % chez les non-titulaires). ■

Tableau récapitulatif des sièges obtenus dans les CAPA et CPC par les différentes organisations syndicales en 2011

	SNES	SGEN	SNALC	SE	FO	SUD	CGT	SNCL	Autres
Total CAPA agrégés, certifiés, CPE et CO-Psy	750	157	119	104	63	38	10	11	22
Total CPC AED	74	4	0	10	16	10	13	1	4
Total CPC non-titulaires	53	14	0	5	14	1	10	0	4
Total	877	175	119	119	93	49	33	12	30

COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL (CTM) LE POIDS DE LA FSU CONFIRMÉ

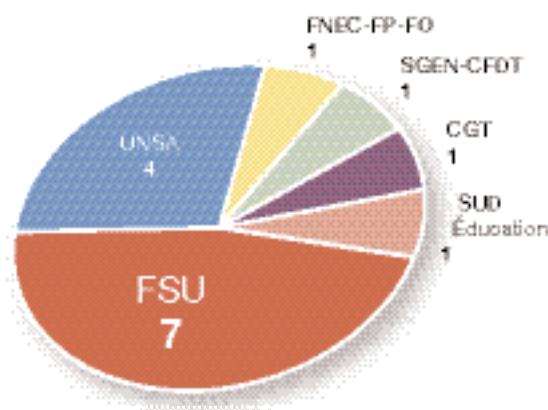
Ce scrutin était nouveau. Auparavant la représentativité des organisations syndicales dans l'Éducation nationale était obtenue par l'agglomération des résultats des différentes CAPN, c'est désormais le vote au Comité Technique Ministériel (CTM) qui détermine cette représentativité. C'est dire le poids de cette élection.

Trois éléments ont pesé dans ce scrutin. D'abord le taux de participation a été particulièrement bas et constitue, comme pour les élections aux CAP, un véritable dévissage de la participation dont les conditions d'organisation du scrutin constituent la cause essentielle.

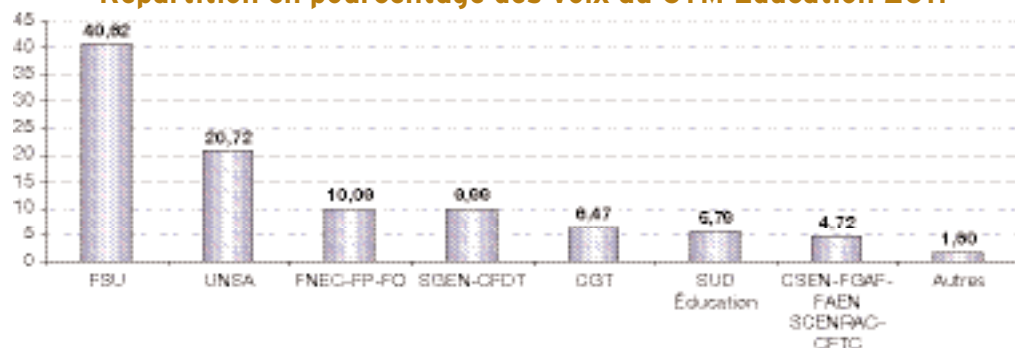
Ensuite de nombreux collègues, votants aux CAP et qui étaient auparavant comptabilisés dans la représentativité, n'étaient pas appelés à voter pour le CTM (enseignants hors de France, enseignants du second degré détachés dans le supérieur) : autant d'enseignants qui votaient majoritairement pour le SNES et donc pour la FSU. Enfin ce vote ne s'exprimait pas en direction des syndicats nationaux mais de la FSU, ce qui a peut-être posé un problème de reconnaissance.

C'est à l'aune de ces éléments qu'il convient d'apprécier le résultat de la FSU qui obtient 40,6 % des exprimés (elle obtenait 41,7% par agglomération des résultats des élections précédentes). La FSU reste donc très largement en tête, reléguant la seconde fédération (UNSA) loin derrière elle avec moitié moins de voix. ■

Répartition des sièges au CTM 2011



Répartition en pourcentage des voix au CTM Éducation 2011



LA FSU DANS LA FONCTION PUBLIQUE : LE HOLD-UP

La FSU jusqu'à ces élections était nettement la première fédération de la fonction publique de l'État. Alors qu'elle maintient sa représentativité, voire qu'elle progresse dans certains ministères, son poids est menacé. Cette évolution est le résultat direct du trou d'air de la participation dans l'Éducation nationale.

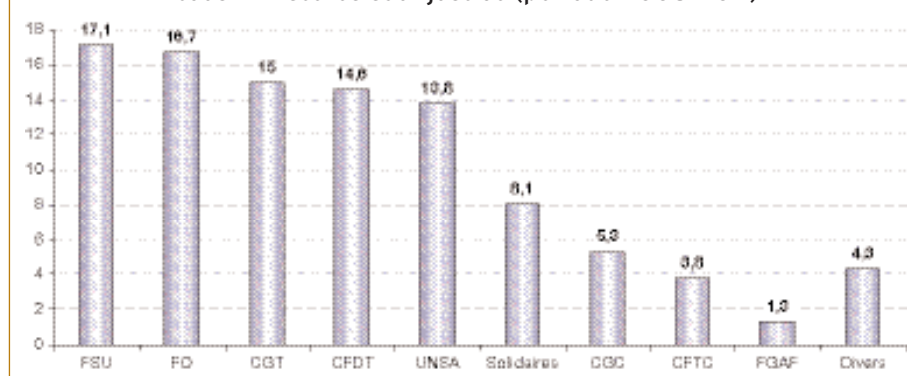
La représentation dans la fonction publique se mesure par l'addition des voix obtenues dans les votes aux CTM des différents ministères. La perte de plus de 20 points dans la participation au vote dans l'Éducation nationale, minore d'autant le poids du vote des personnels de l'Éducation nationale dans l'ensemble de la fonction publique et donc fragilise la FSU qui y est particulièrement forte.

Ainsi le seul vote électronique, avec tous les dysfonctionnements que chacun a pu relever, et alors même que les autres fonctionnaires votaient comme dans les scrutins précé-

dents, a pour effet d'affaiblir la FSU dans la fonction publique de l'État même si, au moment où ces lignes sont écrites, elle conserverait sa première place de justesse.

Certains penseront que toute cette usine à gaz du vote électronique dans notre ministère avait aussi cet objectif, ils auront sans aucun doute raison. ■

Répartition en pourcentage sur l'ensemble des CT tous ministères sauf justice (période 2008-2011)



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES MODALITÉS DE VOTE POUR UN DÉNI

En imposant à toute l'Éducation nationale le vote électronique, Luc Chatel montrait son intention de dans l'ensemble de la Fonction publique. La FSU et ses syndicats nationaux étaient les premiers visés par

Les mises en garde permanentes du SNES avant le scrutin et au vu des tests menés dans quatre académies n'y ont rien fait : le ministère n'a cessé de clamer que tout irait bien, que la participation ne baisserait pas...

Les dix jours du vote se sont transformés en un véritable marathon pour de nombreux collègues déterminés à exercer leur droit d'expression démocratique : récupérer l'identifiant puis le mot passe et franchir les barrières de « Java » ou autres applications capricieuses. Il a fallu toute la volonté des militants et des personnels pour éviter un véritable naufrage de la participation : elle a atteint 38,5 %, une chute de plus de 20 points par rapport aux dernières élections professionnelles. Le ministre Chatel – et en écho fidèle le SGEN-CFDT et l'UNSA – peuvent bien théoriser une quelconque distance qui se serait installée entre les personnels et leurs organisations syndicales, cette chute est essentiellement due aux modalités de vote. Comment expliquer que la seule baisse signi-



© Daniel Maunoury

ficative, sur l'ensemble des ministères ait eu lieu dans l'Éducation nationale, seul ministère ayant imposé le vote électronique ?

Sincérité

Avant de procéder au dépouillement, la FSU a proposé aux autres organisations syndicales une démarche commune consistant à retarder l'ouverture des urnes tant que le ministère ne répondrait pas à quelques questions fondamentales pour assurer la sincérité du vote. Jugeant probablement ces dernières questions insuffisamment importantes, l'UNSA, FO, le SGEN-CFDT et la CGT ont refusé cette démarche et ont permis l'ouverture des urnes.

Pourtant, le ministère est incapable d'estimer le nombre de personnels qui n'ont pas pu récupérer leur identifiant pour des raisons indépendantes de leur volonté, incapable d'estimer le nombre de votants qui ont vu leur vote stoppé pour non reconnaissance de l'identifiant ou du mot de passe, inca-

pable de prouver que la législation a été respectée (en terme de kiosque de vote par exemple)...

Le choix de confier la maîtrise des opérations à un prestataire privé et la volonté de réduire au maximum le coût conduisent à une totale opacité des résultats. Comment analyser les résultats quand aucun tri (par département ou par corps par exemple) n'est possible ? Jamais un vote n'a été aussi « verrouillé » et confisqué.

TÉMOIGNAGE

J'ai finalement réussi à voter, mais quelle galère, j'y ai passé une heure essentiellement parce que la connexion était lente et qu'ensuite le poste me demandait d'avoir le logiciel « java script » qu'il avait déjà mais dans une ancienne version. Je me suis rabattu

sur un ordi portable mais sans pavé numérique sur le côté donc re-galère surtout pour entrer les numéros de codes secrets donc étoilés donc difficiles à vérifier au moment de la saisie. Comparé au « glissement » d'un papier dans une enveloppe et ensuite dans une urne, c'est là qu'on voit que la modernité ne rime pas forcément avec simplicité ou gain de temps (en tout cas pour certains). La rogne m'a pris et plutôt que de me décourager je me suis promis d'arriver au bout pour ne pas faire plaisir aux concepteurs tordus qui ont inventé ça pour nous dégoûter clairement de cet exercice de démocratie.

Bon courage et bien cordialement à tous.

P.

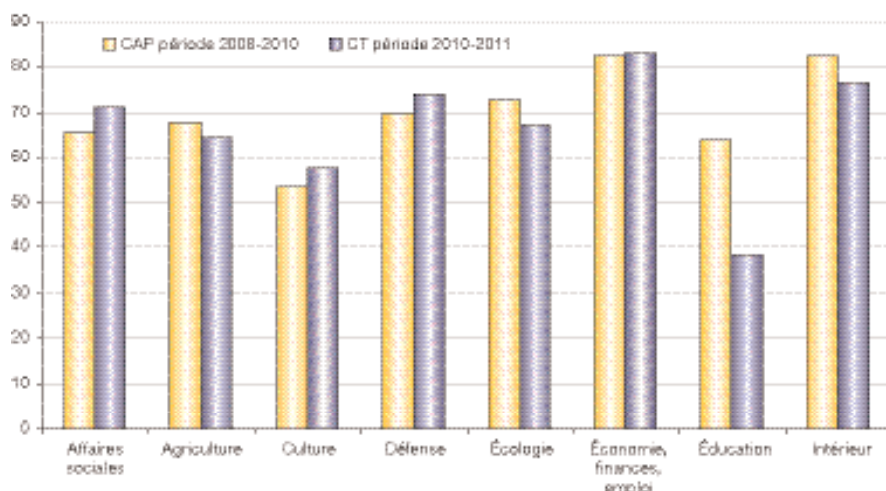
TÉMOIGNAGE

Je me permets de vous adresser ce mail afin de vous signaler des dysfonctionnements lors de mon vote que je n'ai pas pu hélas réaliser. Hier soir, j'ai réussi à récupérer mon mot de passe mais lorsque j'ai voulu me connecter pour voter, l'accès au vote a pris plusieurs

minutes et n'a pas abouti. J'ai donc réessayé aujourd'hui depuis mon établissement. À 13 h 45, puis à 14 h et encore à 15 h, je suis parvenue à plusieurs reprises à obtenir la connexion, à pénétrer dans la liste de votes ; or lorsque je cliquais sur l'onglet « vote », le message suivant s'affichait : « erreur de cryptographie ». De ce fait, je n'ai pas pu valider mon vote. Autant vous dire que je suis en colère.

C.

Évolution des taux en pourcentages de la participation par ministère



DE DÉMOCRATIE

**minimiser le poids de l'Éducation nationale
cette stratégie.**

Basses manœuvres

Déterminée à dénoncer publiquement ces basses manœuvres gouvernementales et à ce qu'un tel déni de la démocratie sociale ne puisse se reproduire, la FSU a écrit au ministre pour demander une enquête interne avec des experts indépendants. Elle interpelle les élus pour obtenir une commission parlementaire. Pour le SNES, il s'agit de mener une vaste campagne dans l'opinion publique pour obtenir l'abandon de ces modalités de vote et revenir à un calendrier qui permette la constitution de listes électorales n'excluant personne.

Ces demandes doivent être portées par l'ensemble de nos professions pour en finir avec ces pratiques antidémocratiques. Le SNES mettra dans les jours qui viennent à disposition des personnels les outils d'expression et d'intervention sur cette question et pour mener cette campagne. ■

TÉMOIGNAGE

Je n'ai pas pu voter, et ceci en dépit du message du site gouvernemental annonçant que l'on pouvait récupérer identifiant et code perdu. J'ai tenté à 5 reprises. 4 fois le message affiché a été que je recevrai un message contenant un nouvel identifiant sur ma boîte mail : RIEN sur ma boîte mail. La 5^e fois le message a été que je ne suis pas sur les listes d'électeurs !!

Je n'ai pas pu imprimer cette page la 6^e fois car je n'ai pas pu me connecter. Dans mon établissement, j'ai fait un rapide sondage en salle des profs. Beaucoup de collègues ont refusé de voter au motif que le vote n'était pas anonyme. D'autres ont rencontré des difficultés de connexion et ont laissé tomber. Les autres ont voté (je ne peux pas donner de chiffres). Je pense que cela mérite d'être signalé.
Bonnes vacances !! N.

TÉMOIGNAGE

C'est une vraie galère pour pouvoir voter : site inaccessible, accès refusé, ... Depuis ce week-end, c'est déconvenue sur déconvenue ! On chercherait à nous décourager, on ne s'y prendrait pas autrement ! F.

TÉMOIGNAGE

Cela fait 40 minutes que j'essaie de voter et on me signale que l'accès est refusé alors que je suis à la lettre les démarches... Ce n'est pas que je ne veux pas voter mais que je ne PEUX pas... Cordialement L.

Des clics et des couacs

Ces messages, très nombreux, représentent un florilège de ceux reçus au S4, dans les S3 et S2, ainsi que les témoignages relayés auprès des S1. Ils sont la parfaite illustration du dysfonctionnement que nous dénonçons. Des appels dont le SNES et la FSU se sont inlassablement fait l'écho auprès du ministère. Jusqu'au moment du dépouillement ils ont exigé explications. En vain. La FSU a donc fait acter dans les procès-verbaux l'absence de réponses à toutes ces questions. (Voir la déclaration du SNES sur : www.snes.edu/Declaration-du-SNES-avant-le.html) Forts de ces témoignages, nous poursuivrons l'action condamnant cette confiscation de la démocratie. Votre parole sera, en particulier, d'un précieux concours dans le cadre des commissions d'enquête, administrative et parlementaire, réclamées par la FSU et ses syndicats.



Bernadette Groison
104 rue Romain Rolland
93260 Les Lilas

à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75007 Paris

Paris le 24 octobre 2011

Monsieur le Ministre,

Si la FSU avec ses syndicats se félicite des résultats obtenus lors des élections professionnelles qui traduisent une confiance des personnels de l'éducation dans notre syndicalisme, elle déplore la forte baisse du taux de participation, dont le gouvernement porte la responsabilité principale.

Chacun connaît l'importance du vote des personnels dans les nouvelles modalités de ces élections en application de la loi de représentativité de 2010. La FSU, qui a signé les accords de Bercy, estime qu'il est juste que la légitimité des organisations syndicales soit fondée sur le vote des personnels. Encore faut-il qu'ils puissent tous voter.

La FSU a alerté de longue date sur les modalités complexes mises en œuvre et sur le calendrier très court pour organiser ces élections. Suite à l'expérimentation du vote électronique, il y a 6 mois, au vu des nombreux dysfonctionnements qui étaient apparus, nous vous avons demandé de ne pas généraliser cette procédure de vote. Vous avez décidé de ne pas suivre cette proposition. Aujourd'hui le constat est une évidence : la complexité des modalités de vote et de nombreux dysfonctionnements ont empêché un grand nombre de collègues de pouvoir exercer leur droit. La comparaison entre les taux de participation dans d'autres ministères où le vote s'effectuait à l'urne et celui de l'Éducation nationale est sans appel d'autant que les personnels qui y exercent sont pourtant mobilisés et votent habituellement très fortement.

La démocratie sociale est pour nous un principe fondamental. Nous refusons la situation dans laquelle les personnels ont été placés. C'est pourquoi la FSU et ses syndicats de l'Éducation administrative, incluant des experts indépendants, afin de faire un bilan sur la nature, l'importance et les causes des graves dysfonctionnements constatés et examiner pour l'avenir les modalités les plus aptes à permettre le vote des personnels.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations

Pour la FSU,
Bernadette Groison
Secrétaire Générale

TÉMOIGNAGE

Je ne sais où en est la participation au niveau des élections, mais pour ma part je ne peux pas voter, mon code d'accès étant systématiquement refusé par le système... Après la campagne de sensibilisation menée par le ministère et les syndicats pour que nous allions voter il est assez pathétique de constater que les procédures électroniques fonctionnent mal... Il faut prévoir dans vos comptes un fort niveau d'abstention qui n'en sera pas mais qui va être récupéré par le ministère pour minimiser davantage l'importance des syndicats et surtout l'importance que leur accordent les professeurs....

Pour ma part je vote SNES MAIS JE NE PEUX PAS VOTER. B.

BUDGET, MÉTIERS DÉGRADÉS, SALAIRES... L'ACTION CONTINUE EN NOVEMBRE

Par leur vote pour les listes présentées par le SNES et les syndicats nationaux de la FSU, les personnels ont marqué leur adhésion à un syndicalisme de propositions et de mobilisations. Face à un gouvernement qui argue de la crise pour imposer l'austérité, le SNES appelle à l'action, dès novembre, pour un plan d'urgence en faveur de l'éducation avec, en perspective, une manifestation nationale en janvier.

Après le succès de la journée de grève et de manifestations du 27 septembre, la seule réponse de Chatel à la mobilisation d'ampleur des personnels de l'éducation, avec le soutien des lycéens, parents, étudiants, fut de prendre les choses avec désinvolture. Et d'indiquer que le projet de loi de finances présenté le lendemain acterait bien le non-remplacement de la moitié des enseignants partant en retraite...

Cynisme

Quant à N. Sarkozy, avec son cynisme habituel, il expliquait que les emplois en cause actuellement sont ceux du privé et non de la Fonction publique, pensant sans doute que l'on pourra former des travailleurs qualifiés sans système public d'éducation.

Certes, la question scolaire ne se réduit pas aux problèmes de moyens, de recrutements et de

postes – même si ceux-ci sont incontournables pour faire avancer le système éducatif vers plus d'égalité. En étant en grève pour 50 % d'entre eux le 27 septembre, les enseignants du second degré ont aussi dit leur refus des réformes actuelles, leur volonté de dénoncer les effets d'un métier saturé de prescriptions, la faiblesse des rémunérations, le désastre de la formation, l'insuffisance d'équipes pluri-professionnelles faisant travailler ensemble les différents professionnels de l'Éducation.

Malaise

De la journée des stagiaires organisée par le SNES le 5 octobre 2011, des paroles des collègues, en collège comme en lycée, transparaît le même message d'exaspération, de fatigue, de volonté de changement.

Les réactions nombreuses au suicide sur son lieu de travail de notre collègue de Béziers

témoignent de la profondeur du malaise d'une profession soumise à des tensions de plus en plus fortes.

Quelles suites ?

C'est pourquoi le SNES a acté lors de son dernier Bureau national le principe de suites à l'action, d'intensification de la campagne d'opinion sur la nécessité d'un plan d'urgence pour l'éducation (voir *L'US* n° 713), des interventions auprès des partis politiques. Il s'agit, dans un premier temps, de gagner à la mobilisation le maximum de collègues en intervenant sur les problèmes professionnels les plus aigus actuellement rencontrés (temps de travail, refus des tâches non obligatoires tellement chronophages notamment en collège, respect de nos obligations de service attaquées dans le cadre de la réforme des lycées, réforme des STI...), en incitant les S1 à interpellier les députés et sénateurs sur le budget.

Action en novembre et janvier

Cette construction de la mobilisation doit permettre de déboucher en novembre sur une action de haut niveau, dans un cadre fédéral ou plus large, que le SNES porte dans les instances de la FSU et proposera aux autres fédérations.

Enfin, l'objectif est de mettre en débat la possibilité d'une manifestation nationale en janvier, proche des futurs scrutins, destinée à ancrer dans les politiques futures la nécessité d'un retour à une priorité pour l'Éducation. La confiance que les personnels, à travers les élections professionnelles et en dépit de manœuvres honteuses pour diminuer notre légitimité, ont accordée au SNES renforce notre détermination à défendre pied à pied nos missions. ■

Frédérique Rolet



© Daniel Maunoury

VS : REFUSER LES ABUS DE L'ADMINISTRATION

Luc Chatel, tant en collège qu'en lycée, tente de mettre en pièces les décrets statutaires portant sur nos obligations de services (décret 50-581 et 50-582). Ce que G. de Robien avait essayé de faire en 2007 et que le SNES, avec l'ensemble des collègues, avait réussi à mettre à bas, le ministre, conservant ses réflexes d'ancien DRH de L'Oréal, incite les recteurs à le faire en catimini. Conséquence : augmentation de la charge de travail par la suppression de l'heure de chaire, majoration de service en incluant les heures faites en groupe, TD, TP ou dans le cadre de l'AP pour le décompte des effectifs faibles, suppression des heures d'entretien des

laboratoires de sciences ou des cabinets d'histoire-géographie... Pour le SNES, ces pratiques sont inadmissibles. La campagne d'actions que mène actuellement le SNES inclut une mobilisation urgente sur ces questions. À cet effet, le SNES appelle l'ensemble des collègues à être vigilant lors de la signature de leur état de ventilation de service et, le cas échéant, à la contester. Pour cela, il met en ligne, à la disposition de tous, l'ensemble des éléments nécessaires pour combattre les abus de l'administration (<http://www.snes.edu/Majoration-de-service-heure-de.html>).

Xavier Marand

BUDGET 2012

L'ÉDUCATION SACRIFIÉE

Le projet de loi de finances, 2012 confirme sans surprise les annonces du Premier ministre, en août, d'un plan de rigueur.

Au nom de la priorité accordée à la réduction des déficits publics, ce projet s'inscrit dans la logique des plans d'austérité imposés en Europe : les dépenses de l'État sont gelées en valeur (hors dette et pensions), la politique du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux est poursuivie avec la suppression de 30 400 emplois de fonctionnaires, le gel des dotations de l'État aux collectivités territoriales est reconduit.

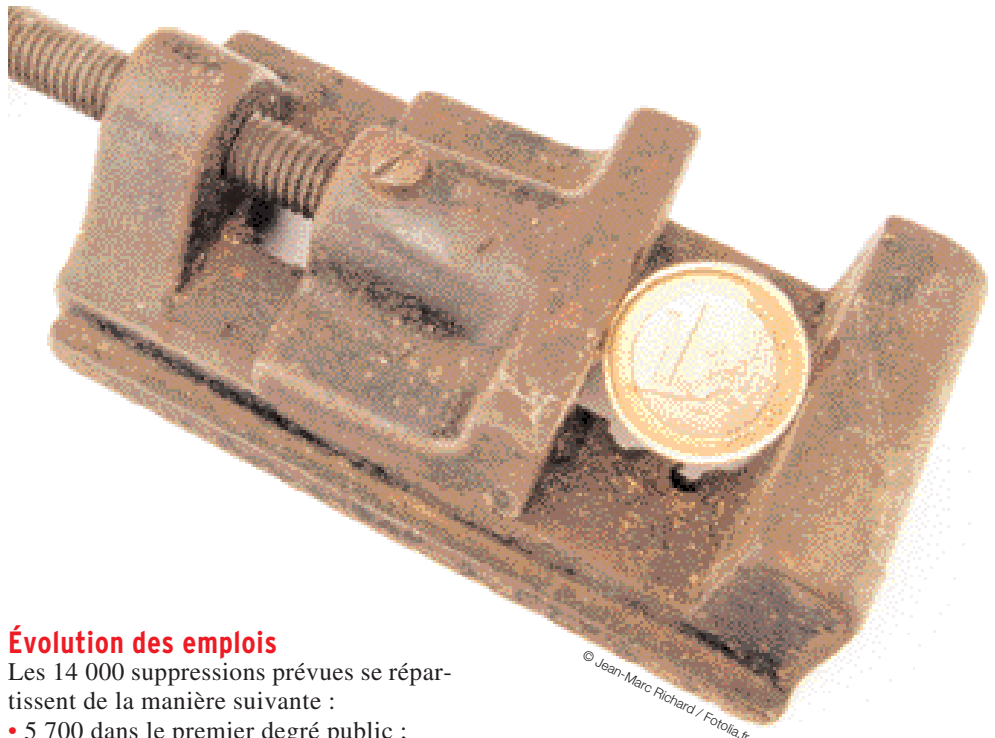
L'Éducation nationale se verra ponctionner de 14 000 emplois, ce qui porte à plus de 70 000 le total des suppressions depuis 2008.

Ce budget est aussi marqué par la poursuite pour la deuxième année du gel du point d'indice, la dernière augmentation remontant à juillet 2010. Quant au « retour catégoriel » corollaire du « travailler plus pour gagner plus », outre son caractère de troc inadmissible, il se traduit par le développement de l'individualisation et de la rémunération de la « performance »...

Évolution des crédits

Avec 61,024 milliards, le budget de l'Éducation nationale est en évolution de + 0,86 % en euros courants par rapport au projet de loi de finances 2011, ce qui correspond à une baisse d'au moins 0,84 % en euros constants si l'on s'en tient aux prévisions d'inflation sans doute très optimistes.

Hors pensions, depuis 2007 le budget de l'enseignement scolaire ne cesse de diminuer en euros constants.



Évolution des emplois

Les 14 000 suppressions prévues se répartissent de la manière suivante :

- 5 700 dans le premier degré public ;
- 6 650 dans le second degré public ;
- 400 administratifs ;
- 1 350 dans l'enseignement privé sous contrat.

Le ministre martèle qu'il « assume » les suppressions et qu'on peut faire mieux avec moins par la magie de l'autonomie créatrice de performance ! Les recteurs sont ainsi invités à utiliser les meilleurs « leviers » en fonction de la situation locale... notamment : augmenter les effectifs d'élèves par classe, supprimer les décharges de service au titre des activités de coordination pédagogique et de soutien aux enseignements,

économiser des heures d'enseignement en instrumentalisant la réforme des lycées, réduire encore les moyens de remplacement...

Peu importe pour le ministre la remontée des effectifs amorcée à la rentrée 2010, et prévisible pour les quinze années à venir compte tenu seulement de la courbe des naissances. Peu importe la crise de recrutement qui s'annonce, conséquence redoutable de la baisse continue des postes mis aux concours externes depuis 2002, du sabotage de la formation des nouveaux enseignants et des conditions de leur entrée dans le métier...

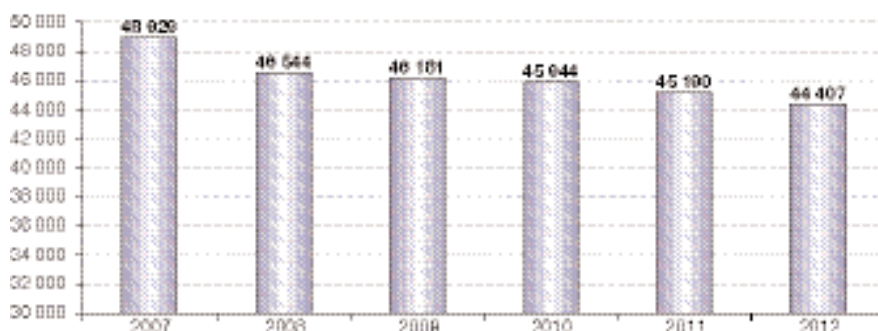
Peu importe les remplacements non assurés, les effectifs qui explosent, l'accompagnement personnalisé en lycée qui est une véritable imposture, l'éducation prioritaire sacrifiée, les taux de scolarisation des 15-19 ans en baisse, les 130 000 sorties sans qualification du système éducatif.

Peu importe les salaires des profs inférieurs à la moyenne de l'OCDE, les enseignants français partageant avec leurs seuls collègues suisses le privilège de salaires moyens sans augmentation depuis 1995... Ce budget, et la politique éducative qui va avec, tournent le dos à l'avenir : le SNES avec la FSU continuera à porter, lors du débat parlementaire sur le budget, l'exigence d'une autre politique pour l'éducation. ■

Fabienne Bellin

Crédits Éducation nationale hors pensions

en millions d'euros constants 2007-2012



SOUFFRANCE AU TRAVAIL, OU MÉTIERS EN SOUFFRANCE ?

Malaise, stress, usure ou épuisement : le drame récent de Béziers a soudain mis sur le devant de la scène une réalité trop ignorée : les personnels de l'Éducation nationale, loin d'être à l'abri d'un phénomène qui touche d'autres secteurs du monde salarié, sont atteints dans leur personne par la crise du travail.

Quelle que soit l'étendue statistique du problème⁽¹⁾, il existe à divers degrés, pour un grand nombre d'enseignants. La « mise à l'épreuve » du métier se fait sur plusieurs registres.

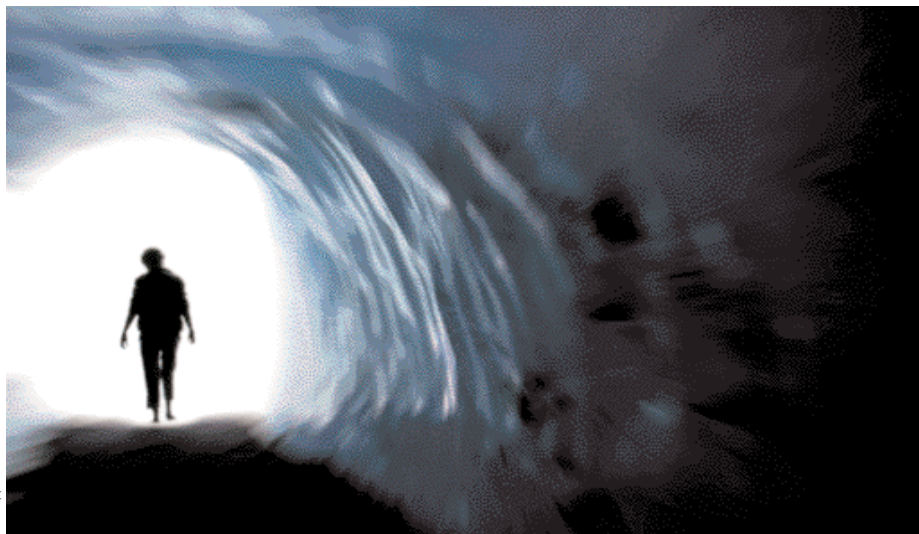
Mise à l'épreuve sociétale : enrôler les élèves dans l'activité d'apprentissage ne va pas de soi et c'est la personne qui doit s'exposer, en permanence, pour que le travail puisse se faire. La demande politique mais aussi sociale est ambiguë voire paradoxale : faire réussir chaque élève, l'aider à s'épanouir, mais aussi maintenir un haut niveau d'exigence, « boucler » un programme souvent ambitieux voire infaisable, assurer une sélection qui permette de dégager une élite...

Mais aussi mise à l'épreuve institutionnelle : aujourd'hui, les nouveaux modes de management, l'avalanche de réformes et de prescriptions tendant à transformer aux forceps les pratiques en niant l'expérience et le savoir-faire des professionnels, en déstabilisant fortement un métier difficile et complexe où les solutions miracles n'existent pas, contribuent largement à aggraver l'état de désarroi de la profession.

Éviter le piège de l'individualisation

Difficile de mesurer la part exacte des responsabilités, mais il est de plus en plus urgent de décrypter collectivement, sur nos lieux de travail, l'ensemble des facteurs qui contribuent au phénomène d'épuisement et d'atteinte à la santé (psychologique, physique) en évitant le piège de l'individualisation des difficultés qui rend la personne unique responsable de ses fragilités et qu'il s'agirait donc de soigner. Car c'est le travail qui est malade, c'est le métier qu'il faut soigner. Face à la volonté d'atomiser les personnels pour mieux les déstabiliser, il faut fonder ou refonder des collectifs qui soient capables de revendiquer ensemble ce que « faire du bon travail » veut dire.

Cela nécessite de pouvoir sortir de la plainte, qui parfois envahit tout le débat entre pairs,



© Philippe Giliot / Fotolia.fr

pour parvenir à échanger sur le cœur de son activité, en assumant par ailleurs la « dispute » professionnelle, pour reprendre la main sur le métier.

Il y a là un enjeu syndical. Le SNES en est conscient et s'emploie, depuis plusieurs années, à créer des collectifs de travail sur le métier, à différentes échelles, pour ouvrir des alternatives à la transformation du travail imposée d'en haut ou au repli sur soi mortifère.

Santé au travail : l'employeur est responsable

Si, dans le monde ouvrier, on sait depuis longtemps que les patrons sont responsables de la santé et de la sécurité de leurs salariés (code du travail), dans la fonction publique et notamment l'EN, la culture de la santé au travail imprègne peu l'administration et même les agents. La faiblesse ancienne de la médecine de prévention a habitué les personnels à « se débrouiller tout seuls ». Les risques professionnels ont été longtemps sous-estimés car moins visibles que là où les ports de charge lourde ou de produits dangereux, les horaires décalés se vivaient au quotidien. Mais la montée en charge des TMS⁽²⁾ et RPS⁽³⁾

liée à l'intensification du travail et les nouveaux modes de « management » modifient la donne : l'accord santé et sécurité au travail dans la fonction publique signé par la FSU devrait contraindre les employeurs publics à enfin considérer la santé au travail, dans toutes ses dimensions, comme un axe prioritaire de leur action. Les CHSCT (Comités hygiène et sécurité et conditions de travail) seront mis en place dans quelques semaines dans les départements et les académies. Pour qu'ils soient des instances efficaces, il faudra les nourrir des observations faites par les collectifs de travail dans les établissements, qui devront s'approprier ces questions afin de renseigner le DUER (Document unique d'évaluation des risques) : bien qu'obligatoire, seulement 40 % des EPLE en ont un et bien souvent les personnels ignorent cet instrument précieux, y compris pour identifier les risques psychologiques. ■ Alice Cardoso, Élisabeth Labaye

(1) Voir l'article du *Monde* du 20/10/2011 qui fait état de la dernière enquête réalisée par la MGEN sur le sujet.

(2) TMS : troubles musculosquelettiques

(3) RPS : risques psychosociaux



INITIATIVE ATD QUART-MONDE : QUELLE ÉCOLE POUR QUELLE SOCIÉTÉ ?

À l'initiative du mouvement ATD Quart-monde, syndicats d'enseignants dont le SNES et le SNUIPP, fédération de parents d'élèves, mouvements pédagogiques, chercheurs vont échanger, à Lyon les 11-12-13 novembre dans sept ateliers, avec les parents qui vivent la grande précarité, ceux qu'on n'entend jamais. Ensemble, ils élaboreront une plate-forme de propositions pour une École qui assure la réussite de tous. Le SNES, qui partage cette ambition, est partie prenante de l'initiative et interviendra dans tous les ateliers. *Marylène Cahouet*

RETRAITES

LE DROIT À SURCOTE ENTAMÉ

Une fois de plus, sans améliorer aucune situation, la loi de financement de la Sécurité sociale modifierait les règles de déclenchement de la surcote.

L'article 50 du projet de loi adopté en Conseil des ministres exclut les bonifications et majorations, sauf celles qui seraient attribuées au titre des enfants ou du handicap, du décompte des durées déclenchant le droit à surcote. Pour être applicable la mesure nécessitera, outre le vote de la loi, la publication d'un décret et elle ne devrait pas concerner ceux qui auront acquis avant janvier 2013 les conditions d'âge ou de durée ouvrant le droit à surcote.

Une juste revendication

Les bonifications pour enseignement technologique corrigeaient, pour ceux qui en bénéficiaient, la situation pénalisante des fonctionnaires polypensionnés⁽¹⁾. Le récent rapport du COR⁽²⁾ prend enfin en considération cette injustice et reconnaît que la mesure revendiquée par le SNES d'écarter les plus mauvaises années du calcul du salaire de référence au régime général, comme cela se fait pour les polypensionnés des régimes alignés, serait justifiée. Le gouvernement n'a cependant jamais répondu à nos interpellations.

Les bonifications pour services hors d'Europe reconnaissent des contraintes particulières de l'exercice professionnel et permet-

tent aux fonctionnaires des DOM et COM de limiter la chute de leurs revenus au moment de la retraite. Dans ces territoires où le coût de la vie est régulièrement dénoncé par le mouvement social, le traitement d'activité est majoré. Mais cette reconnaissance disparaît au moment de la retraite, puisque là où elle existait, l'ITR⁽³⁾ est en voie d'extinction.

Une juste rémunération pour tous

Dans les deux cas, la prolongation de l'activité au-delà de l'âge légal permettait aux intéressés de limiter la chute de leurs revenus à la retraite.

Le SNES s'est opposé au système faussement symétrique « décote / surcote » et il est porteur de propositions pour le droit de tous à une juste rémunération à la retraite, sans la conditionner à une prolongation de l'activité jusqu'à 67 ans. Ce n'est pas l'orientation du projet de loi qui laissera entiers des problèmes sérieux. ■

Anne Féray

(1) Supprimées par la loi du 9 novembre 2010, elles ne seront plus attribuées aux enseignants recrutés après janvier 2011.

(2) 9^e rapport du COR, 28 septembre 2011.

(3) Indemnité temporaire de retraite



NOUVEAUX RETRAITÉS : BONIFICATION ?

Le décret du 30 décembre 2010 faisant suite à la loi du 9 novembre 2010 a ouvert le droit à bonification pour enfant (nés avant le 1^{er} janvier 2004) dans le cadre de la retraite Fonction publique au cas où l'interruption ou la réduction d'activité sont intervenues dans un autre régime professionnel, en particulier le régime général.



Cette disposition que l'administration a peu mise en valeur est applicable depuis le 1^{er} janvier 2011. Un certain nombre de collègues sont donc en droit de demander une révision de leur titre de pension ; le délai étant d'un an, il y a urgence pour certains.

Toutefois il convient de vérifier que l'application des nouvelles règles est faisable (il ne faut pas avoir déjà liquidé la pension des autres régimes) et intéressante : cette opération entraîne une réduction de la durée d'assurance, car le régime général accorde 8 trimestres par enfant et peut augmenter une éventuelle décote. Avant toute décision, contactez le SNES : enretraite@snes.edu

Le problème de fond reste entier

Cette évolution montre la pertinence des critiques du SNES et de la FSU sur la mise sous condition de l'attribution de la bonification pour enfant, mais la mesure, prise sans révision des règles de coordination entre les régimes, ne règle pas le problème sur le fond. ■

Marie-Louise Billy

Dépistage

« À risque »
dès 5 ans...

Luc Chatel entend évaluer les élèves de 5 ans pour repérer les enfants « à risque », et « à haut risque », et ce pour les aider. Dans le même temps, on supprime des postes par milliers, dont les dispositifs RASED, la pauvreté de la médecine scolaire, et les effectifs de classe surchargés sont dénoncés par les personnels et les parents d'élèves. Devant le tollé suscité par le projet, le ministre recule et renonce au vocabulaire utilisé qui relève plus du pénitencier que de l'éducatif. Il n'en reste pas moins que demeure une évaluation toujours facteur d'angoisse pour les familles et les enfants que l'on formatte dès le plus jeune âge. Le SNUIPP-FSU, le SGEN et la FCPE demandent le retrait de « ce projet » inacceptable.

Démagogie

Encadrement
militaire
des jeunes
délinquants
dès 2012

Élaboré à la hâte, sans concertation avec les professionnels, le texte voté à l'Assemblée a été refusé par le Sénat. « Alternative crédible et efficace à l'incarcération » selon le texte, cette disposition prévoit un service « citoyen » de 6 à 12 mois au sein d'un Établissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDE). Tollé chez les professionnels qui dénoncent une fois de plus le renoncement à l'action pédagogique et la méconnaissance de la spécificité de la justice des mineurs, alors que 100 à 130 postes de la protection judiciaire de la jeunesse seraient supprimés à la rentrée 2012. Texte « électoraliste », déclarent avec raison les députés de l'opposition.

L'ENFANCE EN DANGER

Mineurs étrangers en détresse

Ils arrivent clandestinement en France, certains pour rejoindre leur famille, d'autres pour demander l'asile car ils fuient la guerre, la misère, la maltraitance. S'ils ne sont pas retenus tout de suite en zone d'attente, où normalement ils sont pris en charge par un administrateur ad hoc, ils sont admis à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) dans une structure d'accueil d'urgence.

Entre 6 000 et 8 000

Ils ont entre dix et dix-huit ans en général et sont entre 6 000 et 8 000. Les mineurs étrangers, au moindre doute sur leur âge, subissent une expertise osseuse contestée : élaborée dans les années 40 sur une population américaine « blanche » de niveau socio-économique élevé, cette méthode présente une marge d'erreur de plus ou moins deux ans, selon les spécialistes.



© Thierry Nectoux

grande partie de ceux qui sont entrés par Roissy. Déjà, faute de places disponibles, nombre de départements ont recours à des chambres d'hôtel, sans suivi éducatif...

Dans la rue

La décision du conseil général a été vivement critiquée. Depuis le 1^{er} septembre, les jeunes

étaient des dizaines à se retrouver dans la rue ou à trouver refuge à la PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse). Jeudi 3 octobre, le ministre de la Justice annonce « la mise en place d'un système de répartition géographique mieux équilibré entre départements ». Situation scandaleuse pour ces jeunes en situation de détresse, victimes de ce ping-pong entre l'État et les départements. Il est urgent que le gouvernement envoie un message fort et assume ses responsabilités. ■

Marylène Cahouet

IMMIGRATION

Étrangers diplômés interdits d'emploi

Claude Guéant et Xavier Bertrand, ministres de l'Intérieur et du Travail, signent le 31 mai 2011 une circulaire qui vise à limiter l'immigration professionnelle. Elle durcit la procédure permettant aux étudiants hors UE de passer, après leur diplôme, du « statut étudiant » au « statut salarié » et d'obtenir un titre de séjour professionnel. Ils étaient 6 000 dans ce cas en 2010.

Revirement

Revirement total par rapport à la loi de 2006 qui autorisait les diplômés étrangers sortant d'un master à travailler en France s'ils avaient une offre dans les six mois suivant leur diplôme. Et depuis juin, le nombre de diplômés de master, victimes de cette situation, s'est multiplié. « Certains essuient des refus de la préfecture plus ou moins motivés, d'autres sont confrontés à des

procédures qui entraînent alors que des entreprises leur proposent des CDI », déclare Fatma Chouaich, porte-parole des collectifs du 31 mai.

À cela s'ajoute le décret de septembre 2011 qui exige des étudiants étrangers des ressources financières plus importantes.

Mauvaise image

L'UNEF et le SNESup demandent le retrait de la circulaire ainsi que le PS et la Mairie de Paris. La conférence des Grandes Écoles et celle des Présidents d'Université critiquent vivement le texte en soulignant l'apport des étudiants étrangers tant pour le développement économique de la France que pour celui de leur pays d'origine. Les étudiants étrangers demandent à ce que le choix leur soit laissé.

Le ministre de l'Enseignement supérieur a annoncé sa volonté de rendre l'application du texte



© Hook Creations / Fotolia.fr

moins restrictive pour rassurer les partenaires de la France et corriger la mauvaise image de notre pays... Il n'oublie pas non plus que la capacité des étudiants français à suivre une année de formation à l'étranger en dépend. ■

M. C.



Enseignants, vous menez un projet d'éducation routière ?

> PARTICIPEZ
AU CONCOURS

LES CLÉS 2012 DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE



Téléchargez dès maintenant
votre dossier de participation
sur www.les-cles.fr

Vous avez réalisé un projet d'éducation routière avec vos élèves. Alors participez aux Clés 2012 de l'Éducation Routière ! Cinq lots d'une valeur de 1500 € destinés à développer de nouvelles actions dans votre établissement, ainsi que des supports pédagogiques, seront attribués aux meilleurs projets.

Organisé par l'Association Prévention Routière, avec le soutien d'Assureurs Prévention, ce concours a pour ambition de mettre en valeur et de faire connaître les initiatives d'éducation routière menées dans les écoles, les collèges et les lycées.

Qui peut le remporter ?
Les écoles - 25 mai 2012

Universités des étudiants
19 septembre 2012

Les catégories :

- École primaire (4-6)
- École maternelle (3)
- Collège
- Lycée
- IUT ou établissement supérieur

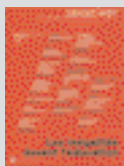
Deux revues

Contre Temps



Logiquement, un dossier sur « les révolutions arabes » qui prend un sens nouveau en fonction de l'actualité : vote massif en Tunisie, retour de la charia en Libye... Des éléments pour comprendre et comprendre aussi les différences avec les mouvements dits « Indignés » qui, depuis, se sont élargis à Wall Street. Un des intérêts de ce numéro se trouve dans l'interview de Leonardo Padura à propos de ce roman « vrai » et « faux », « L'Homme qui aimait les chiens », sorte de leçon d'histoire...

• Contre Temps, n° 11, septembre 2011, éditions Syllepse.



Savoir/agir

L'École est à la mode. Les réflexions sur le système éducatif s'alimentent des déstructurations du libéralisme. Le droit à l'éducation se trouve bafoué. La nouvelle école capitaliste (Éditions La Découverte) essaie de faire le point sur les restructurations en cours. La revue s'en fait l'écho passant en revue les sociologues tout en développant sur les inégalités qui se creusent. Une dimension supplémentaire dans l'article sur *Les enjeux d'une sociologie de la pédagogie*.

• Savoir/agir, n° 17, septembre 2011, Éditions du Croquant.

Livres

La crise, analyse et proposition



La France d'après, ce titre indique la volonté de l'auteur, Guillaume Duval - rédacteur en chef d'Alter Eco - de se situer dans le monde de l'après-crise et non pas dans ce monde mort vivant dans lequel s'agitent, en vain, les dirigeants politiques d'un monde voué à la disparition. « Rebondir après la crise », nous propose-t-il, mais comment ? L'analyse de la crise systémique pose en elle-même toute une problématique révolutionnaire. Le capitalisme a besoin d'une révolution interne pour se perpétuer et les mesures partielles ne peuvent y suffire. Le constat est fait d'une crise globale, d'une Europe incapable de répondre aux défis de la crise, du discours imbécile sur la responsabilité des 35 heures... Et on lira avec intérêt cette description théorisée de la crise, mais les propositions - à discuter - ne prennent pas en compte la nécessité de sortir du monde d'hier.

Nicolas Bénéès

• La France d'après, Guillaume Duval, Alternatives Économiques/Les petits matins. 340 p.

CRISE

Sauvetage des banques

Il était une fois une banque publique, la Caisse des Dépôts et Consignations, qui faisait tranquillement des prêts aux collectivités locales.

P rise dans la grande tempête de la libéralisation financière de la fin des années 80, elle a filialisé cette activité, puis privatisé cette filiale, pour ensuite fusionner en 1996 avec une banque belge pour former Dexia. L'activité de prêt aux collectivités territoriales dégageant peu de marges, Dexia s'est lancée dans une recherche de profits tous azimuts. Dexia n'a raté ni les subprimes américains, ni la spéculation sur les produits dérivés, ni l'arnaque des prêts « toxiques » aux collectivités locales.

Bad bank

En septembre 2008, pris dans la tourmente des subprimes, le groupe a été sauvé in extremis par les gouvernements français et belge qui ont allongé plus de 6 milliards d'euros. Sauvetage sans conditions au seul profit des actionnaires, qui ont continué à engranger les profits, alors que les actifs douteux ont été maintenus au bilan et se sont accrus de 23 milliards euros de créances sur les États européens les plus en difficultés. Dexia va être dépecée : ventes des actifs rentables, création d'une « bad bank » pour prendre en charge les 90 milliards d'euros d'actifs à risque, reprise des activités de prêt aux collectivités locales en France par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), et la Banque Postale.



© Thierry Nectoux



© Cracker Clips / Fotolia.fr

L'État français garantit 30,5 % de la « bad bank », ce qui coûtera de l'argent aux contribuables si les actifs pourris se vendent mal. Et la CDC, échouée par l'expérience de 2008 - le gouvernement lui avait demandé d'acheter des actions Dexia à 19,90 euros qui valent moins d'un euro aujourd'hui -, a exigé que l'État garantisse les 20 milliards de prêts toxiques dont certains sont attaqués en justice par des collectivités territoriales ou sont renégociés à la baisse.

Fragilité bancaire

Cette banque avait pourtant brillamment réussi l'épreuve des « stress tests » (tests de résistance des banques) organisée par la Commission européenne en juillet. Le gouvernement français a longtemps tenu des propos lénifiants en déclarant que les banques françaises se portaient bien et qu'elles avaient traversé

la crise de 2008 sans trop de dommages. Mais la crise de la dette publique, surtout si celle-ci s'étend au delà de la Grèce, fait craindre une nouvelle crise bancaire systémique. Elle révèle que les banques européennes sont fragiles car elles se sont moins débarrassées de leurs actifs toxiques qu'aux États-Unis. Enfin, la récession organisée par les plans d'austérité les menace directement.

Il leur faut trouver de nouveaux capitaux. La voie de l'émission d'actions étant fermée vu l'effondrement des cours, elles ne pourront que se tourner vers l'État. Cette fois, il serait insupportable que des fonds publics sauvent les banques sans qu'elles passent sous contrôle public pour que les circuits du crédit soient réorganisés et réorientés vers les besoins économiques et sociaux. ■

Daniel Rallet

Imposer la santé

Les effets de la crise font tache d'huile et atteignent désormais de larges fractions des classes moyennes. Les renoncements aux soins, aggravés par les dépassements tarifaires, se multiplient, notamment chez les jeunes et les personnes âgées.

En quelques années, dans le débat public, l'exigence de l'assurance maladie pour tous a laissé la place à celle d'une « complémentaire pour tous » portée assez largement par les confédérations et plus encore par la FNMF⁽¹⁾. C'est, évidemment, un changement de sens. Les régressions, les désengagements de la Sécurité sociale au fil des ans rendent indispensable de compléter des remboursements insuffisants : en médecine de ville, à peine plus de 50 % des dépenses sont prises en charge par l'assurance maladie.

L'ambiguïté du terme « complémentaire » masque la différence entre les assurances à but lucratif qui prospèrent au fil des désengagements, et les mutuelles.

Une « complémentaire pour tous » ?

La FNMF porte une responsabilité dans cette confusion. Se posant pendant des années en partenaire privilégié de la Sécurité sociale, sans mener la bataille pour son extension, elle préside l'UNOCAM (union nationale des organismes complémentaires – assurances privées, institutions de prévoyance et mutuelles – ce qui ne facilite pas leur différenciation), et se retrouve aujourd'hui prise au piège. L'explosion des taxes est un danger réel pour la survie des mutuelles et donc pour l'accès aux soins des patients, dont beaucoup affirment ne plus pouvoir se « payer une mutuelle » ou alors au plus petit tarif (avec donc un niveau de couverture minimum). C'est donc bien tout le système solidaire qui est en train de prendre



© Jonny McCullagh / Fotolia.fr

l'eau : une assurance maladie dont les désengagements sont entérinés (au nom de la réduction des déficits, il serait impossible de faire mieux) et des mutuelles qui, dans le champ de la concurrence, doivent affronter des mastodontes assuranciers aux dents longues. Moins exposée, la Mutualité Fonction Publique ne pourra cependant résister très longtemps.

Les choses bougent

Face aux attaques, la Mutualité Française a décidé de se battre et de le faire avec les organisations syndicales. Un communiqué commun a été signé et la mutualité était présente dans le cortège syndical du 11 octobre. Il faut poursuivre dans cette voie offensive : ni les patients ni les mutuelles n'ont intérêt à une assurance-maladie repliée sur le risque lourd (les ALD). Le débat des prochains mois doit porter d'abord sur la reconquête de la Sécurité sociale et non sur la complémentaire pour tous. Il faut délégitimer les dépas-

sements d'honoraires, débattre de la juste rémunération des médecins, et non mettre en place un système optionnel qui, à terme, avaliserait une disparition du secteur 1 (tarif opposable). Cela va de pair avec la bataille nécessaire pour renforcer les mutuelles solidaires dans l'intérêt de tous.

Des regroupements en cours

Le contexte pousse les mutuelles à se regrouper, mais tous les regroupements ne sont pas de même nature, en fonction des valeurs et pratiques mises en œuvre. Autour de la MGEN s'est constituée une Union Mutualiste de Groupe appelée ISTYA, composée de six mutuelles⁽²⁾. C'est un atout et une force, à condition que la tentation légitime du regroupement ne pousse pas au gigantisme qui pourrait porter atteinte à la spécificité de chaque mutuelle, et donc à la démocratie qui la différencie des assurances privées. C'est de la santé de tous qu'il s'agit ici : organisations syndicales et mutuelles doivent peser pour imposer cette question dans le débat public et mener ensemble le combat des solidarités. ■

Elizabéth Labaye

(1) FNMF : Fédération Nationale de la Mutualité Française

(2) La MNT (territoriale), la MNH (hospitalière), la MGET (environnement équipement), la AEE (affaires étrangères et européennes), la MCdef (défense)

Une sociologie de combat

Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot ont fait un succès de librairie de cette charge sociologique contre « Le président des riches », Nicolas Sarkozy bien sûr. Il reparait, augmenté, dans la collection de poche des éditions La Découverte. Le plaisir de la lecture est à la dimension du personnage. Tout ce que vous avez voulu savoir sur l'oligarchie sarkozienne et son président nouveau riche, et que vous n'osiez demander... Pour vous indigner plus encore !

• *Le président des riches*, La Découverte/Poche.

Une économie mondiale en crise

Comme tous les ans, le CEPII - Centre d'Études prospectives et d'informations internationales - sort son « état du monde ». Il n'est pas rose. La vue d'ensemble fait état d'une économie qui n'a pas trouvé les moyens de répondre à la crise systémique ouverte en août 2007. Le passage en revue des grands dossiers soumis au G20 comme la possibilité d'éclatement de la zone euro et de l'Union européenne le montrent à l'envi. Des outils statistiques, des analyses nécessaires qui doivent être complétées par d'autres lectures.

• *L'économie mondiale 2012*, CEPII, Repères/La découverte.

Une réforme fiscale, oui, mais sur quelles bases ?

La Fondation Copernic propose d'aller vers *Un impôt juste pour une société juste*, l'impôt étant le révélateur d'une politique d'ensemble et de la volonté d'une construction de la société. Deux parties pour illustrer ce point de vue. La première sur la logique néolibérale - et on retrouve *Le président des riches* - et la deuxième sur la nécessité de révolutionner l'impôt autour de l'impôt sur le revenu. Les propositions de Picketty sont aussi soumises au feu de la critique. Un débat citoyen et syndical.

• *Un impôt juste pour une société juste*, coordination Vincent Drezet & Christiane Marty, Éditions Syllepse.



© Yves Roland / Fotolia.fr

Chômage

26 000

Le nombre de demandeurs d'emplois de catégorie A a augmenté de 26 000 en septembre 2011 pour s'établir à 2 780 500 (ministère du Travail). Ceci représente une hausse de 0,9 % en un mois. Sur un an, l'augmentation est de 3 %. Xavier Bertrand, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé « prend acte de ces mauvais chiffres liés au ralentissement de l'activité ».

Solidarité

RSA jeunes

Le RSA (revenu de solidarité pour l'autonomie) a été étendu en septembre 2010 aux moins de 25 ans, à condition qu'ils aient travaillé l'équivalent de deux ans au cours des trois dernières années ; des critères qui ont écarté de très nombreux jeunes. Alors que 250 millions avaient été annoncés pour permettre l'accompagnement des jeunes, 20 millions seulement ont été budgétés. À peine plus de 10 000 jeunes toucheraient aujourd'hui la prestation alors que le gouvernement avait annoncé 160 000 bénéficiaires potentiels ! Roselyne Bachelot a annoncé une réforme en décembre, sans doute une simplification administrative et peut-être un assouplissement des conditions d'octroi. Mais le problème est ailleurs. Il faut revendiquer pour les étudiants et les apprentis une véritable allocation d'autonomie pour la jeunesse, et prévoir pour les jeunes chômeurs ou précaires un revenu qui permette une réelle insertion dans l'emploi... et des créations d'emplois.

Sécurité sociale

Chasse aux malades

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2012, les indemnités journalières (IJ) pour arrêt maladie devraient représenter 60 % du salaire net, et non plus 50 % du brut, au nom d'une harmonisation du calcul des indemnités (maladie, accident du travail, congés maternité). Ce nouveau taux permettra en réalité de réaliser sur le dos des malades une économie de 220 millions d'euros, une misère dans le gouffre du déficit de la Sécurité sociale mais une somme pour les premiers touchés, que seront les malades sans mutuelle ou sans contrat d'entreprise, de manière générale donc les plus précaires : cette modification coûtera à un smicard 40 euros par mois.

UNE CRISE EN TROIS ACTES

La pièce n'est pas terminée...

Début août 2011, les marchés financiers s'effondrent de nouveau. Un « krach lent », un krach tout court et qui n'en finit pas, dans la crise systémique ouverte en août 2007.

L'acte 1 avait comme nom « subprimes » pour signifier l'escroquerie éhontée des banques, qui ont prêté, à des taux usuraires, aux ménages américains qu'elles savaient incapables de payer. Elles ont « titrisé » ces prêts pour diffuser le risque et permettre la spéculation. La faillite des ménages s'est traduite par l'effondrement de ces titres. Ménages à la rue, banques menacées de faillite... Une seule grande banque disparaîtra, Lehman Brothers le 15 septembre 2008. La scène centrale de ce premier acte. La suite, une récession trois fois plus profonde que celle des années 1930, le chômage ne cessant d'augmenter...

La spéculation continue

Les banques centrales, puis les États sont venus au secours des banquiers nationaux en leur fournissant des liquidités dont le système dans son ensemble n'avait pas besoin. Chaque banquier était sauvé et pouvait continuer comme avant, en spéculant dans deux domaines : les dettes souveraines et les matières premières.

L'acte 2 s'ouvre donc en mai 2010, en Grèce. Le pays ne peut plus faire face aux intérêts de sa dette. Les taux d'intérêt sur les marchés financiers ont énormément augmenté. Ils atteignent 26 % sur deux ans ; au même moment, l'Allemagne est à moins de 3 % sur 5 ans. L'euro est en crise ouverte, ajoutant une nouvelle dimension à la crise.



Le FESF – Fonds européen de soutien financier – devient un des acteurs de cette « farce ». Aider la Grèce ? En fait, aider les banques à continuer d'engranger les intérêts de la dette. Plusieurs scènes montrent les dirigeants européens réunis en sommet pour constater leurs divergences. La Grèce s'enfonçait dans la récession. L'Espagne, l'Italie, le Portugal sont aussi menacés d'effondrement. Et les dirigeants parlent, parlent...

Menaces sur les banques

L'acte 3 s'inscrit dans le déroulement des deux premiers actes. Deux nouveaux acteurs, les dettes souveraines et les matières premières deviennent des facteurs de risque. Une nouvelle affaire secoue les marchés. Le trader de la banque UBS, Kwaku Adoboli, a fait perdre à la banque

suisse – sauvée en 2007 par l'État fédéral suisse – 1,7 milliard d'euros en spéculant sur les « trackers », les indices de matières premières. La conjonction de la crise des dettes souveraines et du retournement à la baisse des marchés de matières premières est la première scène de cet acte. Le scénario se met en place. La crise est d'abord bancaire. De nouveau, les banques sont menacées de faillite et sur une plus grande échelle que lors de l'acte 1.

L'austérité pour réponse

La faillite de Dexia est le clou de la scène 2 obligeant le gouvernement belge à nationaliser et le gouvernement français à recréer le Crédit Local de France qui avait disparu pour les prêts aux collectivités territoriales. Tout indique que les interventions étatiques en sont restées à la surface des phénomènes et n'ont pas permis de résoudre les causes de la crise. Ils jouent la nuit des morts vivants en voulant à toute force la survie du monde d'avant ! Le processus récessif se met en place avec les politiques d'austérité qui ferment toute sortie de crise. Les gouvernements n'ont tiré aucune leçon des actes précédents.

Toutes les contradictions s'accumulent... La récession sera profonde... la pièce n'est pas finie ! Les peuples seront-ils en mesure de jouer le quatrième acte ? ■

Nicolas Bénétiès



© Eduard Härkönen / Fotolia.fr

DOSSIER

Renouvellement de la profession

Un nouveau profil *enseignant*?



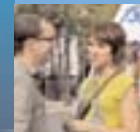
Dossier coordonné par Carole Condat et Frédérique Rolet ; réalisé par Alice Cardoso, Ingrid Darroman, Anne Féray, Élisabeth Labaye, Caroline Lechevallier, Xavier Hill, Roland Hubert, Luc Muller, Thierry Pétrault et Thierry Reygades

Annoncé depuis des années,
le renouvellement
de la profession après
le départ à la retraite
des générations du
babyboom recrutées dans
les années 1965-1975
est aujourd'hui une réalité.

Le renouvellement de la profession représente un défi majeur pour le système éducatif ; or, les politiques gouvernementales, qui nient la nécessité d'une revalorisation des métiers de l'éducation, pouvaient laisser craindre de grandes difficultés pour l'assumer. Dans le même temps, l'arrivée importante de nouvelles générations était aussi attendue comme porteuse de potentialité de changements.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Peut-on constater une plus grande diversité des origines sociales des nouveaux recrutés ? Cela a-t-il une influence sur leurs pratiques professionnelles, sur leurs attentes en termes de vie professionnelle et de vie personnelle, sur leur engagement dans des structures collectives et sur leur militantisme ? Dans un contexte de dégradation continue des conditions d'emploi, accompagnée de la multiplication d'injonctions qui créent une situation de « travail empêché », quelle place ces jeunes enseignants ont-ils pu prendre ? Quels changements dans la vie des établissements, dans l'appréhension des missions du service public d'éducation ont-ils impulsés ou provoqués ?

Ce dossier tente d'aborder ces questions, d'en donner les premiers éléments de réponse et surtout de tracer les pistes de réflexion permettant de mieux prendre en compte les transformations profondes des métiers de l'éducation au regard d'un renouvellement de générations sans précédent. L'enjeu est important, surtout au moment où le gouvernement a engagé une transformation en profondeur du système éducatif : il avance sur des bases idéologiques à l'opposé de ce que le SNES et la FSU portent pour le maintien d'un service public national et laïque de l'Éducation nationale et la démocratisation de l'accès de tous à une vaste culture commune vivante et aux qualifications. Les actuels signes d'une possible crise des recrutements montre l'urgence de cette réflexion. ■

Sociologie du corps enseignant
Enfants de bourgeois ?

On dispose d'assez peu d'éléments sur les origines sociales des enseignants. Plusieurs études avaient souligné le « lent embourgeoisement des instituteurs et institutrices ».

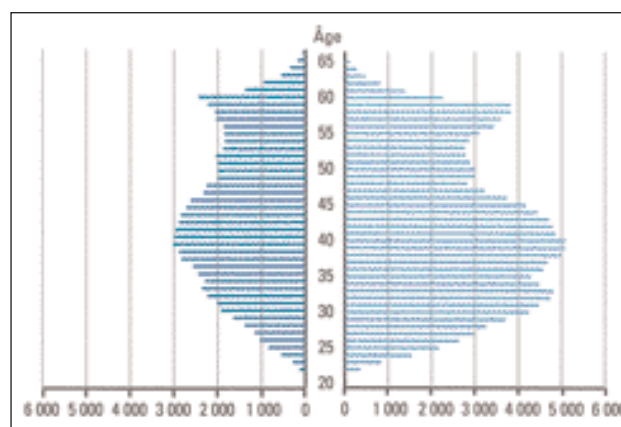
Pour le second degré, A. Léger avait également souligné l'élévation de l'origine sociale au cours du XX^e siècle, une analyse contestée par une étude plus récente de Claude Thélot mettant en évidence une diminution du recrutement de professeurs au sein des familles de cadres.

L'enquête de la DEPP sur la sociologie étudiante montre une relative stabilité des origines sociales des étudiants en licence master et IUFM, avec cependant un accroissement de la part de parents retraités.

La part des enfants de cadres est toujours prédominante, au-dessus de 20 %, mais en légère diminution. Cette part est encore plus élevée (32 %) en master alors que la proportion des cadres et professions intellectuelles dans la population active est bien inférieure (environ 14 %). La proportion d'enfants d'ouvriers est très faible (6,4 % en 2009/2010). À l'IUFM, enfants d'employés et ouvriers représentent à la même date environ 24 % des étudiants, soit un peu plus que les enfants de cadres (22,8 %).

L'enquête de la DEPP montre une évolution assez parallèle à celle de l'évolution de la société, mais avec une permanence de différences constatées dans les années 60 et dans les années 90.

Jérôme Dauvieu (*Enseigner dans le secondaire*, éditions La Dispute-2009) confirme que les enseignants du second degré sont



Les professeurs certifiés,
janvier 2011

(France métropolitaine + DOM, Public)

Hommes

Effectifs : 81 023

Âge moyen : 43,2 ans

Femmes

Effectifs : 142 262

Âge moyen : 41,9 ans

Hommes+Femmes

Effectifs : 223 285

Âge moyen : 42,4 ans

Source : Repères et statistique 2011

globalement d'origine sociale plus élevée que l'ensemble des sortants du système éducatif en 1998. Ainsi 38 % seulement avaient un père ouvrier (58 % pour l'ensemble) ce qui est la suite assez logique de la réussite scolaire des classes moyennes. Cependant en s'appuyant sur l'enquête du Cereq, « génération 98 », on constate qu'il y a finalement à peu près autant d'enfants d'ouvriers que de cadres parmi les enseignants.

Une sélection par l'argent

Les possibilités de choix des enfants de cadres à l'issue de leurs études secondaires étant plus ouvertes, le métier d'enseignant n'apparaît pas forcément comme le plus attractif. J. Dauvieu estime notamment que les enfants d'ouvriers qui ont réussi leur parcours scolaire ont dû s'appuyer sur leurs propres ressources et ont développé un rapport intense au savoir, ensuite un attachement fort à leur discipline universitaire, les conduisant à s'orienter

davantage vers l'enseignement du second degré. De fait en 2001, 40 % des enseignants titulaires de la seule licence avaient un père ouvrier ou employé contre 25 % d'enfants de cadres et 29 % de parents exerçant des professions intermédiaires. Pour J. Dauvieu « à ce niveau de sortie du système éducatif, l'enseignement secondaire est la profession cadre la plus ouverte aux enfants des milieux populaires ».

Afin d'assurer, dans les années à venir, la diversification sociale de nos professions, le recrutement au niveau Master doit s'accompagner d'une véritable politique de pré-recrutement, de la création d'une allocation d'autonomie, et d'aides financières et matérielles. ■

Sources :

- Enquête DEPP sur l'origine sociale des étudiants (licence, master, IUFM entre 2005 et 2010)
- Éducation et Formations n° 56, avril-juin 2000
- Enquête du Cereq « génération 98 ».

« De moins en moins de blouses grises »

L'enseignement technique a connu de profonds changements liés aux mutations technologiques mais également, et ceci n'est pas indépendant, aux évolutions économiques.

Les « Trente Glorieuses » ont vu se développer les établissements techniques, professionnels puis technologiques où se côtoyaient les enseignants des disciplines professionnelles, souvent issus du monde industriel, qui intervenaient dans les ateliers et les laboratoires, et des enseignants des disciplines générales ; des blouses grises et des blouses blanches, qui intervenaient chacun dans leur discipline sur les programmes construits en complémentarité.

Aujourd'hui, l'enseignement technologique digère les évolutions économiques jusqu'à la nausée, les formations industrielles disparaissent

quand les formations tertiaires intègrent la question des marchés financiers. Les parcours des enseignants se sont modifiés, ils sont issus davantage de l'Université et ont été moins confrontés aux systèmes de production et aux tensions sociales dans les entreprises. On voit de moins en moins de blouses grises...

Il n'est pas question de regretter les « Trente Glorieuses », mais il faut noter qu'en restant en réponse aux évolutions économiques, le système de formation a perdu une partie de ce qui faisait l'âme des formations technologiques : les synergies entre pratiques professionnelles et savoirs académiques, et la mise en activité des élèves autour de systèmes de production. Il aurait plutôt fallu s'appuyer sur ses spécificités pour redonner un nouvel élan aux formations technologiques.

Chiffres

40 heures

Temps moyen de travail par semaine d'un enseignant du second degré dont 20 h 48 hors de la présence d'élèves.

349 000

Nombre d'enseignants exerçant dans les collèges et lycées pour l'année scolaire 2010-2011. - 2,1 % par rapport à l'année précédente.

10,2 %

Pourcentage de professeurs titulaires qui choisissent de travailler à temps partiel. Ce mode de service est plus fréquent dans les collèges.

3,3 jours

Temps de formation annuel moyen d'un enseignant du second degré dans le cadre des plans académiques de formation.

Source : Repères et statistiques 2011

Sociologie du corps enseignant

Déclassement *salarial*

Pendant environ les quinze premières années de sa carrière, le salaire de l'enseignant, recruté au niveau bac +5, le situe parmi le quart des cadres les moins payés. À ce déclassement salarial s'ajoutent des dépenses incontournables pour travailler : se loger, parfois dans une région autre que sa région d'origine, se déplacer, pour rejoindre une affectation non encore stabilisée ou entre deux établissements, s'équiper, pour préparer cours et documents.

Difficultés en cascade

Les non-titulaires, dont le nombre a crû de 25 % depuis 2007, connaissent en outre des difficultés spécifiques, comme les interruptions de contrat, avec une rémunération plus faible.

Pour tous, la première préoccupation est celle du logement ; les loyers privés ont augmenté de 24 % en dix ans, et mieux vaut disposer de cautions solides. Dans ce contexte, la cohabitation peut s'imposer au-delà des choix individuels. Quand d'autres employeurs fidélisent leurs salariés par une participation à la mutuelle, attirent les cadres en recherchant pour eux des logements, le ministère se montre chiche

La première préoccupation est celle du logement



dans les mesures que le SNES a pu arracher ces dernières années.

Béquilles ?

La prime d'entrée dans le métier versée depuis 2008 est utile, mais sans suite quand le premier équipement doit être complété ou renouvelé. En outre, lorsqu'il agit, l'État employeur choisit les prestations financières, comme le CESU⁽¹⁾ pour la garde

d'enfants, plutôt que des équipements collectifs qui apporteraient des réponses à des problèmes persistants (absence de garde d'enfants, logement...). Faute de l'engagement de leur employeur, de nombreux enseignants doivent avoir recours à la solidarité, familiale ou amicale, pour le logement, les dépenses culturelles ou de loisir... ■

1. CESU : Chèque emploi service universel.

Plus de femmes, et alors ?

Il est courant d'entendre que les femmes enseignantes ont beaucoup de chance d'exercer leur métier, qu'elles ont « plus de temps »... Il est même des phrases malheureuses comme celles de Chatel sur *Europe 1* (« j'ai la faiblesse de penser que les femmes ont un certain sens de la pédagogie, de l'autorité »), qui souhaitait pourtant par son intervention contre-attaquer un pédopsychiatre expliquant dans *Le Figaro* que « L'école n'est plus adaptée aux garçons, le corps enseignant est trop féminin et les garçons ont du mal à s'identifier à des "sujets supposés savoirs" féminins. »

Âpreté du métier

Si le milieu enseignant est l'un des plus féminisés, il n'en est pourtant pas plus tendre avec les femmes. Les statistiques seules le prouvent. Si les femmes représentent 65 % des enseignants du secteur public, elles ne

Le milieu enseignant est l'un des plus féminisés



sont que 31 % parmi les professeurs de chaire supérieure et 50 % chez les agrégés. Dans le second degré par exemple, l'indice moyen des femmes est égal à 96 % de celui des hommes.

Lors d'une enquête menée par la DEPP en 2008, les femmes sont moins nombreuses en proportion que les hommes à ressentir un niveau de bien-être élevé dans l'exercice de leur métier.

Ces chiffres, ces rapports, doivent nous interroger sur ce qui se passe pour les femmes dans leur quotidien d'enseignantes, sur les discriminations à l'œuvre pour que le métier d'enseignant soit aujourd'hui plus difficile pour celles qui, pourtant, en constituent la majorité. ■

Sources : www.lesnouvellesnews.fr

Suppléments Femmes du SNES 2010 et 2011 disponibles sur le site du SNES à la rubrique publications.

57,9 %

Pourcentage de femmes parmi les enseignants du second degré. Les femmes représentent 81,7 % des enseignants dans le premier degré.

1/4

Les académies de Versailles, Créteil et Lille concentrent presque 1/4 des enseignants. À l'autre extrémité, l'académie de Limoges et la Corse.

168 400

Nombre d'enseignants du second degré qui exercent dans un collège, soit 48,2 % de l'ensemble des professeurs.

45 %

des professeurs de moins de 30 ans ont changé d'affectation à la rentrée 2010. Ce pourcentage tombe à 15,2 % pour les 30-39 ans.



Motivations

Enseignant, un métier choisi ?

Une enquête⁽¹⁾ réalisée en février 2011 auprès d'étudiants montrait qu'une majorité d'entre-eux a déjà envisagé de devenir enseignant (57 %), et que 41 % (50 % en master) pourraient se tourner un jour vers ce métier. Comment expliquer alors la désaffection des concours ?

Lorsqu'on interroge les enseignants sur les raisons qui les ont conduits à choisir ce métier, on constate que les motivations sont diverses. Ainsi, dans l'enquête IPSOS commandée en juillet 2011 par le ministère⁽²⁾, les stagiaires interrogés mettent majoritairement en avant l'intérêt du métier et le goût d'enseigner (63 %), et la relation avec les élèves (59 %).

D'autres raisons sont aussi avancées : transmettre les connaissances (43 %), par intérêt pour une matière, une discipline (34 %), pour l'équilibre vie privée/vie professionnelle (18 %).

Ces chiffres récents concernent l'ensemble des enseignants, premier et second degré confondus. L'enquête de la DEP⁽³⁾ datant de 2004 et centrée sur le second degré révélait alors les mêmes raisons mais dans un ordre différent : la première était enseigner sa discipline (64 %), venait ensuite le contact avec les élèves (49 %), transmettre des savoirs, des connaissances (47 %), l'équilibre entre vie professionnelle et privée (32 %). Quel que soit l'ordre, c'est bien un métier que l'on choisit pour enseigner sa discipline et être au contact des élèves. C'est donc ailleurs que se trouvent les raisons de la désaffection pour les concours.



© Thierry Nectoux

Un métier que l'on choisit pour enseigner sa discipline et être au contact des élèves

30 % des étudiants interrogés⁽¹⁾ n'envisageant « absolument pas de devenir enseignant » justifient ce choix par la difficulté d'assurer l'autorité en se substituant aux parents (31 %), un salaire trop bas (14 %), un métier dévalorisé (12 %), la difficulté du métier (11 %). C'est sur ces leviers qu'il faut agir...

La réforme de la formation des maîtres aurait pu être l'occasion, grâce à l'élévation du niveau de recrutement, d'apporter les éléments disciplinaires et professionnels nécessaires pour s'adapter aux évolutions du métier, et de permettre une véritable revalorisation. Mais la réduction du master à une prépa-concours sans aucune aide financière, la suppression des formations, l'année

de stage pourraient sonner le glas de bien des vocations ! ■

(1) « Enseignants, quel métier pour demain ? » enquête réalisée par l'IFOP en février 2011 auprès de 500 étudiants de niveau licence à master 2 dans l'enseignement public et privé.

(2) Enquête Enseignants-Stagiaires – IPSOS commandée par le ministère de l'Éducation nationale (juillet 2011). Échantillon de 1 003 enseignants stagiaires (trois réponses possibles à cette question).

(3) DEP : Direction de l'évaluation et de la prospective, Dossiers 163, avril 2005, « Portrait des enseignants de collèges et lycées ». Échantillon de 1 000 enseignants du second degré de mai à juin 2004.

Vices et vertus des TICE

Depuis une quinzaine d'années, l'informatique a investi notre univers, tant privé que professionnel. Pour les enseignants, les nombreux outils des TICE permettent désormais la réalisation de documents attractifs à destination des élèves, la mise en place de présentations modernisées, l'accès à l'information en temps réel dans la classe, voire l'utilisation de supports interactifs.

Pour autant, ces outils ont-ils révolutionné en profondeur nos pratiques pédagogiques, ou ne donnent-ils qu'un vernis de façade à un fonctionnement resté somme toute très classique ? En 2008, une enquête de la DEPP a montré que si plus de 80 % des enseignants utilisent ces outils à la maison à des fins professionnelles, ils sont minoritaires à les utiliser en classe ; et près d'un tiers d'entre eux reste sceptique

sur leur utilité pédagogique... Cela, au prix d'un investissement personnel important, compensant une absence de réelle formation et accentuant une fracture générationnelle « structurelle » - quand elle n'est pas aussi territoriale (la disparité des niveaux d'équipement entre collèges et lycées, ainsi qu'entre établissements est impressionnante).

Parallèlement, les TICE envahissent les autres aspects de notre métier, via les ENT, le Cahier de Texte numérique, les outils d'évaluation en ligne (B2i, LPC...). Cette évolution, plus récente et mal maîtrisée, engendre un lourdissement conséquent des tâches administratives, ainsi qu'une sournoise externalisation d'une grande part de ce travail au domicile, faute de moyens adaptés dans les établissements.

Dates

1989

La loi d'orientation sur l'éducation, dite loi Jospin modifie largement le fonctionnement du système éducatif français. « L'éducation est la première priorité nationale. »

1990

Création des instituts universitaires de formation des maîtres. Les trente et un IUFM remplacent les centres pédagogiques régionaux (CPR) recrutant jusqu'alors par concours les titulaires d'une licence pour les préparer au concours du CAPES ou de l'agrégation.

2005

Entre 2006 et 2008, en application de la loi d'orientation et du programme pour l'avenir de l'école de 2005 (ou loi Fillon), les IUFM sont intégrés à leur université de rattachement. Certains sites sont fermés.

Crise ou mutation ?

Le malaise enseignant n'est pas qu'une impression floue et diffuse qui serait relayée occasionnellement par les médias quand les projecteurs sont braqués sur le métier parce qu'un fait divers dramatique fait sensation.

Plusieurs enquêtes et travaux de recherches récents concourent à mettre en évidence une véritable crise du métier. D'après l'enquête de la DEPP⁽¹⁾ parue en 2009, le « malaise enseignant » concerne 67 % des profs, lié d'abord à l'absence de reconnaissance professionnelle et aux conditions de travail. 27 % déclarent vouloir cesser d'enseigner, tout particulièrement ceux qui sont en milieu de carrière.

Le travail de recherche plus qualitatif mené par des sociologues⁽²⁾ montre une crise liée à l'intensification du travail : multiplication des tâches autres que celles d'enseignement, prescription généralisée mais confuse, difficulté enfin à faire « tenir » des situations de classe. En somme « un métier impossible qu'il faut bien faire », dont la difficulté est liée à la mobilisation des élèves : le travail d'intéressement des élèves, afin de les enrôler dans les apprentissages, est central pour le prof ; quand ce travail est mis en difficulté, c'est soit un échec pour l'enseignant, soit une situation d'enseignement épuisante. Or, « le maintien coûte que coûte de la qualité du travail use les énergies. Et les professeurs, loin d'être

aujourd'hui à l'abri de leur fonction, sont désormais parmi les salariés les plus atteints dans leur travail »⁽³⁾.

Circonstances aggravantes, les ressources du « milieu » pour faire face à la difficulté semblent se réduire, l'administration est de moins en moins facilitante, et la « montée de la société critique » est patente : les enseignants sont obligés, plus qu'avant, d'exposer leur propre personne, d'autant plus que les routines sont insuffisantes pour gérer les dilemmes quotidiens de l'activité professionnelle.

L'individualisme défensif qui a suffi pendant longtemps à gérer la protection du métier semble produire de la difficulté aujourd'hui, dans un contexte où le professionnel est de plus en plus isolé face aux prescriptions qui se multiplient et tandis que la régulation est de plus en plus locale.

Un métier managé

La définition du « bon travail » devient plus floue, et surtout les critères de qualité du travail échappent de plus en plus à ceux qui le font. D'ailleurs, le fait que les programmes ou les pratiques pédagogiques prescrites apparaissent totalement déconnectés de la réalité du terrain est assez révélateur du dialogue de sourds entre les professionnels et l'institution, qui obéit à des méthodes de plus en plus managériales.

Le SNES ne se contente pas de dénoncer cet état de fait, il travaille avec les personnels la question des évolutions nécessaires du métier, afin que celles-ci ne se fassent pas contre eux et à leurs dépens, mais bien dans la perspective d'un mieux-être enseignant qui se conjugue avec le projet d'une école démocratique. ■

1. Les dossiers de la DEPP, *Enseigner en collège et en lycée en 2008, interrogation menée auprès de 1 200 enseignants du second degré...* Octobre 2009.
2. C. Hérou, F. Lantheaume, *La souffrance au travail des enseignants*. Pour une sociologie pragmatique du travail enseignant, PUF, 2009.
3. Y. Clot, *Le travail à cœur*, la Découverte 2010, p. 60.

Les critères de qualité du travail échappent de plus en plus à ceux qui le font

Faire vivre les collectifs de travail



L'enseignant seul dans sa classe, quasiment en « exercice libéral » ? Une vision du métier que réfutent les équipes enseignantes, et notamment les plus jeunes, entrés dans la carrière avec la conviction que le collectif est une nécessité et une richesse, aujourd'hui difficile à faire vivre. Au-delà du travail en équipe, la dimension collective du travail enseignant se joue dans divers espaces et moments que partagent les gens d'un même métier.

Le collectif informel, c'est ce qui permet de faire vivre le « milieu » et de ne pas être seul sur son lieu de travail. Le genre professionnel, les relations interpersonnelles sont « les intercalaires sociaux » vitaux entre la personne et l'institution qui fixe le travail prescrit. Mettre le métier à sa main se fait ainsi progressivement, naturellement, à travers une multitude de moments d'échanges avec les collègues. Ceux-ci ne sont pas nécessairement institutionnels ou formalisés ; ils se font dans la salle des professeurs lors des pauses, à côté de la machine à café, à la photocopieuse ou à la cantine.

Or, dans certains établissements, ce collectif informel semble s'étioler. Difficile d'en dresser les raisons, mais on peut penser que les emplois du temps sans pause commune, notamment la coupure du déjeuner, l'accroissement de la charge de travail, des locaux peu conviviaux, l'utilisation abusive des TICE qui fixent les personnes devant un écran sont des facteurs possibles.

Or, quand il disparaît, les collègues sont plus isolés que jamais. Les ressources pour exercer son travail au quotidien, affronter les difficultés et les doutes qu'il génère, dépendent pourtant de ce collectif. Il faut donc mener le combat dans les établissements pour que ces moments, certes peu perceptibles mais indispensables, continuent d'exister.

Le S1 a pleinement un rôle à jouer dans la revitalisation des collectifs de travail pour redonner sens et cohérence à un travail fragilisé.



2009

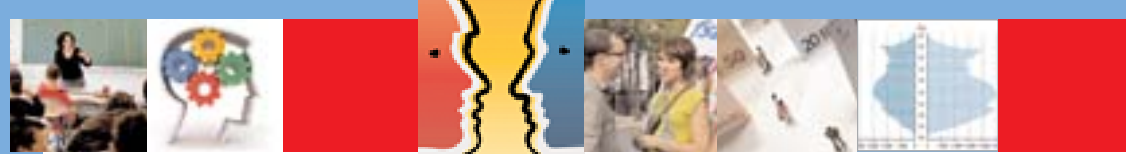
Pour les étudiants qui se destinent à exercer en tant que professeur sont créés de nouveaux concours de recrutement au niveau du master. Les nouveaux enseignants sont directement affectés en établissement pour deux tiers du temps et un tiers en formation la première année.

2010

Les concours de professeur du second degré n'attirent plus les candidats. Dans le secondaire, seuls 21 000 candidats ont passé les épreuves écrites pour décrocher l'un des 8 600 postes ouverts. 38 249 avaient passé les épreuves lors la précédente session.

2011

Au total, 11 600 postes sont offerts aux concours. Ce chiffre est en baisse pour la cinquième année consécutive et s'accompagne toujours d'une diminution du nombre de candidats. Elle va se poursuivre : pour s'en convaincre, il suffit de noter le relativement faible nombre d'inscrits en première année de master « enseignement » en 2010-2011.



Entretien



« Une approche pragmatique de la profession »

Patrick Rayou est professeur de sciences de l'éducation à l'université Paris VIII. Au début des années 2000, il a mené avec **Agnès van Zanten** une enquête sur les nouveaux enseignants. Il revient sur les conclusions de cette enquête qui reste toujours d'actualité.

L'US : *Dans votre ouvrage, vous constatez une approche différente du métier entre la génération des professeurs recrutés à partir du milieu des années 1990 et leurs aînés issus de la « génération 68 ». Quelles sont ces différences ?*

Patrick Rayou : Le monde enseignant n'est pas un microcosme. La sacralité a régressé dans notre société et c'est aussi le cas du rapport au métier enseignant. On oublie trop souvent que pendant longtemps l'école laïque a imposé à ses enseignants des normes de vie quasi religieuses. Jusqu'à la « génération 1968 », la signature du procès-verbal d'installation correspondait pour beaucoup à un engagement à vie avec pour mission de dispenser les lumières et libérer le genre humain ! Ce phénomène s'est logiquement érodé. Les enseignants d'aujourd'hui sont pris dans les grandes mutations de la société : espérance de vie plus longue, unions qui ne durent pas toujours, engagements fluctuants...

Ils entrent dans le métier plus tardivement et ont été eux-mêmes scolarisés dans un collège devenu « unique » et un lycée ouvert à « 80 % d'une génération ». Ils sont les enfants de la massification de l'enseignement. Ils entrent dans le métier avec moins d'idéaux chevillés au corps mais avec plus de pragmatisme. Ils constatent vite que le statut et leur formation ne suffisent pas à leur donner les clefs du métier et à faire réussir tous les élèves.

L'US : *Seraient-ils moins attachés à la démocratisation de l'enseignement que ne l'étaient leurs aînés ?*

P. R. : La majorité des enseignants actuels ont été eux-mêmes scolarisés à un moment où l'élévation de la certification scolaire se payait d'une baisse de la valeur du diplôme sur le marché du travail et où la massification s'est accompagnée d'une augmentation des inégalités entre établissements et formations. Ils ont aussi grandi à un moment où les idéologies ont perdu de leur force d'entraînement. Ils ont donc, de fait, des comportements moins engagés mais ils ne sont pas pour autant moins attachés à la réussite de leurs élèves. Leur approche est différente : ils savent bien que l'accès aux études n'est pas synonyme de succès.

Cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas dans une posture de démocratisation mais ils l'idéalisent moins que leurs aînés qui en avaient fait un combat politique. Ils ont majoritairement pris à leur compte les grandes lignes de la loi Jospin de 1989 : l'élève au centre, le contrat pédagogique, le projet d'établissement. Ils portent toujours les valeurs de la démocratisation mais avec d'autres pratiques, souvent plus centrées sur les élèves tels qu'ils sont.

Ils souhaitent que leurs élèves puissent accéder à la culture à laquelle eux-mêmes sont attachés. Néanmoins l'aspect institutionnel et la dimension politique de la démocratisation ne leur sautent pas forcément aux yeux.

L'US : *Vous concluez que « les nouveaux professeurs paraissent se plaindre davantage d'une difficulté à exercer correctement leur métier que d'un déclassement de la profession ». Ce constat vous semble-t-il toujours valable ?*

P. R. : Oui et des enquêtes diligentées notamment par le SNES le confirment. La revendication financière existe mais elle n'est pas première. Ce sont bien les conditions de

travail qui sont au centre de leurs préoccupations. Ils aimeraient qu'on les aide à faire le métier qu'ils ont envie de faire et qu'ils n'ont pas les moyens de faire. La demande d'une aide pédagogique, d'une formation continue et d'un réel travail collectif est grande. Les jeunes collègues ont intégré l'idée de la professionnalisation et sont capables d'une plus grande autocritique sur leurs pratiques que leurs aînés. C'est d'ailleurs un des critères de reconnaissance du professionnalisme. Le métier devient une question vive.

L'US : *Cette professionnalisation souhaitée par les collègues est pourtant mise à mal par la réforme de la formation.*

P. R. : C'est en effet une sacrée contradiction. Alors que les enseignants constatent qu'il ne suffit pas d'exposer les élèves au savoir pour qu'ils apprennent, on leur parle politique d'évaluation et performance du système. C'est un des nœuds du « malaise enseignant ».

L'US : *Les nouveaux enseignants sont-ils moins mobilisables ?*

P. R. : Ils ont souvent été des lycéens qui ont animé des coordinations lycéennes et jamais les jeunes n'ont autant abordé les sujets politiques entre eux. Ils ont une approche moins globale, moins « sociologique » et une certaine aversion pour l'idéologie qui peut expliquer leur moindre implication dans les organisations syndicales. Mais ils sont tout à fait prêts à élaborer des solutions réalistes et collectives. L'approche individuelle et pragmatique a des vertus mais elle se heurte à une possibilité d'aveuglement sociologique sur les grands enjeux. Le syndicat peut alors être la structure qui leur donne les outils d'analyse et de critiques du système tout en étant un lieu d'échanges et d'écoute sur leur quotidien d'enseignant en classe.

Le syndicat peut aider à « soigner le travail », remettre en perspective les enjeux et les repolitiser lorsque c'est nécessaire car il a une histoire. ■



Syndicalisme

Le SNES, à l'image et à l'écoute

Le départ à la retraite de la génération du « baby-boom » a modifié le profil des enseignants ; nombre de penseurs de l'Éducation nationale, mus par de peu avouables motivations, se réjouissaient à l'avance de ce qu'ils pourraient de ce fait imposer aux nouvelles générations.

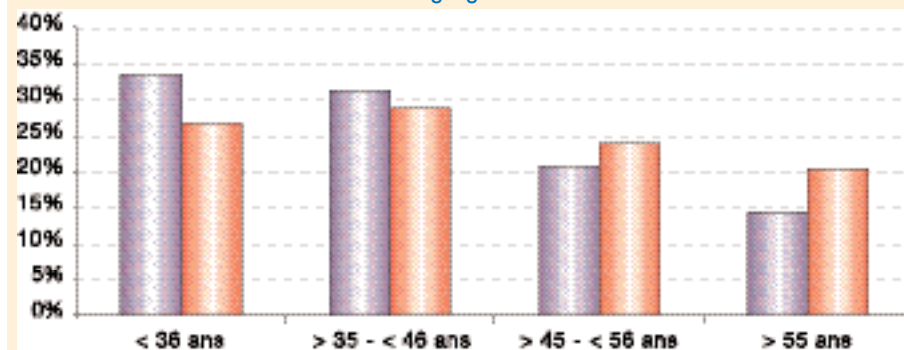
Or, que constate-t-on ? Des changements certes mais aussi des principes et motivations durables qui ont guidé les enseignants du second degré dans le choix de leur métier. Si globalement, le sentiment général est celui d'un métier dévalorisé socialement, de salaires nettement insuffisants, l'adhésion à un système de valeurs, celui que porte la Fonction Publique, celui de la laïcité, continue à jouer un rôle décisif. De même, peu de changements dans la priorité des motivations des candidats aux concours du second degré ; la volonté de transmettre une discipline choisie et l'attrait d'un travail fait avec les jeunes en constituent toujours les deux ressorts principaux.

Des questions sans réponses institutionnelles

En revanche, ce qui traverse l'ensemble des enseignants du second degré consiste bien dans le sentiment d'un « malaise » fondé sur la non prise en compte par l'institution des difficultés concrètes du métier, l'impuissance face à l'idéal de réussite de tous les élèves, la perte de repères professionnels construits et partagés.

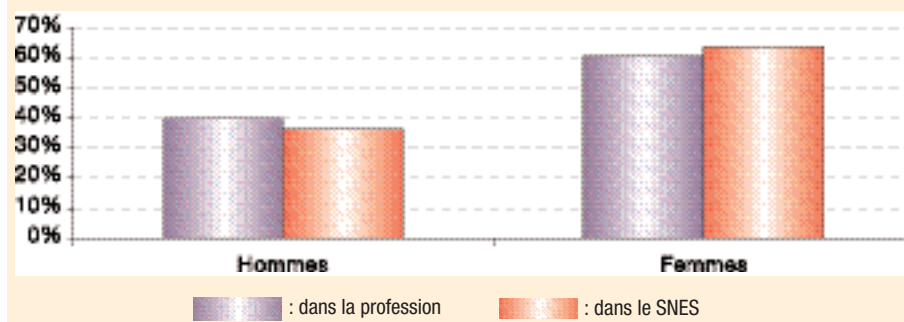
Pour les nouveaux enseignants, confrontés à des questions dont ni les programmes ni les

Répartition par tranches d'âges dans la profession et parmi les adhérents du SNES
Certifiés et Agrégés additionnés



Répartition Hommes/Femmes dans la profession et parmi les adhérents du SNES
Certifiés et Agrégés additionnés

Les femmes sont plus présentes proportionnellement dans le SNES que dans la profession.



injonctions décalées de l'institution, ni la formation ne donnent de réponses, et vivant une intensification du travail et de la réalité de la gestion des classes, le problème est particulièrement aigu.

Un syndicat en mouvement

Le SNES, depuis plusieurs années, a mesuré l'acuité des questions professionnelles qui se posent et diversifié son activité pour mieux embrasser l'ensemble des problèmes, participer à la capitalisation et la transmission de l'expérience professionnelle, concevoir collectivement des revendications aptes à faciliter le travail en tenant compte de la diversité des situations professionnelles et de l'activité suivant le type d'établissement.

C'est le sens des réflexions sur les programmes, les pratiques, la défense de garanties statutaires devant permettre l'exercice d'un métier de concepteur.

La jeunesse : une priorité

La structuration de la syndicalisation en regard de celle de la profession montre la réalité de notre implantation. Restent cependant bien des chantiers à approfondir, pour mieux répondre aux besoins des collègues, en particulier les plus jeunes, ayant un rapport différent à l'engagement, aux modalités d'action, familiarisés avec le travail collectif et les échanges par le biais d'Internet, attachés à l'idéal démocratique de formation ambitieuse pour tous mais réalistes devant les obstacles. ■

La volonté de transmettre une discipline choisie et l'attrait d'un travail fait avec les jeunes



© Clément Martin

CLAIR : le CE, saisi par le SNES, annule partiellement la circulaire

Le désaveu du Conseil d'État

Saisi par le SNES, le Conseil d'État (CE) a partiellement annulé la circulaire du 7 juillet 2010 qui organisait la mise en place du programme **CLAIR** au motif qu'elle y prévoyait des affectations des personnels pour une durée de cinq ans, une disposition contraire à la loi du 11 janvier 1984⁽¹⁾. C'est là un cuisant désaveu pour le ministère qui s'était cru autorisé à remettre en cause, par simple voie de circulaire, les droits statutaires des fonctionnaires qui exercent dans les **CLAIR**.

Expérimentation : CA souverain

Si le CE n'a pas annulé les autres dispositions de la circulaire incriminée, l'interprétation juridique qu'il en donne constitue de réels points d'appui pour l'action syndicale. Ainsi, sur les modalités d'expérimentation, il considère que le ministère ne fait qu'inciter les établissements **CLAIR** à faire usage du droit à l'expérimentation ouvert par l'article 34 de la loi Fillon (art. L.401.1 du code de l'éducation) : le CA de l'établissement est

donc entièrement libre de s'engager ou non dans les expérimentations recommandées par le ministère.

Statut respecté

Sur la nomination des agents, le chef d'établissement ne peut se borner qu'à donner un avis que le recteur n'est pas forcé de suivre, ce dernier devant obligatoirement soumettre, pour avis, les affectations de ces personnels aux commissions paritaires compétentes. Le CE estime que les préfets des études ne sauraient avoir une quelconque autorité sur les autres agents, une telle autorité n'entrant pas dans le cadre de leurs attributions statutaires. Enfin, il nous donne implicitement raison sur la lettre de mission, laquelle ne saurait mettre en cause la situation statutaire et réglementaire des fonctionnaires concernés. Dans les **CLAIR** comme ailleurs, tout agent peut donc refuser une mission qui ne relève pas explicitement de son statut : il ne peut être lié par un contrat à l'État employeur.



Le SNES appelle les personnels des **CLAIR** à la plus grande vigilance pour que rien ne leur soit imposé d'en haut au nom du programme (aujourd'hui rebaptisé) **ECLAIR** et met à leur disposition des outils sur son site.

Nous reviendrons dans la prochaine *US* sur la création d'une indemnité spécifique **ECLAIR**, en lieu et place de l'ISS ZEP (ou de la NBI de 30 points dans les ex-établissements sensibles). ■ **Monique Daune**

(1) Arrêt du CE du 14 octobre 2011, n° 343396.

SÉRIES STG ET SMS

Réagir face aux réformes

Après la mise en application à cette rentrée de la réforme des séries STI et STL, qui s'avère sur le terrain catastrophique, voilà venu le tour des séries STG et SMS dont la réforme devrait être appliquée à la rentrée 2012.

La réforme en 2005 et en 2006 de ces séries, en révisant en profondeur les programmes, avait entraîné un investissement lourd des professeurs tant sur le fond que sur la forme de leur pédagogie. Ceux-ci commençaient à peine à recueillir le fruit de leurs efforts et les élèves à en bénéficier.

Alors, quel est l'objectif visé par cette nouvelle réforme si ce n'est de faire rentrer dans le moule de la réforme des lycées (fort contestée par la profession), appliquée depuis cette rentrée aux Premières générales, l'ensemble des séries technologiques ?

La voie techno remise en cause

Ce faisant c'est la voie technologique qui est remise en cause dans sa spécificité et sa survie : – en imposant aux séries technologiques une réduction des horaires disciplinaires techniques ;

- en supprimant les dédoublements attachés à ces disciplines au profit d'« un forfait d'heures pour effectifs réduits » à se répartir toutes disciplines confondues et par ailleurs insuffisant pour rétablir l'ensemble des dédoublements antérieurs ;
- en instituant un accompagnement personnalisé (AP) déconnecté des disciplines et financé sur les réductions horaires de ces mêmes disciplines.

La mise en consultation des programmes, faite à la « hussarde » en trois semaines, ne fait que confirmer nos inquiétudes d'autant que la logique

COLLOQUE SNES : VOIE TECHNOLOGIQUE : UN PATRIMOINE À DÉVELOPPER

Réalités d'aujourd'hui et projets pour demain

Le 8 décembre 2011

à l'École Nationale de Chimie,
Physique et Biologie
« Pierre Gilles de Gennes »,
11, rue Pirandello, 75013 Paris

Présentation sur www.snes.edu/Colloque-Voie-Technologique-Un.html

Inscriptions sur
enseignements.technologiques@snes.edu

des contenus est modifiée, particulièrement en STMG avec la place prépondérante des sciences de gestion.

Il est encore temps de dire non à cette mascarade programmée en nous mobilisant sur la base de nos critiques et contre-propositions. Faites-nous remonter vos avis à : enseignements.technologiques@snes.edu

Journée disciplinaire du SNES

La journée disciplinaire, organisée par le SNES le mercredi 7 décembre avenue d'Ivry à Paris, est une première étape. Inscrivez-vous sur enseignements.technologiques@snes.edu et déposez votre demande d'autorisation d'absence avant le 7 novembre. ■

Claudie Chalmin, Sylvie Obrero



© Clément Martin

Sans réflexion et au mépris des personnels

Les coefficients des épreuves du bac des séries ES, L, S, STI2D et STL, ainsi que leur définition pour les séries ES, L et S sont parues au *BO* spécial n° 7 du 6 octobre 2011. Pour STI2D et STL, les modalités des épreuves devraient être connues sous peu⁽¹⁾.

Architecture

L'architecture générale du bac ne change pas, hormis en langues vivantes : deux oraux de compréhension et d'expression concernent maintenant tous les élèves. Il s'agit d'une épreuve terminale en série L, mais d'une évaluation « dans le cadre habituel de formation de l'élève » pour les autres séries. Si la prise en compte de l'oral en langue vivante est une nécessité, l'évaluation des élèves par leurs enseignants est inacceptable. Par ailleurs, l'organisation de ce type d'épreuve est une tâche lourde et chronophage pour les professeurs. Le SNES demande à minima une banque nationale de sujets, ainsi qu'un cadrage des modalités et des périodes des épreuves⁽²⁾. De même, le contenu des autres épreuves a été publié sans aucune concertation⁽³⁾. Pas de modification en français, ce que les évolutions de la discipline auraient justifié ; une « épreuve composée » de SES qui évacue toute problématisation ; des épreuves d'histoire-géographie calquées sur l'épreuve anticipée des S, qui ne permettront pas une démarche critique satisfaisante ; un cadre flou en physique-chimie



et en SVT ; le gommage des spécificités des séries L et ES en mathématiques. La volonté ministérielle d'augmenter la part du contrôle local, en particulier dans la définition des nouvelles épreuves, conduit à une fragilisation que le SNES continuera de combattre.

Réflexion

Si la diffusion de sujets zéro est urgente, le SNES déplore que ni les enseignants du secondaire ni ceux du supérieur n'aient été associés à la réflexion, alors que les modalités des épreuves du bac pilotent les pratiques ensei-

gnantes et les contenus réellement enseignés. La réforme Chatel se poursuit comme elle a malheureusement commencé, sans aucune réflexion sur le sens de la scolarité au lycée et au mépris de la réussite des élèves et de l'expertise des personnels. ■

Valérie Sipahimalani

(1) Parution annoncée au *BO* du 27 octobre 2011, les épreuves anticipées devraient être maintenues en l'état. Est aussi attendu le cadrage des épreuves de littérature, d'art et de droit.

(2) Mêmes demandes pour l'épreuve d'informatique en série S

(3) Présentation et analyse par disciplines :

www.snes.edu/Reforme-Chatel-renovation-du.html



7^e SALON DU LIVRE D'HISTOIRE DES SCIENCES ET TECHNIQUES 18-19-20 novembre 2011

Le SNES est partenaire du 7^e Salon du livre d'histoire des sciences et techniques. Venez flâner dans la librairie, profiter des animations, et participer aux événements SNES.

Samedi 19 novembre, 10 h 15

« Faut-il enseigner les questions vives ? Le développement durable, sortir du catéchisme et de la leçon de morale. »

Samedi 19 novembre, 14 h 30

- « Peut-on parler d'une variabilité du génome humain selon l'environnement ? »
- « Génétique des populations humaines et environnement : où en est la recherche aujourd'hui ? »

Dimanche 20 novembre, 10 h 30

« Enseigner la biodiversité », avec P.-H. Gouyon.

Entrée libre et gratuite, Espace Robespierre,
2, rue Robespierre, 94200 Ivry-sur-Seine, métro ligne 7 : Mairie d'Ivry,
RER C : gare d'Ivry-sur-Seine.

ANDRÉ COMTE-SPONVILLE EST L'UN DES PHILOSOPHES LES PLUS FÉCONDS DE NOTRE TEMPS. Il est l'héritier d'une lignée de penseurs qui, de Montaigne à Bergson, en passant par Descartes et Pascal, tiennent pour une évidence que la clarté de la langue n'empêche pas de sonder les profondeurs. Traduit en 26 langues, ce « *matérialiste rationnaliste* » s'est attaché au fil des ans une assemblée de lecteurs aussi fidèles que scrupuleux. Une notoriété qui lui vaut des inimitiés de la part des philosophes dont les idées peinent à gagner la place publique.

Désespérer : pour être heureux

En 2001, André Comte-Sponville a quitté son poste de maître de conférences à la Sorbonne pour se consacrer à l'écriture et à des conférences où se pressent des auditeurs venus de tous horizons. Ses livres choisissent eux-mêmes leur public : « *Je ne suis guère utile pour ceux qui sont heureux spontanément. Mais tous les autres, dont je suis, mes livres pourront les aider* ». Très tôt, le spectacle d'une mère dépressive, puis la perte d'un enfant, se sont couplés chez lui à une « anxiété naturelle » pour donner naissance à l'idée qu'on doit apprendre à aimer cette vie. Sans quoi surgit le cri de Schopenhauer : « *La vie oscille, comme un pendule, de droite à gauche, de la souffrance à l'ennui* ». « *C'est la phrase la plus triste de l'histoire de la philosophie !* » D'où la philosophie, aussi, pour y répondre.

De la littérature à la philosophie

Né à Paris en 1952, André Comte-Sponville se découvre une première vocation vers 11 ans : lui qui, alors frappé d'un problème d'élocution, ne s'exprime bien qu'à l'écrit, souhaite devenir romancier. « *J'étais un enfant grave et peu doué pour le bonheur* », se souvient-il. Plus tard, il se passionne pour la philosophie auprès de son professeur de Terminale, Pierre Hervé, ancien rédacteur en chef de *L'Humanité*. Devenu excellent élève, il entre à l'École Normale Supérieure, où souffle en ces années 70 un vent révolutionnaire. Il y fait la connaissance d'Althusser et milite au parti communiste. Il prend pourtant peu à peu ses distances avec un marxisme d'abord embrassé ardemment : peut-on nier que le moteur essentiel de l'action humaine soit l'intérêt ? Marx a-t-il évalué à son juste prix l'égoïsme de celui qu'il prétend réformer ?

Revenu à « sa solitude », le professeur de philosophie se cherche quelque temps dans son lycée de Landrecies. La volonté de devenir écrivain ne l'a pas encore tout à fait quitté. Mais ses travaux littéraires ne le satisfont pas. « *Il faut bien l'avouer, je n'étais pas doué pour la fiction. Ce que j'écrivais était triste à mourir, alors que mes textes philosophiques, eux, étaient toniques et joyeux ! Et puis à quoi bon inventer des histoires alors que le réel est si intéressant ?* » Il préfère se demander ce qui



*Il faut renoncer à l'idée
du bonheur absolu. Et puis,
il faut peut-être se défaire
de la volonté d'être heureux.*

sauverait le monde et l'homme, eux qui ne sont pas des signes, eux qui ne renvoient pas à un Être tout bon et qui « *a fait tout bon* », comme dit Montaigne, mais à ce qu'ils sont et seulement à cela. Fallait-il s'en tenir à Pascal et dire que l'homme, sans Dieu, est misérable ?

Le gai désespoir

Le tout jeune André Comte-Sponville s'attelle à la rédaction d'un premier ouvrage de philosophie, qui l'occupera huit ans : c'est le *Traité du désespoir et de la béatitude*, dont le premier tome paraît en 1984. Le succès du livre conforte l'auteur dans son choix de la philosophie. Ce n'est pas du désespoir du mélancolique ou du suicidaire dont il s'agit ici. Le gai désespoir de Comte-

Sponville est une exigence. Il faut se défaire de l'espoir. L'espoir tourne notre désir non seulement sur ce que nous ne possédons pas mais sur ce qu'il ne dépend pas de nous de posséder. Doit-on dès lors renoncer au désir ? Surtout pas ! Avoir de l'appétit, c'est désirer le repas à portée de main. Faire l'amour, c'est aussi désirer ce qui est. « *Quand je fais l'amour, c'est l'un des rares moments où je ne manque de rien. Le désir est puissance de vivre, à condition de désirer, paradoxalement, ce que l'on a ou que l'on fait. Sans quoi le désir est manque, et le bonheur est manqué.* » Nous devons apprendre à vivre au présent : « *Vous prenez le réel. Vous en retirez l'avenir. Qu'est-ce qui reste ? Le réel, intégralement.* » Dans son *Petit traité des grandes vertus* il développera ainsi une éthique de l'homme athée, revenu d'une religion qui s'accorde trop à ses désirs pour ne pas être suspecte, et pour laquelle il suffirait de faire le bien pour être heureux. Or la quête du bonheur et l'exigence morale doivent demeurer à jamais séparées, autre trait de notre condition tragique. « *Freud l'a bien souligné : le monde n'est pas une nurserie ! Il n'a pas été fait pour notre bon plaisir. Nous devons pourtant apprendre à y vivre. Cette Terre ne nous a rien promis, comme dit Alain.* »

Penser le capitalisme

D'abord tournée vers l'homme et vers ce qu'il doit faire pour être heureux, d'abord attachée à peindre celui-ci en être détaché des espoirs fantasmatiques et douloureux, la philosophie d'André Comte-Sponville s'est ensuite attachée à penser le capitalisme. « *Je m'étais détourné du monde contemporain. J'ai le désir un peu fou de vouloir encore être lu dans 300 ans, ou même, fantasme absurde, d'être lu par Pascal ou Montaigne. C'est le monde des affaires qui a sollicité mes réflexions sur le capitalisme. Et j'en suis très content ! J'essaie de me défaire de mon goût un peu archaïsant pour l'éternité.* » En 2004, dans *Le capitalisme est-il moral ?* il affirme que le capitalisme n'est ni moral, ni immoral, mais amoral. D'abord il n'est pas un sujet redévalable de ses actions. Ni âme ni cerveau du capitalisme. Ensuite sa fin est de dégager des profits en s'appuyant sur le moteur le plus puissant de l'action humaine :



l'égoïsme. Alors que « toute la morale se résume, comme le dit Levinas, à une formule de politesse : " après vous, je vous en prie ". Qu'on n'attende donc pas de l'éthique managériale qu'elle fasse coïncider profit et morale. Qu'on n'espère pas non plus la prospérité à coup de bons sentiments : sans égoïsme, pas de richesse. C'est de l'extérieur que les effets du capitalisme pourront être régulés. *« Je suis un libéral de gauche. De lui-même le capitalisme ne peut pas devenir moral. Mais je ne pense pas non plus qu'il y ait de méthode plus efficace que lui pour créer de la richesse. Le capitalisme possède une amoralité efficace, auquel il faut imposer, par la loi, des limites non marchandes et non marchandables. »* Et c'est là qu'intervient la politique. Cette politique se doit d'être globale et planétaire. Ainsi, André Comte-Sponville, qui se veut, comme Socrate et les Stoïciens avant lui, citoyen du monde, décrit ce dernier comme le lieu d'un seul et unique affrontement : *« Je ne crois pas au choc des civilisations. Les valeurs des grandes civilisations sont clairement convergentes. »*

Une sorte d'évolutionnisme des idées dépouille peu à peu les religions de leurs aspects les moins viables. *« Aucune société ne peut prétendre longtemps que la haine*

**Aucune société ne peut prétendre longtemps que la haine
c'est mieux que l'amour, que l'égoïsme
c'est mieux que la générosité, que la violence et
la cruauté valent mieux que la douceur et la compassion.**

c'est mieux que l'amour, que l'égoïsme c'est mieux que la générosité, que la violence et la cruauté valent mieux que la douceur et la compassion. Les intégrismes périront tôt ou tard, c'est la tendance lourde de l'histoire. Ce à quoi nous assistons, c'est à la lutte entre une civilisation mondiale, laïque, démocratique, respectueuse des droits de l'homme, et tous ceux qui, de Le Pen aux intégristes musulmans, refusent cette civilisation mondiale. » À ce monde, la pensée d'André Comte-Sponville donne toute sa saveur d'aventure simplement à vivre. *« Je ne sais pas si je suis heureux, ça dépend des moments. Aujourd'hui,*

d'hui, je dirais que je suis à peu près heureux, c'est-à-dire heureux, car il faut renoncer à l'idée du bonheur absolu. Et puis il faut peut-être se défaire de la volonté d'être heureux.

Le bonheur est une récompense, comme dit Alain, qui vient à ceux qui ne l'ont pas cherchée. La vraie sagesse, c'est d'aimer la vie, heureuse ou malheureuse. C'est mon cas : j'ai envie de

vivre et de me battre. C'est le seul bonheur qui ne mente pas. » Pascal sans Dieu mais sans larmes ni grincements de dents. ■

À lire aussi

- Une éducation philosophique, éditions PUF (1989).
- Pensées sur l'amour, éditions Albin Michel (1998).
- Le Gai désespoir, éditions Lince (1999).
- Le Capitalisme est-il moral ?, éditions Albin Michel (2004).
- Du Corps, éditions PUF (2009)

LA NOTE DE SERVICE SUR LE MOUVEMENT 2012 devrait être publiée au *BOEN* du 10 novembre. Une concertation sur le projet du ministère s'est tenue début octobre, en des délais qui n'ont guère permis une discussion très approfondie, l'administration s'étant enlue dans sa gestion calamiteuse des élections professionnelles.

Dans les starting-blocks

Le SNES a été reçu en audience par la DGRH (direction générale des ressources humaines). Il a décliné l'essentiel des mandats syndicaux visant à améliorer le système actuel du mouvement, afin d'ouvrir à chaque collègue qui le

Les nouveautés

Les principales nouveautés annoncées, sous réserve de la publication de la version définitive de la note de service, seraient les suivantes :

• Dispositif ÉCLAIR : le ministère prévoit pour janvier la rédaction

ancien est remplacé par la déclinaison du CIMM (« centre des intérêts matériels et moraux ») tel que défini de façon plus large par la Fonction publique et dont bénéficieront toujours les personnels « natifs ». Les élu-es du SNES seront particulièrement concernés, afin de servir les intérêts des collègues, afin de leur offrir une meilleure satisfaction. Les démarches du SNES, son rôle, son sort renforcée et l'issue des élections professionnelles, sont au service des col-

Parer l'affectation, la réintégration

Conseils des commissions, élus nationaux, l'expertise est sous, un supplément « 2012 » sera « chaîne US n° 714 » le 11 novembre : enjeux du mouvement 2012 ; le calendrier, les contacts et coordonnées indispensables ; au des barèmes, les différentes situations d'administration ; les modalités de suivi

al www.snes.edu



© Fotolia.com/Synto

est mis à jour à l'issue des congés de Toussaint :

- les publications en ligne ;
- les barres inter et intra des années antérieures ;
- le calcul de votre barème ;
- analyses et bilan des mouvements précédents ;
- les « questions-réponses » ;
- le forum de discussion...

Dans les sections académiques du SNES, seront aussi accessibles :

- les cartes des barres inter-académiques et intra-académiques 2011 ;
 - les permanences et réunions mutations ;
 - les rendez-vous individualisés...
- Pour suivre l'actualité des mutations, consultez régulièrement le site www.snes.edu et les sites des sections académiques. ■

Christophe Barbillat,
Lionel Millot
emploi@snes.edu



© Fotolia.com/Laurely



QUESTION-RÉPONSE

Collègues en fin de droit

Décret publié

Depuis longtemps, le SNES et la FSU dénoncent la situation faite aux collègues en fin de droits statutaires à congé maladie (ordinaires, longue maladie ou longue durée) ; ne touchant que des allocations journalières très faibles, ils connaissent de graves difficultés financières. La bataille syndicale a permis de faire prendre en compte le problème.

Que dit le décret ?

Il étend le bénéfice du demi-traitement à

ces collègues en cas d'attente d'une décision de l'administration en matière de réintégration, reclassement ou de mise en disponibilité. Les personnels ne peuvent en effet subir une situation liée à des dysfonctionnements de l'administration.

Ce décret s'applique-t-il aussi en cas d'attente d'une mise en retraite pour invalidité ?

Oui, comme dans tous les cas d'attente de décision administrative.

Art. 47 – Pendant toute la durée de la procédure requérant soit l'avis du comité médical, soit l'avis de la commission de réforme, soit l'avis de ces deux instances, le paiement du demi-traitement est maintenu jusqu'à la date de la décision de reprise de service ou de réintégration, de reclassement, de mise en disponibilité ou d'admission à la retraite. ■

Élizabeth Labaye
Décret n° 2011-1245
du 5 octobre 2011

DE NOMBREUX AED ONT ACCUSÉ le mois dernier des retards voire des non-paiements dans de nombreuses académies.

AED : non payés, méprisés

Cette situation est d'autant plus inacceptable qu'elle précarise encore plus une catégorie déjà peu favorisée. Ainsi dans l'académie de Clermont-Ferrand, les salaires ont été versés avec 6 ou 7 jours de retard. Dans le département de l'Eure-et-Loir, les AED n'ont carrément pas été payés. Ils n'ont reçu qu'une avance sur salaire

le 7 octobre. Dans l'académie de Nice la grande majorité des AED et AVS n'étaient toujours pas payés le 4 octobre, après plus d'un mois de travail !

Des collègues fragilisés

Ces retards et ces non-paiements ont eu des conséquences désastreuses sur la situation financière des collègues (retard de

paiement, découvert, agios...). On notera que ces AED et AVS ne touchent qu'un salaire de type catégorie C pour un recrutement post-bac (voire Bac +2 pour les assistants pédagogiques) tout en effectuant une quotité hebdomadaire de plus de 40 heures.

Incertitude financière inacceptable

Les retards de paiement, voire les absences de paiement, contribuent à fragiliser encore un peu plus des collègues qui souvent choisissent ce type d'emploi par défaut. Ceux d'entre eux qui souhaitent préparer les concours de l'Éducation nationale se heurtent déjà à la difficile conciliation entre leur poste et leurs études, il nous semble inutile de leur rajouter en plus une incertitude financière répétée. À force de « mutualiser » les moyens, certaines académies se retrouvent avec seulement deux établissements payeurs, les personnels ne peuvent plus être payés dans



des délais normaux. Les AED n'ont pas à payer les manques de moyens et de personnels dans les académies.

Le SNES est intervenu dès que l'alerte a été donnée. Des procédures sont en cours pour récupérer des dommages et intérêts. Les AED et AVS ont droit au même respect que les personnels titulaires de l'Éducation nationale. De plus, le SNES réclame une revalorisation du salaire des AED qui prendrait en compte le niveau de qualification exigé. ■

Alizée Ostrowski
aed@snes.edu



NON-TITULAIRES : ne passez pas à côté de vos droits !

Recensement

Des modifications peuvent encore intervenir (la FSU et ses syndicats continuent le combat pour que les politiques améliorent le projet de loi) mais le dépôt du projet de loi au Sénat permet désormais d'effectuer un recensement fiable des ayants droit. En raison des doutes qu'a soulevés le premier recensement du ministère (comme par exemple le faible nombre des agents concernés par la mesure ponctuelle de CDIisation), il est primordial que les non-titulaires remplissent en masse les fiches de recensement mises à disposition et les fassent parvenir à nos sections académiques. Ce sont elles qui auront en effet à intervenir auprès des rectorats pour faire valoir vos droits si des erreurs sont commises par l'administration. Par son réseau de militants et sa grande représentativité à travers toutes les

académies, renforcé par les récentes élections, le SNES est le plus à même de vous défendre efficacement.

Téléchargeable

Pour l'heure, un seul groupe de travail concernant le recensement des futurs ayants droit a eu lieu au ministère en juillet et ce dernier n'a pas convoqué à nouveau les organisations. Le vote de la loi à l'Assemblée devrait finalement intervenir en janvier (octobre avait initialement été annoncé). La FSU a demandé au ministère qu'un nouveau recensement soit alors prévu par le ministère pour rectifier les erreurs et qu'en amont les modalités soient actées. Nous demandons que les premières titularisations interviennent en 2012. Les fiches sont téléchargeables à : <http://www.snes.edu/Fiches-de-suivi-pour-le.html> ■

Vincent Lombard

Date de début et de fin du contrat	Nature du contrat (CDD, CDI ou vacataires)	Quantité de services Ex: 15/18h ou 14/18h	
1/ Etiez-vous en poste entre le 1er janvier et le 31 mars 2011 ?			
Si oui, précisez les dates de début et de fin de votre ou vos contrats et leur nature (CDD, CDI ou vacataires), ainsi que leur quantité :			
2/ Récapitulatif de vos états de services entre le 31 mars 2005 et le 31 mars 2011 :			
Précisez les dates de début et de fin de chaque contrat signé, sa nature (CDD, CDI ou vacataires) et sa quantité :			
Date de début et de fin des contrats	Nature des contrats signés (CDD ou vacataires)	Quantité de services de chaque contrat	Élévation en nombre de jours de chaque contrat
2004/2005			
2005/2006			
2006/2007			
2007/2008			
2008/2009			
2009/2010			
2010/2011			
2011/2012			

Marseille



CONFRONTÉE À DES PROBLÈMES D'INSÉCURITÉ CROISSANTS, la cité phocéenne connaît surtout une recrudescence de la pauvreté. Face à l'immobilisme des politiques, bien souvent englués dans les affaires, des quartiers entiers sont laissés pour compte et livrés à une violence hypermédiatisée. Cette ségrégation socio-urbaine entraîne une inquiétante paupérisation. Avec son corollaire de problèmes.

Pas toujours plus belle la vie !

Si le feuilleton à succès « Plus belle la vie » a fait la renommée de Marseille, son titre sonne pourtant comme une galéjade pour bon nombre de Marseillais. Car c'est un tout autre épisode estival qui a été diffusé en boucle sur les bords de la Canebière. Celui du parking à ciel ouvert de la porte d'Aix, exploité pendant quelques jours, en lieu et place du concessionnaire Vinci, par une bande de jeunes rançonnant les automobilistes.

« L'histoire du parking est en soi révélatrice. Déléguer à des sociétés privées des compétences publiques amène ce genre de dérives. Dès lors que les choses tournent mal elles se retirent. C'est inadmissible mais les politiques sont tout autant fautifs que Vinci ».

Le ciment fédérateur s'effrite

Cette petite délinquance prolifère sur le terrain de la pauvreté dans une ville gangrenée par le chômage. Marseille, « ville duale » selon le sociologue André Donzelle, souffre plus

qu'ailleurs de la crise. « La structure sociale de Marseille et de son agglomération s'est profondément transformée au cours des trente dernières années sous le double effet de la désindustrialisation et de la croissance des emplois de services. Mais les bénéfices de la tertiarisation, qui profitent surtout à la périphérie, ont été largement compromis par la forte poussée du chômage jusqu'à une période récente. Il en résulte aujourd'hui de grandes disparités au sein de la population en termes de revenus, de statuts d'emploi et de conditions



Avec une augmentation en 2010 de 7,6 % des infractions commises, la cité phocéenne se singularise au sommet d'un classement qui n'améliore pas son image. « Et ce n'est pas en changeant de préfet tous les 18 mois ou en stigmatisant telle ou telle communauté, les Comoriens ou les Roumains, que les choses vont s'arranger » regrette Roger Aymard, secrétaire général adjoint du SDU13.

MARSEILLE-PROVENCE 2013

Pâle capitale

Désignée capitale culturelle européenne en 2008, trois ans après, la réalité est bien loin de répondre à ce défi. Réductions de subventions, fragilisation des associations et des projets, directeur remercié, le malaise culturel marseillais est sous l'effet de loupe de Marseille-Provence 2013. Principe des vases communicants, loin de donner un nouvel élan à la culture phocéenne, cette désignation vampirise les moyens.

Une situation qui corrobore l'incohérence de la gestion municipale. « Pour des raisons de convenances personnelles le directeur des bibliothèques vient de sauter. Cette instabilité conduit à une véritable démotivation des personnels, une absence de guidance et de perspectives dont la ville aurait pourtant bien besoin pour honorer cette distinction. » À l'inverse, « cet effet vitrine masque une réalité bien plus sombre avec des établissements culturels, tant musées que bibliothèques, se retrouvant dans un état lamentable alors que les richesses sont nombreuses. Plutôt que de se gargariser de ce statut de capitale culturelle européenne il serait préférable d'assurer le bon fonctionnement des sites municipaux » conclut Roger Aymard.

de vie » analyse-t-il dans un article paru dans la revue *Faire savoirs*.

Cette paupérisation du centre et ce schéma d'urbanisation profondément inégalitaire aggravent les phénomènes d'insécurité. Et comme « le tissu social, associatif et syndical, véritable ciment fédérateur, qui avait jusqu'ici empêché les explosions, est en pleine déliquescence, Marseille n'arrive pas à s'en sortir » poursuit Roger Aymard. Longtemps premier port méditerranéen, réputée pour ses industries agroalimentaires, Marseille a en effet perdu de sa splendeur. « Le port, poumon de la ville, faisait travailler un Marseillais sur deux » se souvient-il. « Désormais, il n'est plus qu'un port croisiériste. Un port à touristes ! Sans emploi ou presque. Mais quel peut être l'attrait d'une ville avec de tels problèmes de propreté et d'insécurité » s'interroge le syndicaliste.

« La ville des compromis impossibles »

Déclin du port, problème de propreté, des arrondissements négligés, Roger Aymard pointe aussi du doigt l'inertie municipale. Il déplore surtout « l'absence d'investissements et le manque de personnels sur le terrain pour lutter contre cette dégradation qui pousse certains habitants à fuir au plus vite ces quartiers ».

La faute à un clientélisme « résultat d'une cogestion entre la municipalité et une organisation syndicale qui maîtrise aussi bien le recrutement que les promotions ». Un vrai malaise ressenti dans les rangs des Territoriaux. « Il n'y a pas de réelles perspectives, pas de direction, pas d'organisation du travail. Bref pas de pilote ! ».

Les racines de cet immobilisme se situent « dans le système politique clanique » qui caractérise la cité provençale. « Personne n'ose dénoncer ce système qui paralyse la ville. Les intérêts des élus ne sont plus ceux des Marseillais » déplore-t-il allant jusqu'à parler de « pompiers-pyromanes ». Les affaires politico-financières alimentent d'autant ce discrédit jeté sur les responsables politiques marseillais, toutes tendances confondues. Pour autant, il considère que Marseille dispose des atouts pour interrompre ce déclin. Il y a en effet des raisons d'espérer.

« La ville ne s'en sortira pas seule » prévient néanmoins le Marseillais. « Il faut réaliser une grande métropole pour concurrencer Barcelone, mutualiser les moyens pour plus de solidarité entre les communes et qu'une nouvelle génération d'hommes politiques s'impose pour pouvoir travailler sur le long terme. Ce redressement ne se fera pas non plus sans l'aide de l'État. »

Cet amoureux de Marseille voit en son littoral, « un potentiel énorme jusqu'ici négligé ». À condition de faire de Marseille une ville propre. Dans tous les sens du terme. ■

Thierry Pétrault

À l'école

La violence à la porte

Cette insécurité n'épargne pas les établissements scolaires. Néanmoins, grâce au travail des équipes et à une collaboration avec l'ensemble des partenaires du quartier, la violence s'arrête à sa porte.

Elle évite aux jeunes cette spirale du décrochage et l'engrenage de la violence.

L'école remplit encore sa mission républicaine. Mais au prix de tellement d'efforts.



Enseignante au collège Prévert dans le 13^e arrondissement, un quartier difficile marqué par une grande pauvreté, **Séverine Vernet**, « éprouve toujours autant de plaisir à enseigner ».

« Dans ces quartiers, j'ai tissé des liens, mené des combats avec les parents, permis aux élèves d'exiger l'ambition. » Elle reconnaît cependant que « la situation s'est nettement dégradée pour devenir aujourd'hui très grave ».

Même si les enseignants se refusent à baisser les bras, ils se sentent de plus en plus abandonnés. Par l'État d'abord. « En supprimant la police de quartier, il a laissé s'installer les trafics et la violence. En autorisant les dérogations, il prive par ailleurs ces établissements d'une mixité sociale indispensable à son équilibre ». Par les collectivités aussi. « Rien n'est fait en matière d'urbanisme pour casser cette paupérisation. La diminution des subventions accordées aux associations entame, de fait, la richesse et le militantisme déployés dans ces quartiers ». Mais surtout par l'Éducation nationale. « Notre lycée classé ZEP disposait jusqu'ici de moyens pour aider les élèves en difficulté et ainsi éviter leur décrochage. Or on sait parfaitement que la marge est tenue afin d'éviter à ces élèves de basculer dans la délinquance. Tout a été réduit de moitié ! » se décourage **Serge Jourdan** professeur au lycée Diderot. « Sans compter l'absence des personnels, éducateurs, assistantes sociales, conseillers psychologiques au sein des équipes. On est dans le moins chaque année et il faut pourtant faire aussi bien sinon mieux ! ».



« L'école comme une respiration »

Devant un tel constat, ils avouent conjointement « être toujours "vivants" mais dans une situation fragile, au bord de l'épuisement et toujours à la merci d'un événement dramatique ».

Cette violence se manifeste essentiellement aux portes des établissements. « En 26 ans de carrière, j'ai pu observer cette dégradation. L'an dernier, 70 de nos élèves ont été agressés entre la sortie du métro et la porte

du lycée. Comme nous le confiait la police, les délinquants viennent ici "faire leur marché" » témoigne Serge Jourdan.

Une violence quotidienne repoussée, grâce à la mobilisation des équipes pédagogiques, à l'extérieur des établissements. Du coup, les élèves viennent justement au collège pour se sentir en sécurité. « Dans la rue, mêlés aux trafics en tout genre, ils sont propulsés adultes avant d'avoir grandi. En cours, ils jouent tout simplement leur rôle d'enfants. » Valoriser leur travail et leur faire découvrir d'autres horizons telles sont les missions que se fixent les équipes pédagogiques. Ces projets permettent justement d'entrouvrir une porte « vers un extérieur différent, valorisant, motivant » poursuit Séverine Vernet.

« La culture représente un formidable vecteur car on suscite chez eux l'envie. Par ces projets culturels, la réalisation d'un film – le lycée Diderot fut récemment à l'affiche avec le film *Nous, princesse de Clèves* tourné par les lycéens –, l'écriture d'un petit livre, le théâtre ou le sport, les élèves sont tirés vers le haut. Ils démontrent ainsi leur capacité à réussir, suscitant chez eux une certaine fierté. Ils sont très demandeurs. Tout comme les parents. »

Créer pour valoriser

Des parents largement associés à la vie de l'établissement. « Le collège va à la rencontre des parents et non l'inverse. Ainsi, nous désacralisons l'institution ce qui permet de rompre les barrières et évite de couper le collège du quartier. » Et ce dialogue fonctionne bien. Diderot associe notamment les communautés comoriennes et asiatiques, via les comités d'intérêt de quartier, aux actions menées.

Cet engagement si souvent récompensé par un merci ou par un sourire d'élève donne bien évidemment tout son sens à l'école républicaine. Plus qu'ailleurs, dans ces quartiers victimes de la paupérisation marseillaise, ces élèves ne doivent pas être les oubliés de l'égalité des chances. Mais le sentiment d'impuissance n'est jamais très loin. « Quand j'apprends la mise en garde à vue d'un élève, je le vis très mal. C'est un profond sentiment d'échec et je le supporte de moins en moins » confie Séverine Vernet. Un appel que doivent impérativement entendre les institutions, à commencer par l'Éducation nationale, pour dissiper « ce profond sentiment d'abandon ». ■

T. P.



ESPAGNE. Manifestation globale contre les suppressions de postes et pour la défense de l'enseignement public

Une mobilisation exemplaire

Les principaux syndicats espagnols de l'éducation (FECCOO, STES, UGT, ANPE) ont appelé à un grand rassemblement international le 21 et le 22 octobre. Alors que, dans la communauté autonome de Madrid, les professeurs totalisent depuis la rentrée sept jours de grève contre les licenciements massifs de contractuels et l'augmentation de deux heures de la durée hebdomadaire de cours, ces organisations ont souhaité donner un appui national, européen et international à ce mouvement tant il est vrai que les gouvernements s'inspirent les uns des autres pour mettre en application des politiques aussi brutales qu'injustes pour les peuples.

Un soutien européen et international

Le CSEE (Comité syndical européen de l'éducation), représenté par Odile Cordelier (vice-présidente), et l'IE (Internationale de l'éducation), représentée par Fred Van Leuwen (secrétaire général) et Susan Hopgood (présidente), ont participé à la table ronde organisée le 21 octobre au sujet de l'égalité d'accès à l'éducation ainsi que la défense de l'enseignement public. Le CSEE et l'IE ont mis l'accent sur la nécessité d'organiser des ripostes concertées dans un maximum

de pays. À ce titre, pour le CSEE comme pour le SNES l'action exemplaire menée par les syndicats espagnols devrait faire école dans d'autres pays. Les soutiens apportés par les autres syndicats européens de l'éducation (FENPROF et FNE du Portugal, OLME de Grèce, NASUWT du Royaume Uni) à cette mobilisation sont indispensables pour construire collectivement une intervention du CSEE auprès des institutions européennes.

Un enseignement privé favorisé

Le SNES et les autres syndicats ont pointé la similarité des politiques mises en œuvre : baisse de salaires et augmentation du temps de travail (Espagne, Grèce), gel des salaires et non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux (France), baisse du montant des pensions (Royaume-Uni) et augmentation de l'âge légal de départ en retraite pour tous. Il est clair que ces mesures promeuvent l'enseignement privé au détriment du public, de plus en plus affaibli et dévalorisé. Ainsi au Portugal, le gouvernement menace de changer la Constitution pour permettre le développement des écoles privées. Cette journée s'est donc terminée par une déclaration de soutien



à l'enseignement public espagnol signée par l'ensemble des organisations présentes. Puis elles ont toutes participé le samedi à une grande manifestation dans les rues de Madrid aux côtés des enseignants et des parents d'élèves espagnols, rassemblant plus de 120 000 personnes. La présence à sa tête du président de la Confédération européenne des syndicats (Ignacio Fernandez Toxo) marquait bien que tout ce qui diminue les services publics porte atteinte aux droits de tous les citoyens européens. ■ **Henri-Jean Nouri**



GRÈCE. Baisse des salaires, augmentation des effectifs, suppression de cours d'éducation artistique : les mesures prônées par la Troïka et mise en œuvre par le gouvernement entraînent une riposte massive

Nous sommes tous des enseignants grecs

Des régressions sans précédent frappent de plein fouet nos camarades enseignants et la violence des mesures d'austérité imposées par la Troïka (Commission européenne, BCE et FMI) ne fait qu'exacerber le sentiment d'injustice qu'éprouvent, depuis 18 mois déjà, les personnels de l'éducation. Pour Thémis Kotsifakis, secrétaire général du syndicat du second degré, OLME, « les enseignant(e)s ne sont pas responsables de la dette publique. Face à l'orage qui gronde, il y a d'autres

alternatives. Il faut que le gouvernement cesse cette politique de coupes budgétaires et de destruction de l'État Providence ».

La potion amère de la Troïka

Il ne fait pas bon être enseignant(e) au pays de Zeus. Les salaires ont été diminués de 18 à 40 % avec la mise en œuvre récemment d'une nouvelle échelle salariale. Certains enseignants sont désormais rémunérés sur une base horaire. La fermeture d'établissements, 205 sur 3 185 pour le second degré, conduit à une augmentation des effectifs de 25 à 30 élèves. Même les programmes et manuels scolaires se retrouvent dans l'œil du cyclone de la Troïka ! La Grèce apparaît comme un véritable terrain d'expérimentation qui pourrait bien servir de référence aux autres gouvernements nationaux partout en Europe.

Le ministère de l'Éducation va même jusqu'à préconiser une approche de l'éducation beaucoup plus axée sur le marché : suppression de cours d'éducation artistique et d'enseignement civique, réduction de l'offre de formation pour les langues vivantes. 800 bibliothèques au sein des établissements vont également être supprimées. Une politique de non-remplace-

ment des enseignants qui partent à la retraite : en 2010, seulement 3 400 recrutements pour 17 500 départs à la retraite ; et la réforme des retraites avec un âge légal de départ qui passe à 70 ans (60 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes précédemment).

Une riposte d'ampleur

Dans ce contexte d'aggravation des mesures d'austérité, la grève générale des 19 et 20 octobre derniers a une nouvelle fois prouvé la détermination des citoyens grecs à organiser une riposte syndicale d'ampleur. 80 % des enseignants du second degré étaient en grève le 19 octobre. Cette riposte, avec l'appui et la solidarité exprimés par le CSEE (Comité syndical européen de l'éducation) et la CES (Confédération européenne des syndicats), est d'autant plus nécessaire que le Parlement vient d'adopter un ensemble de mesures frappant à nouveau les retraites, faisant passer le nombre de licenciements dans le secteur public à 30 000 et supprimant les accords collectifs de travail qui établissent les mécanismes de négociation collective et le salaire minimum. OLME et le syndicat du premier degré DOE débattent des actions à venir. ■ **Odile Cordelier**



© Dominique Pigeat / AFP



CHILI. Entretien avec Guillermo Scherping, responsable du secteur international de Colegio de profesores (le plus grand syndicat de l'Éducation - 80 000 adhérents - au Chili qui regroupe les professeurs du primaire et du secondaire)

Crise du modèle éducatif néolibéral



Quelle est l'origine du mouvement actuel ?

C'est la crise profonde du modèle d'éducation marchandisée mis en place il y a trente ans par la dictature et maintenu pendant la transition démocratique. Le Chili possède un système éducatif inégalitaire où les frais d'inscription sont les plus élevés d'Amérique latine. La solution privée à des problèmes relevant aujourd'hui de la sphère publique a détruit l'enseignement public qui n'est plus un référent de qualité pour l'ensemble du système scolaire. La privatisation a précarisé les conditions de travail et de vie des enseignants. L'intégration par l'école a disparu pour laisser place intentionnellement à un des systèmes éducatifs les plus inégalitaires au monde, contribuant ainsi à annuler l'égalité des chances et créant un sentiment d'injustice chez les étudiants, les travailleurs de l'Éducation et les citoyens en général.

En quoi la situation du Chili est-elle particulière ?

Le système public d'éducation a été détruit pour être remplacé pendant la dictature par un modèle néolibéral éducatif le plus achevé. Dans ce contexte de terrorisme d'État, une nouvelle Constitution a été imposée. Le nouveau code du travail, tout en reconnaissant le droit de grève permet à l'employeur de faire remplacer le gréviste. Les retraites et la santé ont été privatisées. Les gouvernements de la transition démocratique n'ont modifié que marginalement ce « modèle » qui s'est révélé catastrophique contrairement à ses promesses en termes de qualité de l'enseignement. Le Chili, en étant le meilleur élève du néolibéralisme, a été recalé aux classements internationaux.



© Patricia de Melo Moreira / AFP

Comment expliques-tu que le mouvement soit encore aussi massivement appuyé par l'opinion publique après six mois de lutte ?

Les universitaires à la tête du mouvement sont les lycéens d'hier qui se sont révoltés pendant trois mois en 2006 en pure perte puisque la Concertation (alliance sociaux-démocrates et démocrates chrétiens) a pactisé avec la droite. Les acteurs du mouvement social ont appris la leçon. Ils ont mûri et ce mouvement est le produit de la lutte et de l'apprentissage.

Quelles sont les revendications de la plate-forme ? Pourquoi est-il nécessaire de changer de Constitution ?

Les revendications sont : enseignement scolaire et universitaire gratuit, fin du profit dans le secteur éducatif, démunicipalisation et retour des établissements à l'État dans un cadre décentralisé et participatif. Après cinq mois de lutte, l'exigence d'un changement de Constitution est devenue incontournable pour reconnaître et garantir le droit à l'Éducation, introduire le référendum, réformer le système fiscal, réformer le code du travail en instituant un vrai droit de grève (sans remplacement), stimuler la syndicalisation et garantir un droit à une retraite juste et digne.

Comment analyses-tu les résultats du référendum national pour l'Éducation ?

Ce référendum, à l'initiative de la plate-forme où 95 % des votants se sont exprimés en faveur d'une éducation garantie constitutionnellement par l'État, publique, gratuite et de qualité à tous les niveaux, montre l'engagement des Chiliens en faveur de ce mouvement et c'est un moyen supplémentaire pour faire pression sur le gouvernement.

Quelles sont les perspectives politiques du mouvement ?

La Concertation n'est pas en mesure de traduire politiquement ce mouvement car il comporte des secteurs minoritaires mais puissants, dont les intérêts sont liés à l'éducation marchandisée. En revanche, les parlementaires communistes et indépendants de gauche (qui ont quitté le parti socialiste) veulent avancer sur les objectifs de la plate-forme tout en respectant l'indépendance du mouvement social et syndical. De plus, le contexte politique a changé : la droite au pouvoir est sur la défensive et une nouvelle espérance politique et sociale est en train de naître. Dans ce processus, tous ceux qui croient en la nécessité d'approfondir la démocratie au Chili doivent avoir leur place. Il est clair que les lycéens, les étudiants, les travailleurs, les parents qui se sont mobilisés doivent voir leurs revendications se transformer en programme politique. Nous regardons avec sympathie le mouvement des indignés. Cependant, dans notre cas, nous pensons qu'il faut passer de l'indignation à la proposition, puis à la conquête du pouvoir politique si l'on veut que les revendications sociales aboutissent. ■ **Propos recueillis par**

Odile Cordelier, Roger Ferrari



© Patricia de Melo Moreira / AFP



TURQUIE

Le procès des trente et un membres de la centrale syndicale turque des services publics KESK et du syndicat enseignant Egitim Sen, s'est déroulé dans le calme le 21 octobre à Izmir, sous l'œil attentif de représentants du SNES, de la GEW et de la Fédération des Transports de la CES. Le verdict a été repoussé au 28 novembre.

UN FILM D'AGUSTI VILA, *LA MOSQUITERA*

Une comédie tragique

ne recouvre pas toute la réalité. Que les choses entre les murs de l'appartement cosu ne sont pas aussi simples. Chaque apparition des chiens produit, en effet, une sorte de dérangement et un effet comique.

Le film reste de bout en bout sur cette même ligne. La culpabilité de chacun vis-à-vis de l'autre enclenche un dérèglement qui débouche sur un éclatement du cocon familial. Le père, attiré par les charmes de la jeune bonne, se dédommage de sa culpabilité par des générosités excessives. La mère aura des « bontés » envers un ami de lycée de son fils et le fils, qui transforme l'ap-

partement en chenil, a des comptes à régler avec ses proches.

Pas de véritable suspense mais une légère tension reconduite, jamais débordante et le film d'Agusti Vila pourrait être, mêlant situations comiques et tragiques, une comédie sur l'impossibilité d'accéder à la tragédie. On pourrait le qualifier de mélodrame social mais aucune appellation n'est vraiment satisfaisante pour rendre l'originalité du sujet et le traitement de ce film singulier et prenant. ■

Francis Dubois

• *La Mosquitera*, Agusti Vila (Espagne).UN FILM DE REZA SERKANIAN, *NOCES ÉPHÉMÈRES*

Portraits contrastés d'Iran

Noces éphémères s'ouvre sur une fête familiale. Dans ce cercle intime, les contraintes et les interdits se mêlent harmonieusement aux traditions et aux mentalités contrastées. La mort subite de l'aïeul va contraindre une partie de cette famille à se rendre dans une grande ville religieuse. La présence des policiers, des mollahs, de la foule rendent le contexte oppressant. Cette seconde partie du film délivre une atmosphère d'inquiétude latente. Dans ce cadre, le récit se resserre autour de deux jeunes gens qui vont tenter de vivre leur désir, quand tout autour d'eux s'y oppose. En mêlant l'intime et le social, la crainte et le désir, Reza Serkanian entraîne le spectateur au plus près des préoccupations et du regard des personnages. Fête traditionnelle, mort, interdits religieux, questions politiques, autant d'éléments narratifs qui, dans l'Iran actuel, auraient dû conduire sur le terrain de la gravité. Ici, la légèreté affleure sous le poids des sujets sérieux. Der-

rière l'absurdité de certaines situations où se démènent les protagonistes, pointe l'ironie et l'humour.

En faisant passer son récit du cocon familial à la grande ville, le cinéaste nous révèle les facettes d'une société iranienne dans sa complexité et ses contradictions, loin des images que véhiculent les médias, et des clichés simplistes et dangereux. Une œuvre subtile qui apporte un autre éclairage sur un cinéma aujourd'hui hautement menacé. ■

F. D.

• *Noces éphémères*, Reza Serkanian (Iran). Sortie le 9 novembre.

DVD

Sorties récentes chez Carlotta de grands moments de cinéma

- *Portrait d'une enfant déchu*, de Jerry Schatzberg 1971. Grandeur et décadence d'une top-model.
- *Le manteau*, d'Alberto Lattuada d'après la nouvelle de N.V. Gogol 1952. Un homme espère trouver la reconnaissance sociale en mettant toutes ses économies dans la confection d'un manteau sur mesure.
- Coffret Chantal Akerman. Quatre documentaires de la réalisatrice belge : *De l'autre côté* ; *Sud* ; *D'est* ; *Là-bas*.
- *Je veux seulement que vous m'aimiez*, de R.-W. Fassbinder, 1976. Peter, qui a tué un patron de bar, se raconte au psychologue de la prison.

musique sans nom. Il explique, dans ce film, sa volonté de créer des textures de son pour exprimer ce monde urbain fait de bruits et de violence. Ce portrait, nécessaire, permet d'apprécier ce travail de bidouilleur pour faire surgir d'autres mondes. À découvrir. ■ N. B.

• *Otomo Yoshihide, music(s)* un film de Guillaume Dero tourné dans le cadre du festival Banlieues Bleues en 2005. La Huit/Freedom now.

Anthony Coleman, pianiste et compositeur était présent au festival Banlieues Bleues en 2010. Il a proposé deux concerts, l'un avec son quartet – une longue suite : *Damaged by Sunlight* –, l'autre en piano solo en hommage aux compositions de Jelly Roll Morton qui se disait « Originator » du jazz. Deux grands moments. ■ N. B.

• *Anthony Coleman, Damaged by Sunlight*, un film de Stéphane Sinda, La Huit/Freedom now, distribué par Socadisc.



EXPOSITIONS

L'avant-garde anglaise du XIX^e siècle

Que connaît-on de l'Angleterre des débuts du XIX^e siècle ? Le nom d'Oscar Wilde, pour son procès comme pour ses romans et pièces de théâtre. Il fait partie d'une révolution esthétique qui touche la peinture, la sculpture, la poésie, tout autant que les papiers peints, le mobilier, les vêtements. L'exposition au Musée d'Orsay et le catalogue permettent de découvrir ce mouvement artistique. *Beauté, Morale et Volupté dans l'Angleterre d'Oscar Wilde*, indique la volonté de mêler philosophie et arts, pour construire une autre existence. Ces œuvres sont, pour la plupart, inconnues du grand public français. Le catalogue est donc une référence. ■ N. B.

• Jusqu'au 15/01/2012, le catalogue, Stephen Calloway, Lynn Federle Orr et Yves Badetz, Skira Flammarion.



Un méconnu de l'Art nouveau : Jacques Gruber

Dernièrement, on pouvait découvrir Victor Prouvé partie prenante de la première génération de l'École de Nancy et acteur connu de l'avant-garde esthétique. Jacques Gruber représente la deuxième génération. Il deviendra maître verrier, spécialisé dans le vitrail, avec une prédilection pour le répertoire végétal et l'acquisition d'une maîtrise dans la superposition des verres. Ses compositions privilégient la science des formes et le mouvement ondulant. Cette exposition à Nancy permet de le redécouvrir. Son *parcours décoratif* va des affiches, des menus, des peintures et pastels jusqu'aux vitraux en passant par le travail sur des objets et des ensembles mobiliers. Il permet de se réapproprier une école artistique.

• *Jacques Gruber et l'Art nouveau*, exposition à Nancy, Galeries Poirel, jusqu'au 22/01/2012 ; catalogue aux Éditions Gallimard.



DVD jazz

Otomo Yoshihide est japonais comme son nom l'indique, guitariste, spécialiste des platines et lié au jazz, tous les jazz. Passent dans son jeu toutes les mémoires de cette

Le jazz fait sa rentrée

Le jazz, musique rebelle par excellence, musique-art-de-vivre, fait l'objet à la fois de livres, de films, de festivals. Désormais, cette musique se décline dans des festivals qui fleurissent un peu partout en France. Ainsi *Banlieues bleues* – www.banlieuesbleues.com – s'étend dans le temps pour couvrir toutes les saisons et faire battre le cœur de toute la région parisienne en proposant des concerts découvertes, *Jazz au fil de l'Oise* – www.jafo95.com – accueillera Edouard Bineau, un des pianistes compositeurs qu'il faut découvrir, qu'il faut entendre – son album *Wared* permet d'en rendre compte –, Alexandra Grimal est une saxophoniste qui vous deviendra essentielle et beaucoup d'autres qui se partageront l'affiche du 4 novembre au 9 décembre. Même le pays d'Ouche – autour de la ville de L'Aigle – s'y met



pour la deuxième année, autour du 26 novembre. Les livres fleurissent se croyant au printemps. Un Beau Livre d'abord autour de 70 photographies, *Portraits légendaires du jazz*, un voyage proposé par Pascal Anquetil qui a classé les musiciens en *Génies décisifs, Maîtres chanteurs* – qu'il faut aussi mettre au féminin –, *Les virtuoses du bonheur...* Une manière d'entrer dans les bâtisseurs de cette musique. Les photos ne suffisent pas. Elles donnent envie d'en écouter plus. La photo de couverture, celle de John Coltrane, dit bien la volonté de l'auteur de donner envie de connaître le jazz.



Alain Gerber, tombé dans la potion magique, a voulu raconter ses rencontres avec les musicien(ne)s incarnant le jazz. Pour se livrer à l'art subtil et difficile de l'autobiographie supposant de mettre sa vie à distance. Pour ce faire, il a choisi la poésie pour faire rythmer les mots, les strophes, faire surgir un curieux battement d'une batterie imaginaire. *Longueur du temps*, dans son ambiguïté dit bien l'ambition de l'auteur.



Michel Arcens a choisi lui de réunir ses chroniques pour faire partager ses *Instantants de jazz*, avec des photos prises par le photographe Jean-Jacques Pussiau. Un complément du livre de photos de Anquetil.

Deux livres sur Duke Ellington, compositeur de jazz, figure emblématique, créateur d'univers, de mondes. *Duke* est de toutes les époques. Il provoque une admiration sans bornes. Alain Pailler, grand spécialiste de ce monde, se livre à une analyse d'un thème, *Ko-Ko* chargé d'une angoisse pesante, d'une description de New York et d'un moment bien particulier, celui du début des années 40. Comme une somme de tout ce qui a précédé pour ouvrir la porte à un nouveau champ des possibles. Se trouve restitué le décor, social, politique, culturel de ce moment que transcende l'œuvre du maître. Jacques Réda, quant à lui, a voulu considérer *Le grand orchestre*, s'arrêtant sur quelques solistes pour construire une sorte d'auto-portrait de Réda via les qualités et les défauts supposés des musiciens de l'orchestre. Une écriture superbe, un maniement de la langue française qui laisse pantois et une poésie de tous les assemblages de mots au service de Duke.

Enfin une biographie d'un de ces musiciens oubliés, dont personne ne sait trop quoi faire parce qu'il résiste à tous les classements : *Michel Warlop (1911-1947), génie du violon swing*. Il a commencé par être un concertiste classique avant ses 20 ans, loué par tous ses maîtres. Il découvrira le jazz dans ces années 1920-30 pour tenter l'aventure et abandonner toutes ses certitudes. Il mourra, abandonné, après la guerre. À 36 ans. Le titre du livre de Pierre Guingamp est juste, le génie perce dans toutes ses compositions et ses enregistrements, en particulier ceux qu'il réalise avec Django Reinhardt à Noël 1938, comme ceux publiés sous son nom pendant la guerre, avec un quartet de violons. Il faut l'écouter de nouveau. ■

Nicolas Bénéès

• *Portraits légendaires du jazz*, Pascal Anquetil, Tana éditions ; *Longueur du temps* Alain Gerber, *Instantants de jazz*, Michel Arcens et *Ko-Ko*, Alain Pailler, les trois chez Alter ego éditions, Céret (66) ; *Le grand orchestre*, Jacques Réda, Gallimard ; *Michel Warlop, génie du violon swing*, Pierre Guingamp, L'Harmattan.

Serge Utgé-Royo

Surtout connu comme auteur et interprète de centaines de chansons combatives, vigilantes, porteuses d'espoir et empreintes d'une grande confiance en l'être humain. Elles sont toujours poétiques et sensibles même dans la rébellion nécessaire contre toute domination. On sait qu'il a grandement contribué à entretenir la connaissance de l'œuvre de Léo Ferré autour du *Premier mai jour Ferré*. Il en a récemment rassemblé une sélection qu'il a intitulée *D'amour et de révolte*. Interprété remarquablement, sur des arrangements musicaux originaux du grand pianiste Léo Nissim – www.utgeroyo.com –, il joue avec les mots de Ferré.

On le connaît moins comme auteur de deux

romans et, tout récemment, comme traducteur d'Evelyn Mesquida. Elle éclaire une page d'histoire occultée, le rôle des républicains espagnols dans le combat contre le nazisme et la libération de la France. ■

Philippe Laville

• *La Nueve – 24 août 1944*, Evelyn Mesquida, préface de Jorge Semprun, Editions du Cherche Midi ; présentation plus détaillée en pages culture de www.snes.edu, avec le calendrier des prochains concerts de Serge Utgé-Royo qui sera notamment à Paris le 16/11 (Essaïon), les 5 et 6/12 (20^e Théâtre), à Nancy le 19/11, Lausanne en janvier.



Mascarades et carnivals

Profitant de l'Année des Outre-mer, le Musée Dapper a choisi de réunir dans une même exposition des masques d'Afrique et des créations originaires des Caraïbes et liées au Carnaval. En Afrique, les masques font leur apparition à l'occasion des festivités liées à la fin de l'initiation. Dans les Caraïbes, ce sont les carnivals qui constituent des moments forts de rassemblement. Ils rejoignent la tradition européenne, mais y incluent des éléments venus des sociétés africaines. Pour l'Afrique, le Musée présente des beaux masques de bois et des costumes complexes. Pour les Caraïbes, on peut admirer des masques de diable rouge qui intègrent des éléments détournés comme des casques de motos, mais aussi des petits miroirs et des cornes comme en Afrique. Comme toujours, l'exposition fait aussi place à des œuvres contemporaines. Des visites guidées, des films et des conférences complètent l'exposition. Micheline Rousselet

• Jusqu'au 15/07 – www.dapper.com.fr cf. article sur le site du SNES.

Du rock français

Silmarinium rassemble sept musiciens et chanteurs, dont un de nos collègues, créateurs d'une musique rock résolument engagée, composant tous leurs morceaux et chantant en français des textes qui méritent d'être écoutés. www.myspace.com/silmarinium. Ph. L.



CD jazz : deux duos

Dave Liebman, grande voix du saxophone soprano, et Richie Beirach, pianiste essentiel, sont des amis de plus de 30 ans. Cette rencontre permet l'échange sans mots,

notamment sur le standard *All the things you are*. Eric Watson, pianiste et Christof Lauer, saxophoniste, pour leur première rencontre, ont choisi une autre voie plus exubérante et extravertie. À ne pas rater. N. B.

• *Unspoken*, Liebman/Beirach ; *Out of Print*, Watson/Lauer, Out note/outhere.



L'ACTUALITÉ CULTURELLE :

www.snes.edu

De nouvelles rubriques et des mises à jour hebdomadaires à découvrir sur le site du Snes, en cliquant sur www.snes.edu/-Culture-.html : l'actualité cinématographique, théâtrale, chorégraphique, musicale... débats et conférences, expositions, festivals, entretiens avec des auteurs et artistes, informations de collègues créateurs... et échos de luttes à soutenir dans un secteur qui souffre avec plusieurs théâtres et festivals en danger... Et l'accès – réservé aux syndiqués – aux coordonnées et informations actualisées de la centaine de théâtres et festivals acceptant de faire bénéficier les syndiqués d'un tarif réduit, dans diverses régions depuis une quinzaine d'années, dans le cadre du partenariat « Réduc'snes ».

Philippe.Laville@snes.edu

GOD KILL THE QUEEN ! ÉLOGE DE LA PIRATERIE PAR MARCUS REDIKER

Révoltés contre le capitalisme



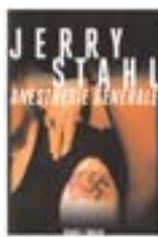
Tantôt barbare hirsute assoiffé de pouvoir et de richesse, tenant sous son crochet de fer une poignée d'imbéciles cruels ; tantôt chevelu romantique aussi habile au combat qu'en filouterie, et lorgnant de son unique œil la belle à conquérir, le pirate est pour nous un hors-la-loi qui travaille avant tout pour lui-même. Mais loin des eaux imaginaires où mouille le « Black Pearl » de *Pirates des Caraïbes*, et bien plus loin encore de l'île au trésor où l'abominable Long John Silver a enterré le fruit de ses égoïstes forfaits, Marcus Rediker nous fait embarquer sur des navires dans les voiles desquels souffle un idéal égalitaire et révolutionnaire. Telle est la thèse défendue aussi sérieusement qu'audacieusement par l'éblouissant *Pirates de tous les pays* : pendant les dix ans de son apogée (1716-1726), la piraterie s'est contentée d'opposer au terrorisme de l'État un terrorisme des mers. Contre l'ordre du capitalisme en plein essor, les pirates, presque exclusivement anglais, ont brandi une volonté farouche de redistribution et de démocratie. Sous le « Jolly Roger », squelette blanc se détachant sur un drapeau noir, le chef n'était pour eux qu'un

premier parmi les égaux, sous contrôle permanent de ses subordonnés, auxquels était assurée une part équitable du butin conquis sur les profits iniques des riches marchands européens. Pour eux l'idée d'un monde meilleur devait sillonner l'univers comme un vaisseau vélocé, et souvent les esclaves libérés des chaînes des négriers pillés venaient gonfler les rangs de ces Robins des bois des mers : pirates de tous pays, unissez-vous ! Sur les bateaux pirates, on exècre avant tout les capitaines de la marine régulière, exploitant sans vergogne des hommes qui n'ont plus d'autre choix que celui d'une vie courte mais joyeuse : « C'est votre barbarie qui en a transformé autant en pirates ». S'ils le pouvaient, ils s'en prendraient à la terre entière, non simplement pour jouir infiniment, mais pour venger les offenses faites à l'homme par l'homme. Voilà donc un livre d'histoire comme savent les faire les universitaires américains, pour qui le succès n'est pas un gage de nullité scientifique, mais la garantie de n'avoir pas été inutiles. Un livre qui se lit comme on regarde un film d'aventure. C'est que chez les pirates la vie se gagne au fil acéré d'un sabre sanglant. Quelle liberté ? Paumés des mers, ivres de rhum et d'or, et qu'attend la potence. Qui les prendra de haut devra pourtant bien s'assurer qu'il est plus libre qu'eux. ■ **Matthieu Niango**

• *Pirates de tous les pays* de Marcus Rediker, éditions Libertalia/hors collections.

Le coin du Polar

Les polars – et les six sous revue sont de cette eau – jettent une lumière crue sur notre monde même lorsqu'ils font référence au passé. C'est le cas de *L'homme de Lewis* de Peter May retraçant la trajectoire d'orphelins confiés aux institutions religieuses, protestantes comme catholiques, servant de main-d'œuvre corvéable à merci de familles habitant dans les îles anglo-normandes. Une déportation, pour employer les termes exacts. Longtemps passée sous silence. Un élément du bilan du xx^e siècle. Jerry Stahl nous transporte au pénitencier de San Quentin, sur la côte Ouest des États-Unis, de sinistre réputation. Le passé y refait surface sous les traits de Joseph Mengele, le médecin fou nazi coupable de toutes les tortures pour ses expériences. Les traces de ce passé barbare interpellent le présent. La mort est omniprésente et, pour Manny Rupert, un ex-flic, elle a les traits de l'amour. Une allégorie de notre monde marqué par une « barbarie douce ». Natsuo Kirino poursuit quant à elle dans *Intrusion*, son exploration – à la limite d'un traité de sociologie – du Japon d'aujourd'hui à travers une enquête sur un romancier pris entre sa femme, sa famille et sa maîtresse présentée comme une intrigante. Forcément. Apparaît le sexisme fortement ancré dans la tradition de cette société et, là encore, de la mort qui rôde en même temps que l'amour qui se défait. Une grande écrivaine. Deux fins de série, des figures de détectives privés que nous quittons à regret. Peut-être ont-ils fait leur temps ? Frank Taillis, docteur en psychologie dans le civil, a choisi comme cadre la Vienne des débuts du xx^e siècle pour les enquêtes de l'inspecteur Oskar Rheinhardt et du disciple de Freud, le docteur Max Liebermann.



Une cantatrice a été assassinée et le coupable ne sera jamais puni. Occasion de visiter l'Opéra de Vienne et de faire connaissance avec le chef du Philharmonique, le compositeur Gustav Mahler. Ce sixième opus, *Petite musique de la mort*, met un point final à cette série, le mieux construit. La Vienne de 1903 brille de tous ses feux, avec un empereur qui ne comprend plus le pays qu'il voudrait diriger. Bientôt, il sera minuit dans ce siècle qui commence. Ake Edwardson nous a fait suivre la carrière et la vie du désormais commissaire Erik Winter, le plus jeune commissaire de sa génération. Ses dix enquêtes ont permis de faire découvrir une Suède qui n'a rien à voir avec les discours politiques. Une Suède angoissée, creusée par les peurs et en butte aux préjugés. Erik Winter pourra-t-il rattrapper à son passé qui resurgit d'un coup ? Pourra-t-il trouver les coupables qui se déborent d'un double crime et d'une noyade ? Comme d'habitude tout est dans l'accessoire de l'intrigue, cette douleur diffuse qu'il transmet comme par inadvertance. Il nous met mal à l'aise pour prendre conscience qu'il faudrait changer le monde.

C'est cette dimension qui manque peut-être au premier roman de Frantz Delplanque, *Du son sur les murs*. Il met en scène un ex-tueur de 68 ans, passionné de hard rock, obligé de reprendre du service contre ses anciens patrons pour aider une jeune femme en détresse et sa

jeune fille dont il est devenu le papy. C'est drôle, enlevé. La parodie fonctionne mais elle tourne un peu à vide faute de révolte et de référence à notre monde barbare. Prometteur. Il faudra suivre cet auteur. ■ **Nicolas Bénéès**

• *L'homme de Lewis*, Peter May, Rouergue noir ; *Anesthésie générale*, Jerry Stahl, Rivages/Thriller ; *Intrusion*, Natsuo Kirino, Seuil/Policiers ; *Petite musique de la mort*, Frank Taillis, 10/18 ; Ake Edwardson, *Le dernier hiver*, 10/18 ; *Du son sur les murs*, Frantz Delplanque, Seuil/romans français.



DU ROMAN AU FILM NOIR

La revue *Mouvements* consacre son numéro de l'automne 2011 à l'analyse du film « noir ». Au départ, des films à petit budget dont le contenu de révolte sociale est très fort. À l'arrivée, des séries télévisées qui mettent en scène une violence sans contenu ou une aseptisation des enquêtes enveloppées dans un filmage d'une banalité endormante. Entre les deux, des chefs d'œuvre comme *Laura* d'Otto Preminger (1944) mêlant allégrement l'espace temps du rêve et l'enquête policière pour une déclaration d'amour fou. Les articles mêlent les « acteurs » de ces films : scénaristes, romanciers, metteurs en scène... pour traiter de cet objet artistique devenu une marchandise. En prime une interview de Peter May... et une réflexion sur la place des femmes dans le roman noir. **N. B.**

• *Mouvements*, *Du polar à l'écran, normes et subversion*, La Découverte.

La rentrée de nos collègues

► VIVRE LA DIVERSITÉ

Avec ce second roman, Isabelle Flammant, membre du Cercle des Auteurs du Pacifique, interroge les relations amoureuses au sein de couples mixtes partagés par des références culturelles différentes. Elles sont sources de richesses comme de difficultés. Empreinte d'une grande humanité, une histoire d'amour qui met en scène une jeune enseignante sensible et fragile entre Paris, La Rochelle et Bamako.



Ph. L.

• *L'autre femme*. Éditions Pascal Galodé.

► ÉVOLUTION ET GÉNÉTIQUE

Paru en septembre 2011, *l'Almanach de la biologie* retrace l'émergence de la biologie évolutive de l'Antiquité à nos jours. Destiné principalement aux collégiens et aux lycéens, il est écrit très simplement et comprend de nombreuses illustrations. On y trouve environ 150 fiches qui parlent de botanique, de zoologie, de géologie, de génétique, de paléontologie...



N. B.

• *Almanach de la biologie*. Michel Rousselet. Éditions Vuibert-Adapt SNES.

► LA NAISSANCE DU PCF

François Ferrette a conçu sa thèse d'histoire autour des origines du Parti Communiste Français. Il recherche les acteurs et les structures qui ont permis la transformation majoritaire de la SFIO en SFIC. Il insiste sur le rôle de Fernand Lorient et du Comité de la III^e Internationale qu'il fonde le 8 mai 1919. Une histoire qui, sans être secrète, valait la peine d'être rappelée.



N. B.

• *La véritable histoire du Parti communiste français*, éditions Demopolis.

► LA DÉCENTRALISATION SOCIALISTE

Louis-Xavier de Ricard est un auteur quasi inconnu. Stéphane Moulain lui a consacré une thèse pour lui redonner sa place dans l'histoire des idées socialistes et fédéralistes. Il prend place dans le mouvement des idées progressistes de la fin du XIX^e, après la Commune de Paris. On découvre un penseur et un poète amoureux des paysages du Midi, devenu sa terre d'adoption. Notre patrimoine s'enrichit de cette renaissance. On peut regretter l'absence



d'un travail d'édition qui aurait permis une accessibilité plus grande.

N. B.

• *Socialiste et fêlibre*, Stéphane Moulain, Montpellier 2011, Arts et Traditions rurales.

► HISTOIRE SYNDICALE

Jean-Philippe Martin s'est spécialisé dans l'histoire des nouveaux mouvements paysans. Il a publié en 2005, *Histoire de la nouvelle gauche paysanne* (La Découverte). Il poursuit avec cette enquête sur la *Confédération paysanne* interrogeant le syndicalisme face au monde de l'après-chute du mur de Berlin. Les réponses de la Confédération à des questions qui touchent l'ensemble du mouvement syndical, intéressera au-delà du monde paysan.

N. B.

• *La Confédération paysanne aujourd'hui. Un syndicat face aux défis du XXI^e siècle*, L'Harmattan.

► « LA FRANCE N'A PAS À ROUGIR DE SON PASSÉ » (N. SARKOZY)

Comment écrire l'histoire du colonialisme ? Comment construire un roman anti-colonialiste ? Yann Vargoz a choisi de faire parler à la fois les esclavagistes et leur bonne



conscience comme les esclaves soumis aux camps de travail. Le tout dessine l'architecture d'une île où tous les problèmes deviennent insolubles. Cette île pourrait être la Guadeloupe ou d'autres. Tous les préjugés sont mis en scène pour comprendre les origines d'un racisme qui marque l'identité française.

N. B.

• *Plantation Massa-Lanmaux*, Maurice Nadeau éditions.

► 1959, L'ANNÉE DE TOUTES LES RUPTURES

Le 2 mars 1959, en enregistrant l'album *Kind Of Blue*, Miles Davis et ses acolytes font entrer le jazz dans une nouvelle ère. *Kind Of Blue*, en digérant le passé du bebop, en jouant avec les silences et les angoisses, nous transporte dans un autre monde, celui de la modernité. C'est cette genèse et cette révolution que nous retrace Nicolas Benières dans un livre illustré et accompagné d'un CD. Un livre qui réussit le pari de faire la synthèse entre l'histoire du jazz et la grande Histoire. L'année 59, c'est aussi l'année des bilans et des ruptures, du « Grand bond en avant » chinois à la naissance de la nouvelle vague. Une lecture passionnante qui prouve définitivement que *Notre histoire s'écrit avec cette musique*.



• *Le souffle bleu*, Nicolas Benières, Livre musical de C&F éditions.

Le coin de la BD

Histoire des relations entre Washington et le Moyen-Orient : le plan B.

Son pseudonyme renvoie à la BD. Pierre-François Beauchard, dit David B., est l'un des auteurs français majeurs des quinze dernières années. Cofondateur des éditions indépendantes *l'Association* qu'il préside désormais, il a acquis ses lettres de noblesse avec la série autobiographique *l'Ascension du Haut-mal* (1996-2003). Il y raconte une enfance confrontée à la maladie d'un frère gravement épileptique. Chaque nouvelle crise s'accompagne d'une dégradation de l'état de santé physique et mentale de Jean-Christophe. Face à l'omniprésence de la mort, l'auteur développe un imaginaire foisonnant. Il se nourrit de papier qu'il dévore, qu'il noircit, son épilepsie à lui. Les digressions oniriques côtoient le réel le plus rude. L'autobiographie s'abreuve à la fiction.



Ce dessin fantasmagorique qui fait fi de la perspective et des échelles, cette écriture graphique en noir et blanc, proche de la calligraphie, ces constructions en arabesques qui égarer l'œil et font basculer dans la métaphore, on les retrouve dans le dernier album de David B., *Les meilleurs ennemis*. Réalisé en collaboration avec Jean-Pierre Filiu, spécialiste de l'Islam, le projet est pourtant radicalement différent. Il s'agit de mettre en perspective les relations entre les États-Unis et le Moyen-Orient à travers l'évocation de 170 ans d'histoire, de 1783 à 1953. Le tout en une centaine de pages de bande dessinée. Une véritable gageure !

Le livre est dense et l'on se perd parfois dans les ellipses et le fil emmêlé des événements. Mais c'est justement là la force de l'ouvrage qui éclaire l'actualité à travers la sélection d'épisodes historiques fort peu connus. Qui avait eu vent de la guerre qui a opposé la toute jeune

nation des États-Unis à la régence de Tripoli, l'actuelle Libye ? Dans cette grande histoire de piraterie, tout est déjà posé : les prises d'otages américains contre rançon, les armées de mercenaires, les décisions de Washington en faveur d'une guerre coûteuse contre l'avis des parlementaires, les conflits engagés au nom de grands principes qui s'achèvent contre de l'argent... La partie suivante traite de la naissance du couple américano-saoudien sous le sceau du pétrole, et l'album se conclut par le départ de Mossadegh en Iran, en 1953, premier coup d'État orchestré par les États-Unis : autant d'échos du monde contemporain. Deux autres tomes sont à paraître. Jean-Pierre Filiu réussit le pari de critiquer la politique agressive de Washington sans jamais tomber dans la caricature. Et le dessin de David B., qui la plupart du temps illustre les récitatifs, confère à ces pans de l'Histoire peu traités la force de l'emblème et l'impression du « ça a été ». Son graphisme mobilise un large registre iconographique : imagerie allégorique, satirique, miniatures, enluminures... Il en tire une puissance métaphorique en parfaite osmose avec la réflexion conduite.

Après avoir révolutionné le genre de l'autobiographie avec *l'Ascension du Haut Mal*, par ses partis pris esthétiques tranchés, son imaginaire débridé, l'alliance d'érudition et de fantaisie qui le caractérise, David B. aborde en collaboration avec J.-P. Filiu un genre encore très peu exploré en bande dessinée, l'essai. Une ultime raison de se plonger dans l'œuvre de cet immense auteur.

Stéphanie Marco

• *L'Ascension du Haut Mal*, de David B., 6 tomes, l'Association.

• *Les Meilleurs ennemis* de Jean-Pierre Filiu et David B., Futuropolis

POUR CETTE RENTRÉE 2011, notre veille documentaire évoque la polémique déclenchée par le sujet d'éducation civique du brevet qui utilisait la loi Hadopi.

Hadopi s'invite au brevet des collèges



© Fotolia.com/Henracker

A-t-on envoyé un message subliminal aux élèves passant l'épreuve d'histoire-géographie du brevet 2011 ?

Les candidats devaient étudier différents documents censés épauler leurs réponses à des questions sur le thème du « cheminement d'une loi » et de sa composante démocratique⁽¹⁾.

Premier document : une planche de Plantu montrant qu'une loi provient de la pression démocratique. On y voit le peuple manifester et interpeller directement des députés, montrant ainsi la genèse d'une loi que les parlementaires rédigent et votent. En effet, de nombreuses lois ont été élaborées ainsi.

Un deuxième document présente le cheminement de la loi Hadopi⁽²⁾, de façon tout à fait tronquée. Est-il sous-entendu que la loi Hadopi provient d'une initiative populaire ? Avons-nous vu des manifestants battre le pavé à grands renforts de banderoles et slogans afin d'obtenir une telle loi ? Pas vraiment ! Les personnes à l'origine de cette loi sont membres d'une commission nommée par le gouvernement, présidée par l'ancien président de la FNAC, composée essentiellement de représentants des principales majors, et non du citoyen lambda.

Désinformation

Il n'est donc pas étonnant que dans un communiqué de presse commun l'April, Framasoft et Libre Accès dénoncent une « désinformation à grande échelle »⁽³⁾.

De plus, Hadopi a conduit à une modification du code de l'éducation : dans le cadre du B2i, les

élèves sont censés être informés sur « les risques liés aux usages des services de communication au public en ligne, sur les dangers du téléchargement et de la mise à disposition illicites d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou un droit voisin pour la création artistique ». Certes, mais rien n'est dit sur les licences libres qui offrent un cadre social et juridique légal aux pratiques culturelles actuelles des internautes animées par la volonté de partage. Ce qui s'inscrit dans le rejet d'un amendement de pur bon sens visant à équilibrer l'article en présentant également la diffusion légale des contenus et œuvres sous licences libres.

Message subliminal et désinformation : peut-être un thème intéressant pour le futur diplôme national du brevet 2012 ? À suivre... ■

- (1) <http://lewebpedagogique.com/brevet/files/2011/06/sujet-hg-general-brevet.pdf>
- (2) <http://www.hadopi.fr>
- (3) <http://www.april.org/le-brevet-des-colleges-heraut-de-la-campagne-pub-de-la-hadopi>
<http://libreaccés.org/?Communique-de-presse>

VEILLE D'AUTOMNE

- EDUSCOL a absorbé EDUCNET. Nouvelle adresse : <http://eduscol.education.fr>
Une info et un point de vue : <http://docsdocs.free.fr/spip.php?breve599>
- Parmi toutes les richesses d'Universciences, son espace éducation : www.universcience.fr/fr/education/contenu/c/1239022828722/college-lycee
- APTE, spécialisé dans l'éducation à l'image et aux médias, la formation aux usages de l'Internet, la visualisation de l'information : www.apte.asso.fr/sp/index.php, vient aussi d'ouvrir un nouveau site, Médiapte : www.mediapte.fr
- Proposée par l'European Journalism Centre, une sélection de flux RSS de plus de 1 000 journaux de pays européens : www.eufeds.eu/fr
- Un site consacré à la photo sociale : www.sophot.com/fr/home/index.php
- Le portail des Archives nationales d'Outre-Mer, la mémoire collective du XVII^e siècle au milieu du XX^e : www.archivesnationales.culture.gouv.fr
- Publication de travaux d'élèves et implications juridiques, sur Savoirs CDI : www.cndp.fr/savoirscdi/index.php?id=536
<http://www.cndp.fr/savoirscdi/index.php?id=535>

Page réalisée par Rémi Boule, Élodie Cutrona, Anne-Sophie Domenc, Jean-Pierre Hennuyer, Yohan Odvart

Articles soumis à la licence Creative Commons : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr>

Reproduction exacte et distribution intégrale permises sur n'importe quel support, si cette notice et les mentions de copyright sont préservées, à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Tous les articles multimédias parus dans L'US Magazine, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur www.adapt.snes.edu (Adapt-SNES : 46, avenue d'Ivry, 75641, Paris Cedex 13 Tél. : 01 40 63 28 30). Vos remarques et propositions sont les bienvenues sur usmag@adapt.snes.edu

Le salon Grandes Écoles

SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20 NOVEMBRE 2011

PALAIS BRONGNIART

BOURSE DE PARIS - MÉTRO BOURSE



TOUT SAVOIR POUR CHOISIR VOTRE GRANDE ÉCOLE

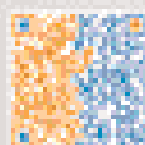
Élèves en classe de première ou terminale, élèves de classes prépa, étudiants bac + 2 ou niveau licence, parents d'élèves, professeurs : venez découvrir les conférences, programmes, admissions et débouchés des écoles de commerce et d'ingénieurs.

ENTRÉE GRATUITE. Inscrivez-vous vite !

www.salon-grandes-ecoles.com

Samedi de 11 h 30 > 19 h

Dimanche de 10 h > 18 h



Organisé par

Le Monde **Jeune**rama **Courrier**

DES IPAD 3 À GAGNER



René Habert et Éric Fassin répondent aux questions de Valérie Sipahimalani et Romain Gény

Devenir femme ou homme

« On saisira l'occasion d'affirmer que si l'identité sexuelle et les rôles sexuels dans la société avec leurs stéréotypes appartiennent à la sphère publique, l'orientation sexuelle fait partie, elle, de la sphère privée. Cette distinction conduit à porter l'attention sur les phénomènes biologiques concernés. » (programme de biologie de Première L, ES et S, septembre 2010). La sortie des manuels scolaires traitant de cette partie du programme a déclenché une polémique idéologique, volontairement mal informée, portant sur l'opportunité ou non de traiter de la « théorie du genre » en cours de Sciences de la vie et de la Terre. René Habert, biologiste, et Éric Fassin, sociologue, nous apportent leur éclairage.

QUESTIONS À RENÉ HABERT



René Habert
Professeur de physiologie
de la reproduction
à l'Université Paris Diderot



Éric Fassin
Sociologue, professeur
agrégé à l'École normale
supérieure, chercheur à
l'IRIS (CNRS / EHESS)

Valérie Sipahimalani : *Pour le biologiste, qu'est-ce que l'identité sexuelle ?*

René Habert : La biologie *stricto sensu* distingue quatre « sexes » différents, emboîtés les uns dans les autres. Le sexe génétique (XX ou XY) est déterminé à la conception même de l'individu, il impose aux gonades de l'embryon leur différenciation en testicules ou ovaires (sexe gonadique). Les gonades et leurs hormones induisent ensuite la mise en place d'un sexe corporel primaire constitué des organes génitaux internes (voies génitales) et externes (pénis, scrotum, lèvres). La puberté voit la mise en place d'un sexe corporel dit secondaire : voix, poitrine, pilosité, etc.

Dans l'espèce humaine, l'organisation sociale a une importance plus grande que chez les autres mammifères. Elle conduit à distinguer trois sexes supplémentaires. Le sexe d'état civil est déclaré à la naissance sur la base des organes génitaux externes seulement. Le sexe d'élevage est celui dans lequel les enfants sont éduqués par leurs parents. Le sexe social est celui par lequel la société vous identifie. Au final, un huitième sexe, le sexe psychologique est celui ressenti par l'individu. Il résulte de la confluence d'un déterminisme biologique (sexes gonadiques et corporels primaire et secondaire) et de l'environnement familial et social. Chez un individu, le plus souvent, tous ces sexes sont en cohérence, mais ce n'est pas toujours le cas. On parle d'inversion sexuelle quand les différents sexes biologiques ne relèvent pas d'un même genre et de transsexualité quand le sexe psychologique et les sexes biologiques sont disjoints.

V. S. : *Quel lien faites-vous entre le sexe psychologique et l'orientation sexuelle ?*

R. H. : L'orientation sexuelle n'est qu'une facette du sexe psychologique. C'est un

concept réducteur, qui oublie l'individu. L'attrance sexuelle dans l'espèce humaine ne peut pas être réduite à l'attrance pour un sexe mais c'est avant tout l'attrance pour un autre individu. Il peut y avoir différentes orientations sexuelles dans un même sexe psychologique, et elles peuvent varier au cours de la vie de l'individu au fil de ses rencontres.

V. S. : *Y a-t-il des clivages scientifiques importants sur ces questions ?*

R. H. : Ce qui intéresse actuellement les biologistes *stricto sensu*, ce sont les mécanismes à l'origine des sexes génétiques et corporels. À l'origine, les supports biologiques des sexes ont la bipotentialité d'évoluer dans le sens masculin ou féminin et, au cours du développement intra-utérin et pendant l'enfance, c'est l'environnement génétique, hormonal, familial et social qui façonnera ces supports vers l'un des deux genres.

V. S. : *Voyez-vous un intérêt à travailler ces questions avec les élèves ?*

R. H. : Il faut donner aux élèves des connaissances sur eux-mêmes et sur l'autre genre mais aussi développer l'esprit critique. Enseigner la physiologie de la reproduction est fondamental pour plusieurs raisons. D'abord, la physiologie de la reproduction fait partie du moi intime, d'où l'importance d'une connaissance approfondie sur le plan biologique et psycho-social à un âge où les élèves se posent beaucoup de questions. Un accompagnement psychologique peut être nécessaire qui ne relève pas des compétences du professeur de biologie mais des psychologues scolaires. D'autre part, la reproduction revêt deux aspects, la sexualité et la procréation, et il est important de comprendre comment l'Homme peut, s'il le souhaite, dissocier ces deux aspects par la contraception. De plus, les adolescents se posent souvent la question de leur

« normalité », d'autant plus que la reproduction est la seule fonction dont la « normalité » ne pourra être avérée que très tardivement avec la procréation. Enfin, la médicalisation de cette fonction est un fait majeur de société puisqu'actuellement, en France, 15 % des couples consultent pour difficulté à concevoir et qu'un enfant sur 20 naît grâce à l'Aide Médicale à la Procréation.

LA FABRIQUE DES GARÇONS, SANCTIONS ET GENRE AU COLLÈGE

Cette étude universitaire de Sylvie Ayrat, publiée en mai 2011 aux PUF, a été présentée lors d'un stage SNES à Nantes. Les CPE ont pu ainsi confronter leurs expériences et leurs pratiques aux données et analyses de cette recherche réalisée dans plusieurs collèges. Entre normes et déviances, quelles définitions, quelles formes d'autorité ? Les chiffres troublants nous rappellent que 80 % des collégiens punis sont des garçons. Le plaisir de la transgression, la démarcation « des filles » et la revendication face au groupe de pairs sont qualifiés par Sylvie Ayrat de conduites sociales « virilistes ». Elle pose ainsi la question de l'efficacité de la sanction et nous invite à travailler avec un autre regard les rapports sociaux au sein des collèges.

QUESTIONS À ÉRIC FASSIN

Romain Gény :

Comment définir le genre ?

Éric Fassin : En sciences sociales, ce champ d'études s'est développé, dans les années 1970, à partir de la distinction entre sexe (biologique) et genre (social), dans le sillage de Simone de Beauvoir : « on ne naît pas femme, on le devient ». C'est une question de socialisation (par la famille, l'école, etc.), donc de normes sociales.

Mais l'État joue aussi un rôle essentiel, puisqu'il contrôle le changement de sexe. Les critères varient d'un pays à l'autre : en France, aujourd'hui, pour changer d'état civil, il faut être opéré – et même stérilisé. Or, ce n'est pas le cas, par exemple, en Espagne. Bref, non seulement le genre est une construction sociale, mais le sexe aussi est une catégorie d'État.

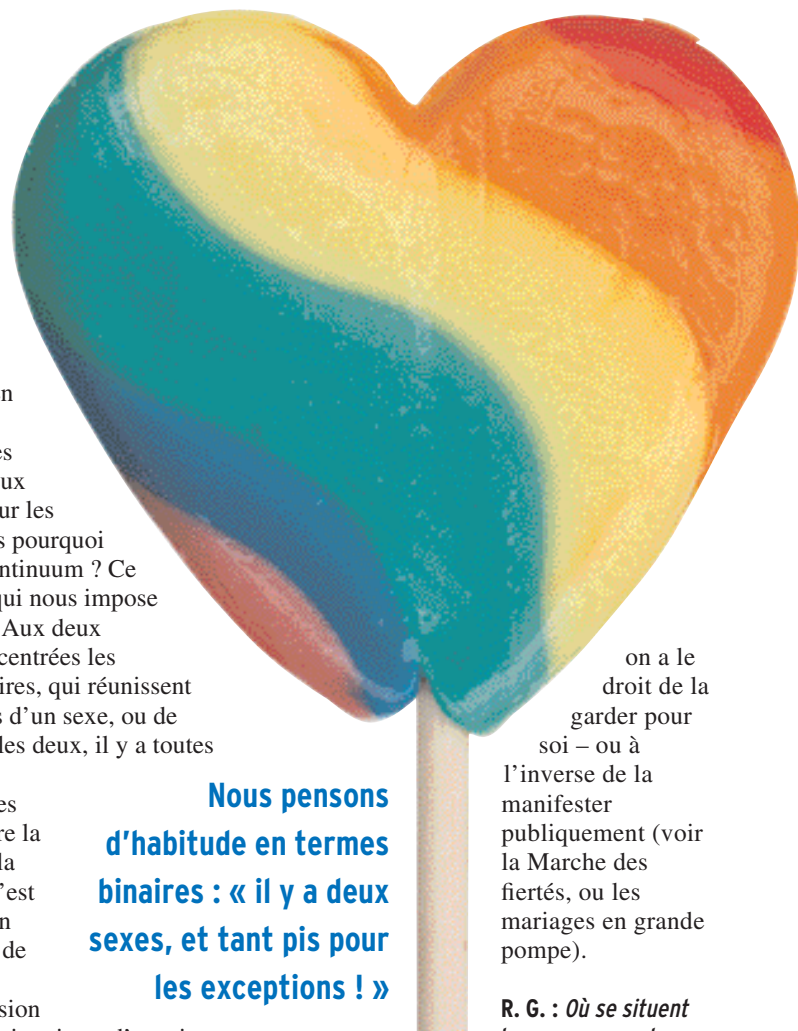
R. G. : *Faut-il en parler en SVT (Première ES et L) ?*

E. F. : Le programme est clair : « Devenir homme ou femme ». Parler de genre, ce n'est pas nier la biologie, bien au contraire : le sexe est pluriel

(chromosomique, gonadique, phénotypique). Ce que rappellent les manuels, à partir des cas où ces différents sexes ne coïncident pas (les intersexes), c'est que décider du « vrai sexe » implique une opération sociale. En effet, nous pensons d'habitude en termes binaires : « il y a deux sexes, et tant pis pour les exceptions ! ». Mais pourquoi pas en termes de continuum ? Ce n'est pas la nature qui nous impose une pensée binaire. Aux deux extrémités sont concentrées les personnes, majoritaires, qui réunissent toutes les propriétés d'un sexe, ou de l'autre ; mais entre les deux, il y a toutes sortes de cas intermédiaires, certes minoritaires. Réduire la vérité biologique à la norme statistique, c'est donc une convention sociale, susceptible de changer. Ainsi, renonçant à cette vision binaire, l'Australie vient juste d'ouvrir, sur ses passeports, une troisième catégorie : homme, femme, ou bien « X ».

R. G. : *Peut-on distinguer les sphères publique et privée, comme le propose le programme de SVT ?*

E. F. : Ce programme inscrit le thème « Féminin / Masculin » dans l'éducation à la sexualité : « si l'identité sexuelle et les rôles sexuels dans la société avec leurs stéréotypes appartiennent à la sphère publique, l'orientation sexuelle fait partie, elle, de la sphère privée ». L'intention est bonne : enseigner la tolérance ; mais la formulation est maladroite. Car cette opposition est critiquée... par les études de genre : en effet, le partage entre les deux sphères a servi, depuis le XVIII^e siècle, à reléguer les femmes dans le privé, pour réserver le public aux hommes. De fait, la sexualité n'est pas privée : elle est organisée par l'État (avec les lois sur le mariage, la majorité sexuelle, mais aussi, les manuels en parlent, la contraception, l'avortement, l'assistance médicale à la procréation, etc.). Surtout, il est paradoxal de proposer une éducation à la sexualité si l'on y voit une affaire privée. Mieux vaut parler, comme dans ce même programme, de « l'intimité des personnes » : notre intimité est traversée par des normes et des lois, mais



Nous pensons d'habitude en termes binaires : « il y a deux sexes, et tant pis pour les exceptions ! »

on a le droit de la garder pour soi – ou à l'inverse de la manifester publiquement (voir la Marche des fiertés, ou les mariages en grande pompe).

R. G. : *Où se situent les consensus et*

les clivages entre sociologues sur ces questions ?

E. F. : Première chose : plus que beaucoup d'autres, ce champ d'études est pluri- et interdisciplinaire. Les sociologues échantonnent avec les biologistes, mais aussi avec l'ensemble des sciences humaines (non seulement l'histoire, l'anthropologie, la science politique, la géographie, mais aussi les lettres, la psychanalyse, l'histoire de l'art, etc.).

Il n'y a pas de théorie unifiée, mais une convergence autour d'un concept : le genre. C'est un outil pour interroger des évidences supposées « naturelles ». Pendant longtemps, ces études ont surtout parlé des femmes ; aujourd'hui, on s'intéresse aussi aux hommes, en tant que tels. De même, on a surtout étudié les minorités sexuelles ; aujourd'hui, on traite aussi de la majorité hétérosexuelle, en tant que telle.

Les clivages portent principalement sur deux questions : le lien complexe entre genre et sexualité, et l'articulation avec d'autres formes de domination (de classe, ou raciales, etc.).

Bref, la polémique politique d'une grande pauvreté lancée contre le genre ne doit pas faire oublier les riches débats internes à ce champ d'études. ■

SNES - Service petites annonces. Tél. : 01 40 63 27 10
46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

(69004) P. mais. + j. calme, 870 €/m, gilbert.jorand@orange.fr

Venise et Toscane, part. loue appts tt conf. Tél. 04 73 33 55 95

Samoëns village, coll. loue, 4/5 pers., tte saison, idéal rando, vtt, ski. Tél. 03 83 73 64 69

Les 2-Alpes, T2 30 m², tt confort, 4/5 personnes, balcon, pied pistes, ttes saisons. Tél. 04 78 73 24 30 / 06 13 48 22 63

(66) Pyrénées, chalet pied pistes, 6 pers. Tél. 06 70 77 37 00

2-Alpes, studio 4 pers. exp. sud, parking. Tél. 06 70 77 37 00

Belledonne, chalet, nature, famille, 12 pers. max. Tél. 06 82 40 19 18

Dijon, près gare, loue F3 54 m², 1^{er} étage, très clair, calme, refait à neuf, séjour dble avec balcon, 1 ch., cuisine et s.d.b équipées, double vitr., chauff. ind. gaz, cave, garage + parking, 683 € + 55 € charges. Tél. 06 15 07 05 58

Couple coll. cherche 2 p. Paris 10^e et 15^e arrond. pour fille étud., min. 30 m², max. 1 000 € c.c. Tél. 06 81 09 56 90

Valmorel, appt 4/5 pers. ds site typique, 350 €/sem. Tél. 06 80 03 01 67

Budapest centre (50 m de Váci Utca et Danube), bel appartement F2, 43 m², 2 pièces, tout confort, meublé entièrement, neuf, cuisine tout équipée. HS : 70 €/j ; BS : 50 €/j. Tél. 06 43 60 95 52

IMMOBILIER

Paris, jeune couple cherche achat appart. 3-4 pers., franlep@orange.fr

Bourges, vends maison T4 rue Bellevue. 159 000 €. Tél. 06 72 12 42 97

Tours, vend appartement 102 m², proche tous commerces, bus, futur tramway bas immeuble, parking privatif, cave, balcon, 8^e étage, ascenseur, très lumineux, grand séjour, 4 pièces, double vitrage, volets électriques, chauffage central. 235 000 €. Tél. 06 08 24 23 47

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1 000 €. Occasions, neufs, px importateur... livr. et SAV dans toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7 sur RDV, www.300pianos.fr

Publicité

ASSOCIATION
athéna
La passion des voyages culturels



Circuit
en Croatie
5 jours/4 nuits
en autocar
à partir de
364 €

274, rue de Créqui 69007 Lyon
Tél. : 04 78 16 04 50/53
educatif@athenavoyages.com

www.athenavoyages.com



un service du SNES

N'hésitez pas à commander en ligne
sur **www.adapt.snes.edu**
rapide, facile, sûr (paiement par
carte sécurisée) et le port est gratuit !

VIENT DE PARAÎTRE

Almanach de la Biologie. Évolution et génétique

La théorie de l'évolution, exposée par Charles Darwin en 1859 dans son livre De l'origine des espèces, a unifié la biologie moderne. Aujourd'hui, toute la biologie est « évolutive » au sens où, quel que soit le domaine considéré (botanique, zoologie, paléontologie, physiologie, biologie moléculaire, génétique, etc.) les mécanismes sont compris à la lumière de la théorie darwinienne. Or, cette théorie est l'aboutissement d'un long cheminement scientifique...

Accessible dès le collège, ce livre richement illustré saura ravir tous les lecteurs passionnés par les sciences du vivant. En 140 fiches, l'auteur vous invite à aller à la rencontre des savants et des découvertes qui ont permis de construire la biologie moderne, moléculaire et évolutionniste.

• Michel Rousselet, coédition Adapt-Vuibert, 25 euros



Vénus devant le Soleil

Comprendre et observer un phénomène astronomique

Le 8 juin 2004, la planète Vénus est passée devant le Soleil. Ce phénomène quoique discret était visible à l'œil nu dans notre pays. C'est un événement rare et chargé d'histoire car il a été décisif pour l'astronomie. Ce fut l'occasion idéale pour un travail interdisciplinaire : des jeunes de nos établissements ont observé, mesuré la distance Terre-Soleil en coopération avec des jeunes de l'hémisphère sud par internet et ont réfléchi sur les relations entre science et histoire. Cet ouvrage donne tous les outils pour comprendre et resituer cet événement astronomique.

• Arkan Simaan, coédition Adapt-Vuibert, 20 euros

Professeur, comment faire ? Conseils pour mieux vivre son métier

Commencer à enseigner, c'est être confronté à de nombreuses questions en même temps qu'à une charge de travail importante. Les identifier tardivement ou y répondre par tâtonnements peut révéler le manque de pratique et mettre en difficulté. Cet ouvrage est né à partir des questions de jeunes collègues, alors que la formation initiale par les IUFM vient d'être quasiment supprimée.

Sans prétendre remplacer la nécessaire formation pour ce métier qui exige un haut niveau d'expertise, l'auteur donne ici de précieux conseils qui pourront éviter bien des déconvenues à ceux qui entrent dans le métier et dans lesquels des enseignants chevronnés trouveront à renouveler leurs pratiques.

• Françoise Le Duigou, coédition Adapt-SNES / Éditions de l'Atelier, 12 euros



Des travailleurs à protéger

L'action collective au sein de la sous-traitance

Comment l'action collective est-elle susceptible d'agir sur la protection des salariés des sous-traitants quand, partout, les tentatives de réduire les protections du travail et des travailleurs sont légion, quand les entreprises elles-mêmes sont ébranlées, et qu'afin de rester compétitives elles cherchent à s'affranchir de la législation du travail ? Donner la parole à ceux et celles qui ne l'ont pas habituellement, (les femmes, les travailleurs de pays non-occidentaux...) tel est ici le pari relevé avec succès dans cet ouvrage par Michèle Descolonges.

• Michèle Descolonges, coédition Adapt-SNES / Hermann, 24 euros

BON DE COMMANDE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse électronique : @

TITRE	QUANTITÉ	TARIF

MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE

Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ? ☐ OUI ☐ NON

À envoyer aux **Éditions ADAPT**, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13
avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit)
ou à commander sur le site **www.adapt.snes.edu**



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque coopérative. Ce que ça change ?
C'est une banque qui appartient à ses clients-sociétaires, tous issus de l'Éducation nationale, de la Recherche, de la Culture et des Sports :
ceux-ci peuvent participer au fonctionnement de leur CME en votant aux Assemblées générales. Ils élisent leurs représentants au Conseil d'administration suivant le principe : "une personne, une voix". C'est donc à ses clients que le Crédit Mutuel Enseignant rend des comptes, et non à des actionnaires.

**UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES,
ÇA CHANGE TOUT.**

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

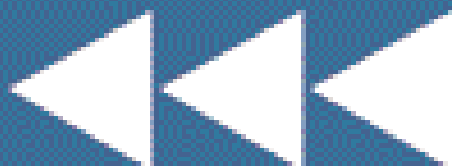


le salon européen de l'éducation

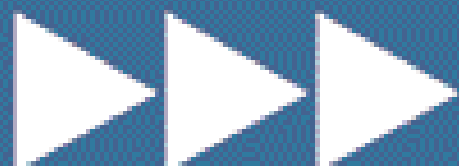
un événement de la Ligue de l'enseignement

LE PLUS GRAND SALON
PROFESSIONNEL DE L'ÉDUCATION

AVEC



LE PLUS GRAND SALON
DE L'ORIENTATION DES JEUNES



AVEC



Avec le soutien
du ministère de l'Éducation
nationale, de la jeunesse
et de la vie associative
et du ministère
de l'Enseignement supérieur
et de la recherche

ENTRÉE
GRATUITE
POUR TOUS

DU JEUDI 24 AU DIMANCHE 27 NOVEMBRE 2011
9H30-18H00 PARIS EXPO PORTE DE VERSAILLES
www.salon-education.com

PARTENAIRES

